



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7007^e séance

Mardi 23 juillet 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo/M. DeLaurentis	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Liban, de la Malaisie, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire ainsi qu'à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite l'observateur de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes meilleurs vœux à nos collègues musulmans à l'occasion du mois sacré du ramadan.

Alors que le Moyen-Orient continue de s'enfoncer dans la crise, et que la catastrophe humanitaire en Syrie empire de jour en jour, tandis que la situation politique en Égypte connaît d'importants bouleversements, le processus de paix au Moyen-Orient conserve un caractère déterminant pour le sort de la région. La progression du processus de paix, ajoutée à une dynamique plus constructive entre les parties, aurait des incidences politiques régionales importantes et positives. À l'inverse, l'impasse prolongée ne pourrait qu'entamer davantage l'espoir d'une solution concertée à deux États. Dans l'optique d'une relance du dialogue entre les parties, le temps nous est compté.

C'est sur cette toile de fond des plus pressantes que le Secrétaire général a salué les énergiques efforts diplomatiques déployés ces derniers mois par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, et l'annonce qu'il a faite à Amman qu'une base avait été établie pour la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur le statut définitif. Nous croyons comprendre que l'accord est toujours en phase finale d'élaboration et que les négociateurs palestiniens et israéliens rejoindront M. Kerry à Washington dans un proche avenir pour commencer les premiers pourparlers. Nous notons également que certains choix très difficiles devront être faits par les deux parties dans la période qui va suivre. Les deux dirigeants devront amener leurs mandants, au sein de leur pays respectif, à soutenir la reprise des négociations. Les rencontres que le Président Abbas a organisées avec le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et le Comité central du Fatah sont un bon indice à cet égard. Le Secrétaire général, encouragé par cette évolution positive dans le sens de négociations, a appelé les deux camps à faire montre d'initiative, de courage et de responsabilité afin de mener à bien cet effort jusqu'à la réalisation de la solution à deux États.

Si l'engagement des États-Unis est capital, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que la région et la communauté internationale jouent un rôle plus large à l'appui de toute initiative politique éventuelle, ainsi que des efforts visant à garder, dans l'Autorité palestinienne, un interlocuteur et partenaire viable. À cet égard, nous nous félicitons de ce que, pendant les réunions ministérielles du Comité de la Ligue des États

arabes avec M. Kerry et le Président Abbas à Amman, le Comité ait notablement fait avancer les choses par sa déclaration de soutien. Une mention spéciale revient à l'importante contribution de la Jordanie aux efforts en cours. Il est primordial de faire fond sur l'ouverture faite par le Comité ministériel de la Ligue des États arabes quand il a confirmé, il y a peu, l'Initiative de paix arabe et la perspective d'une fin au conflit arabo-israélien et du retour de la paix dans la région. Nous continuons d'espérer qu'Israël trouvera un moyen constructif de répondre à ces gestes.

En ce qui concerne l'ONU, le Conseil peut être assuré que le Secrétaire général et moi-même maintiendrons notre engagement sur le terrain à l'appui de l'effort actuel vital en vue de la relance de négociations sérieuses. Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont également réaffirmé, dans leurs conclusions du 22 juillet, qu'ils apporteraient activement et concrètement leur soutien afin que les négociations entre les parties aboutissent. Les envoyés du Quatuor ont récemment été informés des efforts en cours et ont l'intention de se rencontrer bientôt pour examiner la situation et envisager la façon dont l'ensemble de la communauté internationale peut appuyer le plus efficacement la reprise de négociations.

Les efforts en vue de combler les divergences entre les parties sont louables, mais il demeure encore beaucoup de travail difficile à accomplir. Comme l'a fait observer M. Kerry, il importe de réaliser des progrès tangibles avant la nouvelle session de l'Assemblée générale en septembre. L'ONU a fait clairement valoir que l'on ne pouvait escompter des progrès au cours de l'année que si des conditions politiques crédibles semblaient en place pour qu'une solution à deux États négociée puisse se profiler. De même, les plans visant à soutenir l'économie palestinienne par un important coup de pouce au développement du secteur privé sont les bienvenus – ils sont du reste nécessaires – mais ils doivent maintenant être complétés par des progrès sur le volet politique. Alors que cette chance qui nous reste de préserver la viabilité de la solution à deux États est presque la dernière, nous gardons l'espoir que les négociations reprises porteront sur les questions de fond et qu'elles permettront de définir clairement la voie d'un règlement, à savoir la fin du conflit et l'instauration durable de la paix et de la sécurité, dans l'intérêt des Israéliens comme des Palestiniens. Nul autre que les parties elles-mêmes ne peut prendre les difficiles décisions qui s'imposent pour rétablir la paix, mais la communauté internationale et la région doivent coopérer

de façon concertée et déterminée pour permettre au processus de paix de poursuivre sa progression.

Nous nous devons par ailleurs de souligner que toute négociation éventuelle devra s'accompagner d'un effort renouvelé d'amélioration visible et tangible de la situation sur le terrain. Les deux parties doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour promouvoir des conditions propices à la reprise du processus politique, et s'abstenir de toute action susceptible de saper la confiance. Ce faisant, n'oublions pas la situation qui règne à Gaza, où les mesures concrètes pour améliorer la situation humanitaire et au plan de la sécurité après les bouleversements survenus en Égypte peuvent être un facteur important de paix et de stabilité. Nous pensons que c'est aussi le moment de prendre des mesures audacieuses afin d'améliorer l'entente sur le cessez-le-feu conclu en novembre 2012 grâce aux bons offices de l'Égypte.

Concernant les événements survenus sur le terrain, la situation pendant la période considérée peut être résumée comme étant relativement calme, bien que parallèlement tendue et précaire. Le risque potentiel d'une hausse de l'instabilité et de la violence en Cisjordanie s'est manifesté le 11 juillet, lorsque les forces de sécurité israéliennes ont indiqué avoir saisi un fusil, des munitions et deux bombes artisanales lors d'un raid à Naplouse. Les forces de sécurité palestiniennes s'efforcent de maintenir l'ordre en Cisjordanie, en coordination avec les forces de sécurité israéliennes. Le 12 juillet, une unité d'ingénieurs palestiniens spécialisés dans les explosifs a détruit en toute sécurité un engin non explosé près de Qalqiliya.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des manifestations de prisonniers, et notamment par un certain nombre de grèves de la faim qui durent déjà depuis plus de deux mois. Le 14 juillet, le détenu jordanien, Abdallah Barghouti, a été évacué vers un hôpital israélien dans un état critique, après 76 jours ininterrompus de grève de la faim. Nous notons que le Président Abbas ne cesse d'appeler Israël à répondre aux préoccupations légitimes des prisonniers palestiniens et, comme mesure de confiance, à envisager de libérer des prisonniers, y compris ceux qui ont été condamnés bien avant les accords d'Oslo. Puisque les parties ont désormais accepté de reprendre les négociations, il ne fait aucun doute que la libération d'un nombre appréciable de prisonniers contribuerait à renforcer la confiance et à améliorer la situation sur le terrain.

Les forces de sécurité israéliennes ont mené au total 360 opérations de fouilles et d'arrestations en Cisjordanie occupée, y compris dans la zone A, qui ont fait parmi les Palestiniens un mort par balle le 2 juillet, et 134 blessés, dont 24 enfants et six femmes. Trois membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. Quatre cent dix-neuf Palestiniens ont été arrêtés par les forces de sécurité israéliennes. Parmi eux se trouvait le membre du Hamas siégeant au Conseil législatif palestinien, Mohammed Abu Tair, arrêté le 2 juillet à Ramallah, après avoir été préalablement déporté de Jérusalem.

À la lumière d'un rapport de l'UNICEF publié en mars sur le traitement des enfants palestiniens par les forces de sécurité israéliennes, nous jugeons également préoccupante la détention pendant plusieurs heures à Hébron, le 9 juillet, d'un petit garçon palestinien de 5 ans, pour jet de pierres. Il semble que les forces de défense israéliennes (FDI) sont en train d'enquêter sur l'incident et de réviser leurs politiques relatives à la détention des enfants.

Les forces de sécurité israéliennes ont annoncé des mesures sévères contre les Israéliens soupçonnés de mener des attaques dites du « prix à payer », indiquant un certain nombre d'arrestations, y compris celle d'un suspect en relation avec la profanation du monastère de Latroun, en septembre 2012. Les tensions se sont poursuivies sur le terrain à la suite d'attaques perpétrées par des colons, qui ont blessé 13 Palestiniens et causé d'importants dommages aux biens palestiniens. Les attaques commises par les Palestiniens contre des colons se sont également soldées par deux blessés et des dégâts matériels.

Après le ralentissement signalé le mois dernier, les démolitions de propriétés palestiniennes dans la zone C et à Jérusalem-Est se sont de nouveau intensifiées au cours de la période considérée. Au total, 83 structures ont été démolies, entraînant le déplacement de 129 Palestiniens, dont 45 enfants.

Je regrette de devoir informer le Conseil que, malgré la retenue israélienne qui avait été annoncée précédemment quant aux activités de colonisation, la période à l'examen a connu une relance des plans de construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et, dans une moindre mesure, à Jérusalem-Est. Les mesures tendant à approuver et lancer la construction de colonies concernent 70 logements à Har Homa, entre Bethléem et Jérusalem, 84 logements à Nokdim, dans le sud de la Cisjordanie, et 700 logements à

Modiin Illit. Un rapport publié par le Contrôleur de l'État d'Israël, le 17 juillet, indiquait qu'il y avait peu ou pas d'application de la loi pénale dans les colonies de peuplement s'agissant des violations en matière de planification et de construction, et que les procédures administratives prévues pour les démolitions étaient rarement appliquées.

Fait notable, la Commission européenne, en s'appuyant sur les conclusions formulées auparavant par le Conseil, a publié le 19 juillet des directives stipulant qu'elle n'accorderait des subventions qu'à des institutions israéliennes situées à l'intérieur des frontières de 1967, et ne maintiendrait des relations qu'avec des institutions répondant à ces critères. Ces directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014, précisent que toute entité juridique israélienne recevant des fonds de l'Union européenne doit justifier qu'elle n'a aucun lien avec la Cisjordanie, y compris avec Jérusalem-Est ou le plateau du Golan. Les responsables israéliens ont exprimé leur vive opposition à ces directives.

La position de l'ONU concernant les colonies de peuplement est sans équivoque. Elles sont contraires au droit international et aux engagements pris par Israël en vertu de la Feuille de route. Poursuivre les activités de colonisation ne saurait favoriser la création d'un environnement propice aux négociations.

Sur une note positive, Israël accorde un nombre considérable de permis aux résidents palestiniens de Cisjordanie pour qu'ils puissent se rendre à Jérusalem et en Israël pendant le ramadan, et assouplit les règles aux points de contrôle et aux points de passage pendant les vacances. Néanmoins, les visites de groupes israéliens entre les 10 et 17 juillet, notamment de hauts fonctionnaires, au mont du Temple/Haram al-Charif, a donné lieu à des affrontements entre les Palestiniens et la police israélienne qui accompagnait ces groupes. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve d'une extrême retenue et à garder leur calme autour de ce lieu saint.

À Gaza, le calme relatif observé en juin s'est largement maintenu pendant la période considérée. Au total, trois roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël, sans qu'il en résulte de quelconques pertes ou dommages. Aucune frappe aérienne israélienne n'a été signalée dans la bande de Gaza. Les forces israéliennes ont réalisé six incursions de portée limitée dans la bande de Gaza et, dans certains cas, en tirant à proximité de bateaux de pêche palestiniens, la marine israélienne les

a forcés à accoster. Aucune victime n'est à déplorer de part et d'autre.

La situation sur le terrain à Gaza est influencée par les faits politiques se déroulant en Égypte. Pour des raisons de sécurité, le passage de Rafah a été fermé pendant près d'une semaine et, depuis le 11 juillet, il a été partiellement rouvert pour laisser passer certaines catégories de personnes, ainsi que ceux qui sont restés bloqués de chaque côté du point de passage et souhaitent rentrer chez eux. L'Égypte a également déployé deux bataillons supplémentaires dans le Sinaï pour faire face aux problèmes de sécurité. Toutefois, le 4 juillet, deux explosions ont été entendues dans la ville israélienne méridionale d'Eilat, sans causer d'accident ou de dégâts. Ces explosions seraient dues à des roquettes tirées depuis le Sinaï. Le groupe salafiste Ansar Beit Al-Maqdis a revendiqué ces tirs, que nous condamnons fermement.

Les autorités égyptiennes ont également pris des mesures énergiques contre les tunnels débouchant dans la bande de Gaza. À la suite de ces mesures de lutte contre les activités illégales, 80 % des tunnels sont désormais hors d'usage, selon certaines estimations. Gaza subit actuellement de graves pénuries de carburant et de matériaux de construction de base pour lesquels les tunnels étaient devenus les principaux points d'entrée, compte tenu des sévères restrictions imposées aux importations via les points de passage officiels et du coût plus élevé du carburant venant de Cisjordanie et d'Israël.

Alors que le seul point de passage israélien pour les marchandises, Kerem Shalom, est resté ouvert et voit passer des quantités de plus en plus importantes de produits de consommation, nous craignons que les conditions économiques et humanitaires déjà difficiles dans Gaza ne se détériorent encore davantage si l'accès à Gaza par les passages officiels de ces produits de base, comme les matériaux de construction, n'est pas libéralisé. Nous savons que l'Autorité palestinienne s'est entretenue avec le Gouvernement israélien sur cette question, et a demandé à ce que les restrictions restantes concernant l'entrée des matériaux de construction via Kerem Shalom soient levées.

Nous exhortons toutes les parties à ne pas oublier la situation précaire dans laquelle se trouve Gaza, et à profiter de l'amélioration du climat entre les parties pour procéder à la réouverture d'autres points de passage toujours fermés. Nous appelons Israël à libéraliser l'entrée à Gaza des matériaux de construction essentiels,

afin que le secteur privé soit en mesure de se procurer légalement ces matériaux pour répondre aux besoins d'infrastructure de Gaza.

L'ouverture de Gaza et la levée des bouclages restants font partie de l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. L'autre partie est le respect du calme total. Nous appelons donc les autorités de facto de Gaza à honorer leurs engagements. Toute violation du cessez-le-feu par les tirs de roquettes en ce moment délicat du point de vue politique est non seulement inacceptable, mais également totalement irresponsable. Tout en comprenant les exigences de sécurité de l'Égypte, nous lui demandons également de laisser le passage de Rafah ouvert aux personnes.

Je souhaite mentionner brièvement quelques autres faits. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a signalé l'enlèvement, au cours des six derniers mois, de la plupart des munitions non explosées qui avaient été dangereusement stockées dans la ville de Gaza, améliorant ainsi considérablement la protection des civils. Plus de 2 000 engins non explosés ont été détruits en toute sécurité depuis le mois de janvier.

Les condamnations à mort prononcées à Gaza, en dehors du cadre juridique palestinien, continuent de nous préoccuper. Outre les quatre condamnations et les deux exécutions réalisées pendant la dernière période à l'examen, un homme a été condamné à mort à Gaza le 14 juillet. Nous appelons les autorités de facto de Gaza à s'abstenir de procéder à de nouvelles exécutions.

Tous les membres ici présents ont entendu la semaine dernière les récits qui ont été faits sur la situation dramatique qui se déroule en Syrie par la Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Amos; par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Guterres; et par le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Šimonović. Le carnage se poursuit sans relâche en Syrie. Le Gouvernement continue d'utiliser sa puissance militaire contre des zones civiles, tout en attirant de plus en plus de combattants étrangers et en recourant à des forces paramilitaires. Les parties au conflit ne respectent toujours pas leur obligation de protéger les civils. Les besoins humanitaires surpassent les efforts que nous déployons pour accroître l'acheminement de l'aide partout en Syrie. La multiplication des menaces et des violences confessionnelles en Syrie et dans la région est extrêmement inquiétante. La Syrie se transforme de plus en plus en un champ de bataille régional, sinon mondial.

Malheureusement, les belligérants n'ont pas répondu aux appels à une cessation de la violence pendant le ramadan. Tous les combattants en Syrie doivent se souvenir que les responsables de violations du droit international humanitaire devront rendre compte de leurs actes. Les informations récentes selon lesquelles le Gouvernement aurait remporté des victoires militaires ne doit pas laisser croire, à tort, que ce conflit peut être réglé par des moyens militaires. Les armes ne sauraient répondre aux revendications légitimes de la population syrienne, seules la vision et la détermination de tous les Syriens, le Gouvernement et l'opposition, le pourront.

À cet égard, nous continuerons de faire de notre mieux pour faire en sorte que la conférence de Genève ait lieu le plus rapidement possible. Le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, a poursuivi ses consultations et organisé à Genève deux cycles de réunions tripartites avec la Fédération de Russie et les États-Unis afin de se préparer pour la conférence de Genève sur la Syrie. Bien que des progrès aient été faits et malgré le rapprochement des points de vue entre les deux États à l'initiative de la Conférence, un certain nombre de paramètres font toujours l'objet de discussions.

Le 6 juillet, la Coalition nationale syrienne des forces de la révolution et de l'opposition a élu une nouvelle équipe dirigeante. L'assemblée générale de la Coalition est passée de 63 à 114 membres, pour inclure, notamment, des représentants de la Tribune démocratique syrienne dirigée par des figures de l'opposition expérimentées. Nous espérons que l'élargissement de la Coalition, qui mérite d'être salué, s'avérera être une représentation de l'échiquier politique plutôt qu'une simple réponse à des facteurs exogènes.

Le Secrétaire général demeure extrêmement préoccupé par les informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été employées en Syrie. L'ONU a jusque-là été informée de 13 cas d'emploi d'armes chimiques. En outre, le 9 juillet, la Fédération de Russie a présenté au Secrétaire général son analyse d'un incident relatif à l'emploi présumé de telles armes. Ces données et d'autres informations sont actuellement étudiées par la mission d'enquête. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, et M. Åke Sellström se rendront à Damas cette semaine pour terminer les consultations sur les modalités de coopération nécessaires pour que la mission d'enquête des Nations Unies soit menée de manière appropriée, en toute sécurité et avec efficacité. Le Secrétaire général espère que les réunions à Damas aboutiront à un accord

concernant l'accès, afin que la mission puisse mener ses activités d'établissement des faits et faire la lumière sur les informations reçues par le Secrétaire général.

La situation dans le Golan demeure tendue, de violents affrontements entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition ayant eu lieu dans la zone de séparation. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement a signalé que lors de vifs affrontements aux environs d'Al-Qataniya, le 16 juillet, plusieurs munitions d'artillerie avaient atterri très près de positions des Nations Unies, ainsi que de l'autre côté de la ligne Alpha. De telles activités militaires dans la zone de séparation risquent d'aggraver la situation entre Israël et la Syrie et de mettre en péril le cessez-le-feu entre les deux pays.

Dans la déclaration présidentielle datée du 10 juillet (S/PRST/2013/9), le Conseil a clairement indiqué qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour préserver le Liban de l'effet d'entraînement du conflit en Syrie. Le Secrétaire général se félicite de l'unité et de l'attention constante du Conseil ainsi que de son appui aux efforts déployés par le Président Sleiman et les forces armées libanaises pour préserver l'unité et la stabilité nationales.

Suite au combat qui a eu lieu à Saïda le mois dernier entre les défenseurs du salafiste cheik Assir et les forces armées libanaises, les forces de sécurité ont arrêté des dizaines de suspects. Vingt-sept ont été inculpés, y compris Assir. Des violences liées à cet incident ont éclaté à Tripoli le 29 juin puis le 2 juillet, faisant trois morts. Il existe un risque réel de nouvelle escalade de la violence qui se propage depuis la Syrie. Le 9 juillet, une bombe qui a explosé dans la banlieue chiite située au sud de Beyrouth a blessé 53 personnes et provoqué d'importants dégâts matériels. Le 7 juillet, trois personnes ont été blessées, dont deux soldats, quand une bombe a explosé près de Hermel et, le 16 juillet, au moins deux membres du Hezbollah ont été blessés par une bombe placée au bord de l'autoroute Masnaa.

Sur le plan politique, deux sessions du Parlement prévues les 1^{er} et 16 juillet pour se prononcer sur la prorogation du mandat du commandant de l'armée et sur d'autres questions ont été reportées parce que le quorum n'a pas été atteint. Le Premier Ministre désigné, M. Salam, continue de s'efforcer de former un gouvernement. Le retard pris dans la formation d'un gouvernement est préoccupant. Nous appelons de nouveau toutes les parties à dialoguer de manière constructive à cet égard.

Lors d'une visite au Liban, le 3 juillet, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a souligné que les Palestiniens au Liban devaient se dissocier du conflit en Syrie et de toute tension interne au Liban.

Le 14 juillet, les forces de sécurité ont saisi un véhicule transportant des armes et du matériel à destination de la Syrie, d'après ce qui a été rapporté. Le 16 juillet, le Président Sleiman a de nouveau appelé à la mise en œuvre de la déclaration de Baabda. Il a annoncé son intention de convoquer une session du dialogue national pour débattre d'une stratégie de défense pour le Liban et envisager des solutions aux crises actuelles.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le long de la Ligne bleue est restée calme dans l'ensemble. La FINUL a protesté contre la violation de la Ligne bleue le 12 juillet par des soldats des forces de défense israéliennes pour sécuriser les alentours de la tombe de cheik Abbad durant la visite de pèlerins côté israélien. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais ont continué de manière quasi-quotidienne.

La semaine dernière, il y a eu une ouverture prometteuse dans les efforts déployés actuellement pour mettre au point une véritable initiative politique sur la question israélo-palestinienne. Nous nous trouvons maintenant à un moment décisif. Ces dernières années, nous avons partagé le sentiment d'impuissance face à l'impasse politique. Il est temps de traduire notre appel collectif à l'action en un appui commun fourni d'urgence aux dirigeants des deux parties car ils doivent prendre conscience qu'il s'agit d'une possibilité qu'ils ne peuvent se permettre de laisser passer.

La réalisation de progrès requiert en effet de réels engagements politiques, pour que les dirigeants des deux parties puissent appliquer la solution des deux États qu'ils ont tous les deux acceptée. Nous ne sous-estimons pas la difficulté d'élaborer une initiative sérieuse qui proposerait un horizon crédible pour réaliser enfin une solution des deux États. Nous ne saurions toutefois trop insister sur le fait que le moment est venu de prendre des mesures concertées et de fournir un appui constant aux parties. Les deux parties doivent être conscientes des risques de laisser passer l'occasion qui se présente maintenant. À l'ONU, nous demeurons convaincus que la réalisation de la solution des deux États et la fin de l'occupation qui a commencé en 1967 et du conflit, telles que prévues par les résolutions pertinentes du Conseil sont dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je salue également votre rôle de direction efficace, Madame la Présidente, y compris les efforts déployés actuellement pour promouvoir la paix et renforcer la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient. Nous remercions également le Royaume-Uni pour l'efficacité avec laquelle il a présidé le Conseil en juin. Je remercie aussi M. Robert Serry, Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé et ses efforts inlassables sur le terrain.

Nous nous réunissons à un moment décisif dans la longue histoire des tentatives de la communauté internationale de régler de manière pacifique et juste le conflit israélo-palestinien. Malgré des décennies d'initiatives, de processus et de législation – y compris de fermes résolutions du Conseil de sécurité basées sur des principes clairs du droit international, et avant tout le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force et le droit des peuples à l'autodétermination – le peuple palestinien reste privé de liberté et la paix demeure hors de portée.

Nous nous trouvons cependant à un moment charnière. Grâce aux efforts internationaux et régionaux actuels, principalement ceux du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, en coordination avec les partenaires du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe et avec l'appui des États concernés de tous les continents du monde, nous avons une occasion de faire de la paix une réalité. Les décisions prises en ce moment détermineront si la solution des deux États – l'État de Palestine et l'État d'Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967 – sera appliquée ou si cette solution sera abandonnée à cause des politiques illégales d'Israël. Dans ce cas, les conséquences seraient lourdes, et il faudrait notamment déployer d'autres efforts – politiques, juridiques et au niveau de la population – pour mettre un terme à cette injustice et faire en sorte que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables et que ses aspirations nationales légitimes se concrétisent.

Les dirigeants palestiniens sont conscients de l'importance de ce moment et sont prêts à saisir cette occasion. Sous la direction du Président Mahmoud Abbas, ils ont coopéré de manière responsable en ce qui concerne l'initiative du Secrétaire d'État, M. Kerry et les efforts mondiaux de relance du processus de paix pour réaliser la solution des deux États, sur la base des paramètres du processus définis dans les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

La communauté internationale a reconnu à de multiples reprises que la partie palestinienne avait rempli ses obligations et toujours agi de bonne foi, malgré les énormes difficultés auxquelles elle se heurte du fait de l'occupation israélienne. En outre, les dirigeants palestiniens n'ont jamais assujéti le processus de paix à aucunes conditions. Ils demandent simplement et à juste titre que le droit international et les résolutions de l'ONU, qui constituent le socle du processus, soient respectés.

L'État de Palestine a résolument foi dans l'état de droit. Il incombe à tous les États, y compris Israël, la Puissance occupante, de respecter l'état de droit. Rien ne peut justifier les atteintes au droit. Ce respect est primordial pour surmonter les obstacles qui n'ont cessé de faire dérailler le processus de paix, exacerbant la situation sur le terrain. Il permettra de garantir que les pourparlers sur les questions restantes relatives au statut, notamment Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité, les prisonniers et l'eau, aboutissent au final à la conclusion de la paix juste et durable à laquelle nous aspirons depuis des décennies. Par ailleurs, nous voudrions souligner, comme la communauté internationale n'a de cesse de le réaffirmer, qu'il est impératif de définir des paramètres et un calendrier clairs pour que le processus de paix soit couronné de succès.

En fait le consensus international autour de la solution des deux États fondée, entre autres, sur les frontières de 1967 comme base de ces deux États, avec Jérusalem pour capitale partagée et une solution concertée à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes, est précisément ce à quoi le peuple palestinien et ses dirigeants s'efforcent de parvenir, tant en paroles qu'en actes, depuis des décennies. D'ailleurs, le 15 novembre, cela fera 25 ans que le peuple palestinien a accepté officiellement la solution des deux États et adopté sa

déclaration d'indépendance en 1988. Cet important compromis que représente le fait d'accepter de créer notre État sur seulement 22 % de notre territoire historique, au nom du rétablissement de nos droits et de l'arrêt du conflit, est l'une des marques les plus saillantes de notre attachement à la voie de la paix et du compromis, malgré l'injustice historique dont notre peuple est victime.

Cet attachement est le fondement de la démarche pragmatique que nous avons adoptée, de la signature des accords d'Oslo, il y aura 20 ans en septembre, à notre participation à toutes les formes qu'a prises le processus de paix depuis la Conférence de Madrid, en passant pour nos initiatives légitimes sur le scène internationale pour préserver et faire avancer les droits du peuple palestinien au fil des décennies. De manière remarquable, cet attachement a perduré malgré les nombreux reculs résultant des politiques israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, territoire qui constitue l'État de Palestine. Ces actions illégales et l'incapacité de la communauté internationale de faire répondre Israël de ses actes ont constamment remis en cause le processus de paix et la solution des deux États, plaçant notre peuple dans une situation extrêmement pénible. Pourtant, les dirigeants palestiniens ont patiemment continué d'adhérer aux nobles objectifs de paix et de coexistence, réaffirmant leur attachement devant toutes les instances, y compris aujourd'hui devant le Conseil.

Mais pour qu'il y ait un processus digne de ce nom, les réalités sur le terrain doivent changer. Bien que nous nous félicitons de l'initiative actuellement en cours, nous devons agir de manière responsable et faire en sorte que la situation sur place soit compatible avec les objectifs du processus et joue même en leur faveur. Comment pouvons-nous y parvenir alors qu'Israël persiste dans ses pratiques illégales et son occupation militaire depuis 46 ans, démontrant tous les jours à notre population son refus de faire la paix? Cela est impossible en pareille situation. Les tensions, la méfiance et l'instabilité ne peuvent que continuer de s'amplifier. La confiance populaire dans la possibilité d'une paix ne peut que reculer, et alors cette ultime occasion de réaliser la solution des deux États sera perdue.

Comme nous l'avons souligné dans plusieurs lettres envoyées au Conseil, depuis le dernier débat public, Israël a malheureusement poursuivi sa politique d'agression, de colonisation, de châtement collectif

et d'oppression, accentuant son occupation et les souffrances du peuple palestinien, en violation flagrante du droit et au mépris des appels lui demandant de donner suite aux tentatives de relance du processus de paix. Il a notamment poursuivi la construction des colonies de peuplement et du mur, notamment à Jérusalem-Est occupée et ses alentours, à Bethléem et dans la vallée du Jourdain. Il a annoncé qu'il avait l'intention de construire plusieurs milliers de nouveaux logements dans ces colonies. Il a confisqué des centaines de dounams de terres. Il a procédé à des déplacements et des transferts forcés de civils, en particulier des familles de Bédouins. Il a démoli des maisons. Les forces d'occupation ont effectué des raids militaires violents dans des villes, des villages et des camps de réfugiés palestiniens. Elles ont recouru de manière excessive à la force contre des civils qui manifestaient, tandis que chaque jour d'autres étaient arrêtés et placés en détention, dont un enfant de 5 ans. Près de 5 000 Palestiniens continuent d'être incarcérés dans des conditions abominables, subissant des sévices, avec parmi eux plusieurs prisonniers en grève de la faim qui sont gravement malades. Le reste de la population voit sa liberté de mouvement entravée. Le blocus illégal imposé sur la bande de Gaza, depuis maintenant sept ans, cause des souffrances humanitaires gigantesques et exacerbe les sensibilités religieuses, alors que les lieux saints sont menacés, notamment l'esplanade des mosquées, que le grand mufti de Jérusalem est incarcéré, que les pèlerins sont harcelés et attaqués, y compris durant les célébrations de la pâque chrétienne et le mois sacré du ramadan.

Pendant ce temps, les colons extrémistes israéliens poursuivent les saccages dans l'ensemble de notre pays, terrorisant les civils, pillant les maisons, détruisant les terres agricoles et des milliers d'arbres, vandalisant les églises et les mosquées dans un déchaînement vulgaire de haine et de racisme, et menaçant le caractère sacré de l'esplanade des Mosquées. Les colons sont largement soutenus dans leurs actes par les responsables du Gouvernement qui continuent d'encourager la colonisation et l'annexion illégale de la terre palestinienne. Les récents propos du Ministre adjoint israélien des affaires étrangères, des Ministres du logement et de l'économie et de plusieurs membres de la Knesset révèlent au grand jour les positions extrémistes qui sont celles de certains membres du Gouvernement israélien. Ces personnes rejettent la solution des deux États et nient les droits du peuple palestinien. C'est là un grave sujet de préoccupation au moment où nous

essayons de sortir de la dangereuse impasse politique actuelle.

À cet égard, il nous faut rappeler que la solution des deux États et la campagne israélienne de colonisation sont totalement incompatibles. Les activités de peuplement sont illégales et constituent un obstacle majeur à la paix. Parler de paix tandis qu'on s'emploie à la détruire revient à se moquer de l'appui international à la solution des deux États et sabote tous les efforts en faveur d'une solution pacifique. Cela vaut aussi pour le fait de se dire prêt à négocier sans conditions, alors qu'on impose une situation sur le terrain au moyen de mesures illégales qui enracinent un peu plus l'occupation, compromettent la viabilité de deux États et entravent tout accord de paix. Malheureusement, telle est la politique d'Israël à ce jour, les colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, ayant connu une croissance de 355 % rien qu'au premier trimestre 2013.

Nous rappelons par ailleurs que la confiscation des terres d'autrui, les déplacements forcés et la colonisation sont des crimes de guerre en vertu de la quatrième Convention de Genève, de son protocole additionnel I et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous rappelons également que le consensus sur le caractère illégal des activités de peuplement israéliennes remonte à des décennies, à la première résolution du Conseil de sécurité sur ces colonies, la résolution 252 (1968), et aux premières résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, à savoir les résolutions 2252 (ES-V) et 2254 (ES-V), en date toutes deux du 14 juillet 1967.

La communauté internationale ne doit pas faiblir et doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à ces actes illégaux. Il ne saurait y avoir aucune excuse pour la poursuite des activités de colonisation, quelle que soit la manière dont elles se manifestent. Il faut envoyer ce message clair à Israël, comme l'ont récemment réaffirmé les importantes directives adoptées par l'Union européenne, qui sont conformes au droit international et à la position mondiale en ce qui concerne les activités de colonisation menées par Israël dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Les Européens méritent d'être félicités pour avoir pris cette initiative, car elle pourrait concrètement contribuer à promouvoir le respect du droit en vue de parvenir à un règlement pacifique.

Les faits sont peu réjouissants, et pourtant nous gardons espoir. Comme nous l'avons déjà dit, nous reconnaissons que nous nous trouvons à un tournant.

Nous sommes prêts à prendre part avec sérieux et en toute bonne foi aux négociations directes. Si l'occasion de rétablir la paix nous échappe, ce ne sera pas en raison d'un manque d'engagement de la partie palestinienne ou de l'inaction de la communauté internationale, y compris les États arabes, dont l'Initiative de paix reste valide.

Si l'on souhaite qu'un processus véritable aboutisse à des progrès réels, il est impératif qu'Israël affirme son attachement à la paix et à la solution des deux États non seulement par la parole, mais également par les actes. La colonisation doit s'arrêter, les prisonniers doivent être libérés, toutes les opérations militaires et tous les châtements collectifs doivent cesser, et Israël doit s'asseoir de bonne foi à la table des négociations. Israël doit choisir la paix, la sécurité et la coexistence plutôt que de continuer à occuper et dominer un autre peuple.

Si Israël persiste dans ses violations, la communauté internationale doit l'en tenir pour responsable, et elle doit agir de manière responsable pour faire respecter le droit, éviter que la déstabilisation ne s'aggrave et préserver les possibilités de paix. Le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités. Il est inacceptable qu'il reste sur la touche alors que la paix, la sécurité et la solution des deux États, principes consacrés par ses résolutions, sont mises en péril. Le peuple palestinien lance donc un nouvel appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour appuyer le processus de paix et honorer la promesse faite il y a plusieurs décennies d'aider les Palestiniens à réaliser enfin leurs droits, notamment celui à vivre dans la justice et la liberté à l'intérieur de l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières du 4 juin 1967 – le fondement de la paix au Moyen-Orient.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à informer les membres du Conseil que nous sommes profondément préoccupés par la situation des réfugiés palestiniens en Syrie. Alors que le conflit fait rage, les réfugiés palestiniens, tout comme l'ensemble des civils dans le pays, continuent d'enregistrer des pertes, des blessés, des destructions de maisons et de biens et sont victimes de déplacements massifs. Ces événements confirment la nécessité de trouver une juste solution à la situation des réfugiés palestiniens dans le contexte d'un accord de paix final et de la paix dans la région. Si nous reconnaissons les efforts extraordinaires déployés

par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes humanitaires pour aider les réfugiés palestiniens en ces temps de crise, notamment ceux qui se sont enfuis au Liban et en Jordanie, nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour garantir la protection de tous les civils, conformément au droit international, et trouver une solution pacifique à ce conflit tragique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la délégation des États-Unis, dirigée par l'Ambassadrice, M^{me} DiCarlo, de la manière dont elle conduit les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également les États-Unis, en particulier le Secrétaire d'État, M. John Kerry, de leur dynamisme et de leur attachement au processus de paix ainsi que des efforts qu'ils déploient pour favoriser la reprise des pourparlers de paix.

Israël est attaché à la paix et se félicite que l'occasion se présente de reprendre les négociations directes. Israël doit faire face à de nombreux problèmes stratégiques, mais il est cependant prêt à prendre des risques pour mettre un terme au conflit. Abraham Lincoln a dit, « On ne peut échapper à ses responsabilités de demain en les fuyant aujourd'hui ». En 2013, on ne saurait arguer que l'on n'a rien vu, ou rien entendu, ou que l'on ne savait pas.

Au moment où je vous parle, le Moyen-Orient est embrasé. Des millions de personnes sont descendues dans la rue pour réclamer de meilleures conditions de vie, des économies plus performantes et davantage de possibilités. La façade du soi-disant Printemps arabe s'est effondrée. Elle a laissé place aux effusions de sang, à la répression, au chaos et à l'instabilité qui caractérisent la région depuis longtemps. Le Conseil ne doit pas se montrer divisé dans sa condamnation des pays, groupes et individus qui nous éloignent de la paix en accumulant des armes dangereuses, en recourant à la terreur pour promouvoir leur idéologie ou en assassinant des innocents. Le monde observe et attend de voir ce que va faire le Conseil. Les décisions – ou, comme c'est parfois le cas, l'absence de décisions – prises dans cette salle façonneront le monde que nous allons léguer à nos enfants et nos petits-enfants. C'est ici et maintenant que le Conseil doit prendre ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil d'avoir reconduit pour six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Les contingents des Nations Unies déployés dans la région sont confrontés à des problèmes redoutables. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ladsous et les États qui se sont manifestés en vue de maintenir la présence stratégique des Nations Unies.

Les récits qui nous parviennent de Syrie ont choqué le monde. En ce moment même, des hommes, des femmes et des enfants sont torturés et assassinés par le régime brutal d'Al-Assad. Sous ce régime, la répression de fer est le quotidien de la population syrienne. Il est temps d'amener Bachar Al-Assad à répondre de ses crimes. Cent mille personnes ont été massacrées, et le bout du tunnel n'est pas en vue.

La violence qui secoue la Syrie envoie des ondes de choc dans toute la région. Depuis deux ans, les Israéliens vivent dans la crainte de voir une guerre se propager jusque chez eux. Les obus de mortier pleuvent sur nos communautés, et les chars et véhicules blindés syriens ont pénétré dans la zone tampon, en violation de l'Accord sur la séparation des forces conclu en 1974.

Israël fait preuve de la plus grande retenue et n'a pas l'intention de s'ingérer dans le conflit syrien, mais nous ne permettrons pas que nos citoyens soient constamment victimes d'attaques. Si les provocations du Gouvernement syrien se poursuivent, Israël n'aura d'autre choix que de réagir en conséquence. La situation à la frontière septentrionale d'Israël est précaire. Je l'ai déjà dit, et je le répète : Al-Assad possède des armes chimiques, et il a prouvé qu'il était prêt à tout pour rester au pouvoir. La situation est d'autant plus dangereuse qu'Al-Assad a reçu des systèmes d'armes avancés, ce qu'Israël ne peut tout simplement pas autoriser. Nous ne pouvons permettre que des armes de cette nature tombent entre les mains de groupes terroristes tels que le Hezbollah. Le complice d'Al-Assad, Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah, commet également des actes meurtriers en toute impunité au Moyen-Orient. Depuis des années, nous entendons des membres de la communauté internationale, y compris des membres de ce Conseil, prétendre que le Hezbollah est une force stabilisatrice au Liban. Ils insistent sur le fait que le Hezbollah est un parti politique qui représente les intérêts du peuple libanais. Ils acceptent également le fait que le Hezbollah a sa propre armée et qu'il retient ainsi le Liban en otage.

Je suppose que ces pays sont les mêmes qui croient que Nasrallah n'avait que les intérêts du peuple libanais à l'esprit lorsqu'il a envoyé son armée tuer ses frères et ses sœurs arabes en Syrie. Je suppose également que la prétendue stabilité dont parlent certains États peut se mesurer au nombre de voitures piégées et de roquettes qui explosent dans le centre de Beyrouth. Nasrallah a clairement annoncé ses intentions. Le mois dernier, il a déclaré : « Nous supporterons tous les sacrifices et toutes les conséquences » pour maintenir Al-Assad au pouvoir. Ce sont les paroles délibérées d'un terroriste qui est prêt à entraîner le Liban dans les divisions entre sunnites et chiïtes et l'ensemble de la région dans la guerre.

Malgré tout cela, certains États continuent de soutenir qu'il y a une différence entre les ailes militaire et politique du Hezbollah. Cela revient à essayer de distinguer entre votre main droite et votre main gauche. Surprise : sous quelque angle que vous les considériez, elles sont l'une et l'autre attachées au même corps.

Hier, l'Union européenne a décidé de qualifier d'organisation terroriste l'aile militaire du Hezbollah. La décision de l'Union européenne est bienvenue et constitue un premier pas vers la fermeture des conduits européens que le Hezbollah utilise pour blanchir l'argent et financer sa campagne de terreur. Des décennies durant, le Hezbollah a assassiné d'innombrables innocents de l'Afrique à l'Amérique du Sud et de l'Asie à l'Europe. À la fin des fins, ayant compris combien le Hezbollah est dangereux et ce dont il est capable, l'Union européenne a fait tardivement acte de présence – pour condamner le « Parti de Dieu ».

C'est seulement après que le Hezbollah fut trouvé coupable d'avoir assassiné des Européens en Bulgarie et tenté d'en faire autant à Chypre que l'Union européenne a accepté d'envisager de flétrir l'aile militaire du nom d'organisation terroriste. Cette demi-désignation permet à l'Union européenne de rejoindre à demi les rangs de pays comme les États-Unis, le Canada, l'Australie et les Pays-Bas, qui ont de longue date flétri de ce nom l'ensemble du Hezbollah.

Le Hezbollah est une industrie du terrorisme qui travaille à temps complet à pénétrer de nouveaux marchés. Il a un service de promotion des activités qui se consacre au blanchiment d'argent et à la collecte de fonds. Il a une division des ressources humaines qui recrute de nouveaux membres. Il a un service de marketing qui diffuse sur Internet ses articles de foi. Et, bien entendu, il a une division opérationnelle qui

conduit ses sanglantes campagnes. L'organisation est aussi avancée dans ses méthodes que solidaire entre ses composantes. Toute tentative de distinguer entre l'aile militaire et l'aide politique du Hezbollah – si elle présente des avantages politiques – est dépourvue d'utilité. L'aile politique collecte l'argent qui sert à financer les activités terroristes de l'aile militaire. Pas même le grand Houdini n'aurait pu donner l'illusion qu'il existe une différence entre ces deux groupes.

L'Europe a fait un pas notable dans la bonne direction, mais elle doit faire un pas de plus et démontrer sa condamnation sans équivoque de la terreur. Ce faisant, elle évitera à de nouveaux innocents de mourir, elle rendra justice aux victimes de la terreur et elle mettra totalement hors d'état de nuire un syndicat du meurtre.

Il y a des décisions courageuses à prendre mais, comme on dit, il faut saisir le moment juste. Alors que les États-Unis travaillent à faire asseoir de nouveau les parties à la table de négociation, l'Union européenne préfère proposer des mesures nuisibles et qui sont source de division. Au lieu de fixer le cap vers la paix, l'Union européenne oriente les Palestiniens dans la mauvaise direction. Le seul moyen d'avancer, ce sont des négociations directes, et seulement des négociations directes.

Depuis des années, les esprits négatifs disent que les sanctions imposées à l'Iran ne seront pas efficaces. Ils disent que les sanctions sont contre-productives et qu'elles n'auront d'autre effet que de nourrir l'hostilité envers l'Occident. Surprise : après des années de sanctions paralysantes, quand le peuple iranien est allé aux urnes le mois dernier, il a voulu un changement. Des marchés de Téhéran aux mosquées de Qom, des millions ont exigé d'avoir une chance de mieux vivre.

Beaucoup dans la communauté internationale ont espéré que les élections mettraient en place un nouveau dirigeant qui éloignerait l'Iran de la ruine à laquelle il se condamne. Mais, en dépit de tous ces vœux pieux, les faits parlent un autre langage. l'ayatollah Khomeiny a procédé à un examen préliminaire de tous les candidats à la présidence et écarté tous ceux qu'il jugeait trop hostiles aux milieux dirigeants, trop indépendants d'esprit, ou trop femmes. Rowhani a peut-être reçu un rôle éclatant dans la farce de la démocratie iranienne – mais Khomeiny reste le chorégraphe, le régisseur et le producteur. La communauté internationale doit juger Rowhani non par ses paroles, mais par ses actes. Et la réalité est que Rowhani envisage d'envoyer des

milliers de soldats sur le terrain en Syrie, de soutenir le brutal régime d'Al-Assad. Je suppose que, si l'on considère que ces soldats pourront tuer seulement un nombre « modéré » de personnes, alors il est possible de considérer Rowhani comme un dirigeant « modéré ».

Si Rowhani n'a pas changé la politique de l'Iran à l'égard de la Syrie, pourquoi allez-vous imaginer qu'il changera sa politique concernant le programme nucléaire de l'Iran? Même avec un nouveau chef d'orchestre, le programme nucléaire de l'Iran continue d'avancer à la vitesse d'un train express. Tout au contraire, les efforts de la communauté internationale avancent au rythme d'un omnibus, qui s'arrête à chaque station pour que quelques nations descendent et que quelques autres montent à bord.

Le programme nucléaire de l'Iran demeure la plus grande menace, non pas seulement pour le Moyen-Orient, mais pour le monde entier. Le Conseil et chaque membre de la communauté internationale doivent agir. Les sanctions donnent des résultats, mais elles ne suffisent pas. Il faut augmenter la pression sur l'Iran jusqu'à ce qu'il arrête tout enrichissement, se sépare de tout le matériel enrichi, ferme son installation nucléaire illégale à Qom et cesse de soutenir le terrorisme.

Ces débats sur le Moyen-Orient s'ouvrent chaque mois par un rapport détaillé sur toutes les prétendues infractions d'Israël. Sans exception, ces comptes rendus se distinguent par deux traits : ils sont très longs et ils sont le plus souvent faux.

Mois après mois, ces rapports ne négligent aucune nuance, aucun détail concernant chaque olivier, chaque balcon en Judée et Samarie. Ce n'est pas un hasard s'ils omettent de parler des milliers d'attaques terroristes commises par les Palestiniens contre des hommes, femmes et enfants israéliens. Apparemment, certains dans cette salle se soucient peu des soucis d'Israël en matière de sécurité.

Le rapport que nous avons entendu ce matin est partial et à courte vue. À l'écoute de certaines de ces informations, on pourrait avoir l'impression que les Palestiniens qui ont été arrêtés par les Forces de défense israéliennes sont des saints. Je vais être clair. Ils ne sont pas Mère Teresa. Les forces de sécurité israéliennes sont essentielles pour assurer la sécurité dans la région.

S'agissant du respect de l'état de droit que mon collègue vient de mentionner, la seule chose pour laquelle les Palestiniens méritent d'être félicités ce sont les innovations apportées à l'architecture. Ils

semblent avoir un brevet pour la première prison au monde disposant d'une porte tournante. Grâce à une intervention divine, toutes les personnes arrêtées se sont miraculeusement évadées le lendemain de leur arrestation.

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas appris que les attaques terroristes des Palestiniens ont doublé en nombre de 2011 à 2012? Et pourquoi n'a-t-il pas entendu parler des 34 tentatives d'enlèvement prévenues cette année par les forces de sécurité israéliennes? Imaginez les conséquences si un seul de ces enlèvements avait été couronné de succès.

Qu'il me soit permis d'indiquer un autre chiffre qui n'a peut-être pas encore été entendu dans cette salle : 2 736. L'année dernière, 2 736 attaques terroristes ont été dirigées contre les Israéliens, coups de feu, tirs de mortier, engins explosifs improvisés et cocktails Molotov. Point n'est besoin d'être un aussi fin limier que Sherlock Holmes pour comprendre que ces chiffres sont aisément accessibles et à la disposition de quiconque est disposé à les chercher. L'on croirait qu'un débat public sur le Moyen-Orient comprendrait des sources qui sont ouvertes au public. C'est, après tout, élémentaire.

Les faits sont têtus. Mais la seule chose plus têtue que les faits, c'est l'insistance à présenter chaque mois des rapports déséquilibrés. Au lieu de recevoir des rapports qui obscurcissent la situation, il est temps que le Conseil prête l'oreille à des rapports qui clarifient la situation. Les vrais amis des Palestiniens doivent leur rappeler qu'un État palestinien ne pourra être édifié que par des négociations directes et au prix d'un dur travail.

Israël est attaché au processus de paix et attend avec intérêt de reprendre des négociations directes avec l'Autorité palestinienne. Notre vision est celle de deux États pour deux peuples – l'un arabe et l'autre juif – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Israël a fait la paix avec l'Égypte et nous avons fait la paix avec la Jordanie. Ces traités sont la preuve qu'avec des efforts honnêtes et des dirigeants engagés, la paix est possible.

Mais la paix exige des dirigeants qui rejettent la terreur et embrassent le partenariat; des dirigeants qui s'opposent aux incitations belliqueuses et promeuvent la tolérance; des dirigeants qui élèvent leur peuple au lieu d'abattre Israël.

À l'heure où nous parlons, un séisme secoue le Moyen-Orient jusque dans ses fondements. Il ébranle les structures et les institutions politiques qui ont condamné la région à l'immobilisme pendant des décennies.

Les ondes de choc de ce séisme se font sentir dans le monde entier. Des éclairs de vérité sont parvenus à cette salle. Winston Churchill a dit, je le cite : « Les hommes butent parfois sur la vérité, mais la plupart d'entre eux se relèvent et repartent à grands pas comme si rien n'était arrivé ».

Nous avons vu les photos, nous avons vu les nouvelles dans la presse, et nous avons entendu la clameur de millions de personnes qui réclament la liberté, qui réclament une chance et la possibilité de construire une vie meilleure. Il est de la responsabilité de tous les membres du Conseil, de toutes les nations et de tous les dirigeants de faire progresser la cause de la paix. Il y aura toujours une raison d'attendre ou de différer, mais le moment d'agir, c'est aujourd'hui. Il est temps de condamner la terreur, de dénoncer la tyrannie et de défendre les millions de personnes dont la vie est en jeu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. M'Beou (Togo) : Je voudrais, avant tout, remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Représentant permanent de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Nous tenons ce débat public au moment où la région connaît une intense activité diplomatique, menée par l'Administration américaine et destinée à mettre à nouveau les Israéliens et les Palestiniens autour d'une table de négociation. Mon pays salue les efforts du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, et il se félicite de l'accord de principe auquel les deux parties sont parvenues, à l'issue de sa sixième visite dans la région, en vue de la reprise rapide des pourparlers directs, après trois ans d'interruption. Nous nous félicitons de l'annonce d'une réunion préliminaire à Washington cette semaine au cours de laquelle le négociateur palestinien, M. Saeb Erakat, et son homologue israélienne, M^{me} Tzipi Livni, devraient avoir des échanges sur les préparatifs des prochains pourparlers. Le débat de ce jour nous offre donc une heureuse occasion d'appeler les parties à s'engager de bon cœur dans ces nouvelles négociations qui, comme ma délégation l'a toujours indiqué, sont la seule voie pour parvenir à un règlement définitif du conflit, qui passe par l'établissement d'un État palestinien viable aux côtés de l'État d'Israël, vivant

dans la paix et la sécurité et dans des frontières sûres et internationalement reconnues. La solution à deux États ne doit pas être un vain mot, elle doit se réaliser car elle porte en elle la paix pour le Moyen-Orient.

Alors que nous parlons de l'avenir, que nous souhaitons radieux et prospère, nous devons nous occuper du présent, ce présent qui ne rassure guère. En effet, la violence continue d'avoir cours et les tirs de roquettes contre le sud d'Israël, le 24 juin et le 11 juillet derniers, nous rappellent que les groupes armés islamistes, opérant en toute impunité dans la bande de Gaza, sont loin de s'inscrire dans une logique de négociation et de paix. Et pourtant le choix de la violence n'a pu aider au règlement du conflit, il a au contraire éloigné la paix. C'est pourquoi nous demandons aux dirigeants du Hamas de prendre des mesures urgentes pour contrôler ces groupes extrémistes qui refusent de renoncer à la violence.

De l'autre côté, le Gouvernement israélien devra mettre fin à la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il devra notamment renoncer à son projet de construire de nouveaux logements dans le nord de la Cisjordanie. De même, nous l'exhortons à faire davantage en levant le blocus imposé à la bande de Gaza, car un simple assouplissement des mesures ne suffit pas à remédier durablement à la situation de misère et de précarité que vivent les Gazaouis.

Mon pays est également préoccupé par la question des prisonniers palestiniens, qui constitue sans doute un autre motif de violences. Tout en nous félicitant de l'annonce, par les autorités israéliennes de l'élargissement, dans les prochains jours, d'un certain nombre de prisonniers de longue date, nous les exhortons à agir beaucoup plus dans ce domaine, vu le nombre important de personnes encore en détention.

La question des réfugiés palestiniens reste toujours une source de grande préoccupation pour mon pays. Elle ne peut être réglée que dans le cadre d'une solution globale du conflit, que nous appelons de tous nos vœux. Nous renouvelons, à cet égard, nos félicitations à l'Organisation des Nations Unies pour tous les efforts qu'elle déploie, à travers l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour aider ces personnes qui vivent dans la précarité.

La longue histoire du conflit israélo-palestinien nous a appris que le chemin de la paix est toujours semé

d'embûches. Nous avons pu observer qu'à chaque fois que des pas positifs sont faits, des actes de violence sont posés par les extrémistes des deux côtés, qui viennent remettre en cause les efforts accomplis. Il existe bien dans les deux camps ceux qui veulent la paix et ceux qui luttent pour préserver le statu quo. C'est pourquoi les dirigeants israéliens et palestiniens doivent rester vigilants et montrer à la face du monde qu'ils sont résolument engagés en vue de trouver une solution définitive au plus vieux conflit du monde. La communauté internationale devra les accompagner dans ce chemin de la paix. Le Quatuor devra aussi s'appliquer à faire en sorte que les négociations qui s'annoncent soient véritablement fructueuses.

En Syrie, le conflit a déjà fait plus de 95 000 morts et provoqué la quasi-destruction des fondements du pays. Les tueries et les massacres, les arrestations et les détentions arbitraires se poursuivent, et ces inquiétudes sont d'autant plus grandes que le pays se vide de sa population, qu'une génération de la jeunesse est sacrifiée, et que le conflit prend des proportions sectaires avec une confessionnalisation qui laisse craindre le pire pour les minorités religieuses. L'assassinat, le 23 juin dernier, d'un prêtre catholique, François Murad, attribué aux groupes djihadistes, laisse entrevoir la Syrie de demain si les parties persévèrent dans la logique de la victoire par les armes.

Le Conseil a échoué en n'arrêtant pas l'hécatombe, il peut au moins presser les parties de négocier la paix. Et pour cela, il a besoin de bâtir son unité pour parler d'une seule voix. De toute évidence, le dialogue est la seule voie de sortie du conflit, qui a des répercussions négatives et dangereuses dans les pays voisins, notamment le Liban, qui en paie le plus lourd tribut. Nous souhaitons appuyer à nouveau l'initiative russo-américaine de la tenue de la conférence de « Genève II », qui devrait aboutir à l'instauration d'une transition politique sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Nous en appelons à sa concrétisation dans les meilleurs délais possibles.

Le règlement politique reste incontestablement la voie la mieux indiquée pour mettre fin au conflit et créer une nouvelle Syrie pacifique et réconciliée avec elle-même.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Coordonnateur

spécial des Nations Unies pour le processus au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé et les représentants de la Palestine et d'Israël de leurs déclarations.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, l'Azerbaïdjan salue et appuie les efforts diplomatiques en cours, en particulier ceux qu'ont engagés les États-Unis, pour relancer les négociations et contribuer à une plus grande stabilité dans la région. Nous trouvons encourageantes la récente annonce de l'établissement d'une base à la reprise des pourparlers et la décision des parties de retourner à la table de négociation. Nous notons également que l'intérêt témoigné pour la question par les acteurs régionaux n'a pas faibli et soulignons l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui offre l'appui régional nécessaire à la réalisation d'une solution globale, juste et durable. Le Secrétaire général a également déclaré que l'ONU appuierait tout effort de négociation sérieux en vue d'instaurer une paix globale dans la région.

Il va sans dire que la situation d'insécurité qui règne dans la région n'a jamais exigé autant qu'aujourd'hui la réalisation de progrès dans le processus de paix. Il est impératif que les parties fassent preuve de responsabilité pour appuyer les efforts internationaux visant à parvenir à la solution des deux États, et évitent toute mesure susceptible de nuire à cet objectif. Les parties doivent respecter leurs engagements en vertu de l'accord de cessez-le-feu du 21 novembre 2012 et s'abstenir de toute action qui pourrait le saper.

Les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé demeurent l'un des plus grands obstacles et l'une des principales menaces au processus de paix. Par principe et conformément au droit, l'Azerbaïdjan a toujours condamné et rejeté les pratiques de colonisation. Que les colonies soient récentes ou anciennes, elles sont illégales au regard du droit international, et doivent disparaître immédiatement et totalement.

La situation économique, financière et humanitaire dans le territoire palestinien occupé exige l'attention et l'aide constantes de la communauté internationale, notamment en vue de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la région.

Le 11 juin, l'Azerbaïdjan a organisé une conférence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur la création d'un filet de sécurité financière islamique pour

aider la Palestine, et une conférence des donateurs pour venir en aide à la ville d'Al Qods. Les États membres de l'OCI et les organisations internationales participant à la conférence se sont engagés à contribuer à l'amélioration de l'économie et des services de soins et d'éducation de la Palestine, et à financer des projets d'infrastructure dans la ville d'Al Qods.

L'unité et la réconciliation palestiniennes sont une autre question importante que nous mentionnons régulièrement. Nous appuyons les efforts déployés à cette fin sous l'égide du Président Abbas, et espérons que l'accord conclu en mai 2013 entre le Fatah et le Hamas dans l'objectif de former un gouvernement d'union nationale sera mis en œuvre dans le délai convenu.

L'Azerbaïdjan est profondément préoccupé par la poursuite de la déstabilisation, de la violence et des violations massives des droits de l'homme en Syrie. Le conflit syrien a infligé d'importants dégâts au pays et à sa population, ainsi qu'à l'ensemble de la région. Les implications régionales de la crise sont évidentes, non seulement quant à son incidence humanitaire sur les pays voisins, mais aussi pour ce qui est de la participation d'éléments étrangers au conflit et de l'intensification de la présence militaire d'États tiers à proximité des activités militaires.

Tous ces facteurs et, surtout, la catastrophe humanitaire qui s'aggrave en Syrie et au-delà nécessitent d'abord et avant tout une action urgente de la part de la communauté internationale pour parvenir à une solution négociée au conflit. Nous appuyons pleinement l'appel lancé récemment par le Secrétaire général aux parties en présence en Syrie et à leurs partisans pour qu'ils s'efforcent de trouver une solution politique, qui demeure le seul moyen de sortir de la crise. Nous espérons sincèrement que la deuxième conférence de Genève sur la Syrie aura bientôt lieu avec de meilleures chances de succès. Il ne fait aucun doute que l'échec des efforts diplomatiques actuels ne ferait qu'exacerber la situation et aurait des conséquences catastrophiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Coordonnateur spécial, M. Serry, de sa présentation détaillée. J'adresse mes respects au Représentant permanent d'Israël, et ma gratitude à l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine, pour leurs importantes contributions.

Ce débat public se déroule en une période de grande incertitude et de bouleversements, non seulement pour le Moyen-Orient, mais également pour le monde entier. Une série d'événements ont provoqué l'interruption du processus démocratique naissant et tant attendu en Égypte, et je tiens à exprimer ma solidarité avec le peuple égyptien, en particulier les femmes et les jeunes, qui aspirent à une société de liberté, de solidarité et de paix. Pendant ce temps, les violences perpétrées en Syrie se propagent rapidement à l'ensemble de la région, le recours à la rhétorique sectaire par les dirigeants politiques et religieux s'intensifie, avec le risque d'exacerber les tensions existantes et de générer de nouvelles violences et atrocités à grande échelle.

Toutefois, nous avons entendu dire que, dans ce climat d'incertitude et de bouleversements qui secoue le Moyen-Orient, il est très difficile d'ouvrir des portes. L'Argentine est convaincue du contraire. En effet, ce climat de forte tension et d'instabilité ne constitue certes pas un environnement favorable, mais il exige du point de vue éthique et politique une solution viable. Aujourd'hui plus que jamais, nous pensons qu'il est à la fois nécessaire et possible de reprendre les pourparlers tout en préservant les progrès déjà enregistrés dans l'édification des institutions palestiniennes, en respectant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et en garantissant la sécurité à long terme d'Israël. La solution à ce conflit est, et sera, un facteur important de paix et de stabilité dans la région et dans le monde entier.

C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire d'État américain, M. Kerry, et saluons l'annonce selon laquelle les bases sont posées pour la reprise du dialogue entre les parties. Cette annonce reflète non seulement le travail intense accompli ces quatre derniers mois, mais aussi une volonté politique et la connaissance profonde des parties et de leurs dirigeants, qui doivent maintenant répondre de bonne foi et de manière constructive, en prouvant qu'ils sont capables de mener leurs gouvernements et leurs peuples vers un accord de paix.

Nous pensons en outre qu'il ne s'agit nullement de propositions et d'efforts individuels, bien que nous apprécions évidemment ceux qu'incarne le Secrétaire d'État, M. Kerry. Il ne suffit pas d'un seul individu qui agit avec cohérence et qui est dans de bonnes dispositions pour faire avancer le processus de paix. Il faut un projet collectif, un projet partagé par l'ensemble de la communauté internationale, s'inspirant des mêmes valeurs qui sous-tendent les efforts visant à renouer le

dialogue entre les parties. Les éléments fondamentaux de cet accord bénéficient déjà d'une vaste approbation de la communauté internationale – je ne vois pas donc pas pourquoi nous continuons de nous piéger les uns les autres : deux États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, l'échange de territoires convenu, Jérusalem comme future capitale des deux États, des arrangements de sécurité nécessaires et une solution juste à la question des réfugiés.

Nous devons régler la situation, et non pas uniquement insister sur le fait qu'Israël doit mettre fin totalement, immédiatement et sans condition à toutes ses activités de colonisation, car celles-ci enfreignent les droits de l'homme et constituent des crimes de guerre. C'est ce qu'a déclaré la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme cette année. Dans ce cas précis, le temps c'est pas de l'argent. Le temps, c'est la vie, la liberté, la démocratie, la paix. En réalité, la vérité – toutes les vérités – et le droit ne sont jamais contreproductifs. L'humanité a appris que la vérité et le respect du droit sont les voies qui mènent à la paix.

Concernant la Syrie, il y a exactement une semaine (voir S/PV.7000) le Conseil entendait, une fois encore, les témoignages tragiques de personnes chargées de guider les efforts considérables en cours pour faire face aux terribles conséquences de la tragédie qui se déroule dans ce pays, ainsi qu'une description poignante du mépris des diverses parties en présence pour les normes les plus élémentaires du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Conseil des droits de l'homme a récemment invoqué le droit international pour clarifier le statut juridique des colonies de peuplement, s'inspirant ainsi non seulement de la Cour internationale de Justice, mais aussi de la quatrième Convention de Genève et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

S'agissant maintenant de la situation en Syrie, je voudrais reprendre les propos d'un écrivain latino-américain : « Qui n'est pas prisonnier du besoin est prisonnier de la peur. Certains ne dorment pas parce qu'ils sont en proie à l'anxiété d'avoir les choses qu'ils n'ont pas, et d'autres ne dorment pas parce qu'ils craignent de perdre ce qu'ils ont. »

Je voudrais terminer par seulement cinq points que l'Argentine continue d'appuyer en ce qui concerne la crise en Syrie.

Premièrement, les obstacles délibérés à l'accès de l'aide humanitaire qui subsistent constituent des

violations du droit international. Ils sont inacceptables, de la part des deux parties.

Deuxièmement, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme ne peuvent rester impunis. Nous réaffirmons donc que le Conseil de sécurité doit envisager de déférer cette situation à la Cour pénale internationale.

Troisièmement, nous insistons sur le fait qu'il faut cesser de fournir des armes aux parties. À l'évidence, les armes en Syrie servent à commettre des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cela prouve que certains parlent de confiance et d'engagement en ce qui concerne la deuxième conférence de Genève sur la Syrie tout en montrant qu'ils n'ont foi qu'en une solution militaire au conflit. M. Brahimi a déclaré il y a quelques jours :

(l'oratrice poursuit en anglais)

« Les armes n'instaurent pas la paix. »

(l'oratrice reprend en espagnol)

Il ne s'agit pas d'une vérité révélée mais d'une preuve attestée.

Quatrièmement, les pays qui accueillent des réfugiés syriens ne peuvent assumer seuls la charge que leur impose l'arrivée constante de personnes fuyant le conflit. L'ensemble de la communauté internationale et les organismes des Nations Unies doivent œuvrer pour l'intégration et pour garantir aux réfugiés des conditions de vie dignes.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité a échoué. Il a failli à son obligation de respecter le mandat qui nous a été confié par la Charte. C'est pourquoi il est urgent que nous intensifions nos efforts pour renforcer l'accord conclu entre la Russie et les États-Unis d'organiser la conférence de Genève sur la Syrie afin de trouver un moyen de mettre en œuvre une solution politique. Nous sommes ce que nous faisons, mais également ce que nous ne faisons pas.

M. Quinlan (Australie) *(parle en anglais)* : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, pour son exposé.

À l'évidence, le Moyen-Orient demeure frappé par un conflit très dangereux et l'instabilité. L'intensification du conflit en Syrie et ses effets déstabilisateurs sur des pays tels que le Liban et la Jordanie constituent une menace directe à la paix et la sécurité en général. L'évolution de la situation politique en Égypte est

également très préoccupante, entraînant à la fois une incertitude pour l'Égypte et des répercussions plus larges pour la région. Il est essentiel, pour la stabilité et le développement de l'Égypte, que la transition vers un retour à un gouvernement démocratiquement élu soit sans exclusive et transparente.

L'accord auquel sont parvenus Palestiniens et Israéliens concernant une base pour reprendre des négociations directes sur le statut final est très encourageant et positif. Nous félicitons vivement les États-Unis pour leur rôle de chef de file et saluons en particulier la persévérance et les efforts inlassables déployés par le Secrétaire d'État, M. Kerry. Nous félicitons également le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas. Il est important que tous les Israéliens et tous les Palestiniens appuient cette initiative. Nous félicitons la Ligue des États arabes et appuyons le rôle qu'elle continue de jouer à l'appui du processus de paix.

Nous reconnaissons que la reprise des négociations est un premier pas sur ce qui sera une voie difficile vers une solution des deux États. Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas doivent maintenant tous deux saisir cette occasion historique et s'engager à négocier de bonne foi en vue de parvenir à une paix durable, avec un État d'Israël vivant dans la sécurité aux côtés d'un État palestinien indépendant et viable. Nous le savons tous, il n'y a pas de plan de secours.

En tant qu'amis des Palestiniens, nous les encourageons à participer pleinement au processus de négociation. Le chemin vers un État palestinien passe par des négociations, non pas par les résolutions de l'ONU ni en cherchant à devenir membre d'organisations internationales. Pour que les négociations aient la moindre chance de réussir, les conditions sur le terrain doivent rester stables et les tirs de roquettes contre Israël doivent cesser. De même, Israël doit cesser de créer et d'élargir de nouvelles colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les activités de peuplement sont illégales et sapent la confiance dans le processus de paix.

En tant qu'amis d'Israël, nous pouvons dire que le seul moyen de garantir la viabilité d'un État démocratique est de créer un État palestinien viable. Chaque membre de la communauté internationale doit contribuer à créer un environnement propice à des pourparlers de paix. L'appui à l'économie palestinienne restera également essentiel.

La Syrie continue de s'engouffrer dans un conflit toujours plus violent et qui prend de l'ampleur. Sept millions de Syriens – un tiers de la population – ont besoin d'aide. Il y a environ 5 millions de personnes déplacées dans le pays. Plus d'un tiers des habitations a été détruit, un tiers des écoles endommagées. Des milliers de civils sont pris au piège, assiégés à Homs, à Alep et ailleurs. Près de 60 % des hôpitaux ne sont plus opérationnels ou ont subi de très importants dégâts et les fournitures médicales sont systématiquement prises pour cible afin d'empêcher qu'elles ne soient livrées. Il y a environ 2 millions de réfugiés, comme nous l'a dit la semaine dernière le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, leur nombre croissant à un rythme qui n'a pas été observé depuis le génocide au Rwanda en 1994. Des centaines de milliers d'autres Syriens ont cherché refuge de manière non officielle dans des pays voisins. Les violations des droits de l'homme, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont endémiques et impunies.

Les voisins de la Syrie – le Liban et la Jordanie surtout – saturent. Le système humanitaire lui-même est en sursis. Nous appelons tous les pays qui peuvent le faire à appuyer les appels humanitaires en faveur de la Syrie et de la région qui, associés aux appels directs lancés par le Liban et la Jordanie, nécessitent 5,2 milliards de dollars, un des appels les plus importants de l'histoire.

Le Liban et la Jordanie ont tous deux besoin d'un ferme appui politique de la part de la communauté internationale. Le Liban fait face à des violences internes. Le rôle évident joué par le Hezbollah en Syrie menace la politique de dissociation du Liban et la stabilité de l'État. Nous réaffirmons notre appui au Président Sleiman et aux efforts déployés par les forces armées libanaises pour maintenir la stabilité.

Nous encourageons la formation rapide d'un gouvernement libanais pour faire face à ces difficultés. Nous approuvons pleinement la récente déclaration présidentielle adoptée par le Conseil à l'appui du Liban et de ses institutions étatiques (S/PRST/2013/9).

Le Ministre australien des affaires étrangères, M. Bob Carr, a rencontré des réfugiés syriens dans la plaine de la Bekaa en mai et a été frappé par l'ampleur des souffrances et par la générosité du Liban qui accueille un si grand nombre de personnes fuyant la Syrie. Il avait auparavant rencontré des réfugiés en Jordanie. Il a annoncé une contribution supplémentaire de 12 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire

fournie par l'Australie, portant cette contribution à 80 millions de dollars, une contribution plus importante devant être apportée prochainement.

Le Liban et la Jordanie ont besoin du ferme appui de la communauté internationale. Cet appui doit aller au-delà de l'aide humanitaire d'urgence pour inclure une assistance plus large pour le redressement. Les pressions qu'exercent les réfugiés et les personnes déplacées sur les services essentiels des deux pays deviennent insupportables, et elles ne peuvent qu'augmenter.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les preuves de plus en plus nombreuses de l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad. La visite qu'effectuera cette semaine à Damas l'ONU pour discuter des enquêtes est opportune mais des discussions ne peuvent, seules, permettre de traiter ces graves allégations. La Syrie doit autoriser un accès total pour que l'ONU enquête sur toutes les allégations.

Il est évident qu'une solution politique ne s'est jamais autant imposée en Syrie, et l'Australie appuie le rôle central de l'ONU dans l'organisation d'une deuxième conférence de Genève sur une transition politique. Nous ne devons pas laisser s'essouffler l'élan visant à mettre fin à ce qui est devenu la plus grave catastrophe de ce nouveau siècle.

Nous appelons de nouveau le Conseil à assumer les responsabilités que lui a confiées la Charte – nos responsabilités –, à ne pas décevoir les attentes internationales et à redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit, afin de prévenir une menace régionale plus large à la paix et la sécurité et de remédier à l'épouvantable catastrophe humanitaire à laquelle nous devons faire face.

Dans l'immédiat, la crise humanitaire exige que le Conseil envisage les mesures supplémentaires qui peuvent être prises pour y faire face. L'Australie demeure disposée à travailler avec d'autres sur cette question prioritaire.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé détaillé. Je remercie également de leurs déclarations l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël.

L'absence de négociations directes entre Israël et la Palestine a été l'une des caractéristiques majeures des politiques à l'œuvre au Moyen-Orient depuis ces trois dernières années. Aussi accueillons-nous

avec enthousiasme l'annonce la semaine passée d'un accord posant les bases de la reprise des pourparlers. Nous saluons vivement les efforts de médiation actuels du Gouvernement des États-Unis, incarnés par l'engagement sans relâche du Secrétaire d'État, M. John Kerry.

La communauté internationale a assisté à trop d'échecs dans le passé pour que cette nouvelle la remplisse toutefois d'exaltation. De fait, il n'est pas de formule qui n'ait été déjà proposée pour tenter de régler la situation israélo-palestinienne qui perdure. Le but n'est pas simplement de reprendre les négociations de paix, mais de terminer le travail entamé. Les deux parties doivent donc s'asseoir à la table de négociation avec une détermination sans faille et conscientes du fait qu'un échec des négociations ne fera qu'assombrir leur avenir commun.

Bien que les paramètres précis des pourparlers à venir ne soient pas encore connus, il est encourageant de voir qu'Israël et la Palestine adoptent une attitude sérieuse et constructive. Nous espérons que le Quatuor et les organisations régionales s'impliqueront d'une manière qui étaye les efforts du Gouvernement des États-Unis. La tâche est sans conteste difficile, mais comme un politicien israélien très estimé l'a dit un jour : lorsque les choses sont extrêmement difficiles, ne pas croire au miracle revient à ne pas être réaliste.

Nous demandons à Israël de cesser ces activités de peuplement et la démolition de logements dans la zone C. Nous sommes également préoccupés par les violences entre colons israéliens et habitants palestiniens en Cisjordanie. Nous espérons sincèrement que la reprise des négociations finira par permettre de trouver une solution à ces problèmes chroniques. La semaine dernière, les affrontements en Cisjordanie ont sensiblement reculé et les restrictions à l'accès à Jérusalem-Est ont été assouplies. Quelle qu'en soit la cause, nous espérons que cette tendance va mener au démarrage de négociations directes qui se poursuivront bien après le ramadan.

Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que les tensions sous-jacentes sont potentiellement explosives. Nous condamnons fermement les attaques à la roquette depuis la bande de Gaza. Les dirigeants à Gaza, tout comme la population israélienne et palestinienne, doivent montrer que ceux qui parient sur l'échec d'une paix durable ne l'emporteront jamais.

Par ailleurs, nous condamnons vigoureusement tous les tirs dans et autour de la zone de séparation adjacente aux hauteurs du Golan. La crise syrienne a déjà en soi toute une série de retombées négatives sur la région, mais les attaques susceptibles de mettre le feu aux poudres et de déclencher des affrontements à grande échelle risquent de porter la violence à un niveau sans précédent. Les bombardements incontrôlés pourraient donner lieu à de graves affrontements si on n'y prête pas attention. Le régime syrien doit comprendre qu'il sera le premier à souffrir d'une guerre à l'échelle régionale.

La séance d'information conjointe organisée la semaine dernière (voir S/PV.7000) avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme nous a tristement rappelé une fois de plus que la crise syrienne continue de prendre des dimensions de plus en plus catastrophiques. L'assistance humanitaire ne peut pas sauver la Syrie en l'absence d'une solution politique. Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts pour que cette assistance humanitaire parvienne à la population syrienne qui en a désespérément besoin, notamment les Syriens qui sont pris au piège des combats ou qui vivent en état de siège.

Les violences systématiques contre les femmes et les enfants doivent cesser. Le monde doit montrer que ceux qui violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire en répondront devant la justice, peu importe l'énergie et le temps que cela prendra. À cet égard, ma délégation demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. Nous attendons en outre avec intérêt le rapport que la commission d'enquête doit présenter à l'Assemblée générale.

Nous exprimons à nouveau toute notre gratitude aux pays qui partagent des frontières avec la Syrie et accueillent sur leur sol des réfugiés syriens. Nous comprenons les difficultés auxquelles se heurtent les États qui ont fermé ou qui contrôlent strictement leurs frontières pour raisons de sécurité, mais nous leur demandons de rouvrir ces frontières pour raisons humanitaires. La communauté internationale doit répondre aux appels lancés par les voisins de la Syrie, tenir ses promesses et, de concert avec les organisations internationales compétentes, mettre en place de manière coordonnée des plans d'assistance à long terme.

Nous sommes également profondément troublés de voir que la crise syrienne a pour autre répercussion

négative la recrudescence des discours haineux, qui exacerbent les tensions confessionnelles et la violence dans toute la région. Les dirigeants de la région, sans exception, doivent mettre tout en œuvre et user de leur influence pour empêcher ce phénomène de s'étendre.

En ce qui concerne les soupçons relatifs à l'emploi d'armes chimiques en Syrie, nous nous félicitons de la visite à Damas de M. Åke Sellström et de M^{me} Angela Kane. Le Gouvernement syrien doit accepter les modalités permettant la conduite d'une enquête transparente, conformément aux directives et aux procédures approuvées par l'Assemblée générale. La République de Corée estime qu'une enquête indépendante et impartiale doit être menée dans tous les lieux mentionnés dans les allégations, et ce, le plus rapidement possible.

Comme la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, l'a déclaré devant le Conseil la semaine dernière, « nous assistons à la destruction non seulement d'un pays, mais aussi de son peuple » (S/PV.7000, p. 2). Nous espérons que l'esprit de générosité du ramadan mènera à l'arrêt de la violence.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de ses informations et de son exposé très instructif sur la situation actuelle au Moyen-Orient. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Il est décourageant de voir le Moyen-Orient rongé de toutes parts par les conflits armés, l'impasse politique et de terribles crises humanitaires, qu'il s'agisse de l'effondrement des négociations dans le conflit israélo-palestinien ou du conflit armé à grande échelle en Syrie et ses effets sur tous les voisins de la Syrie, en particulier le Liban, la Jordanie et l'Iraq.

En ce qui concerne le conflit entre Israël et la Palestine, nous nous félicitons nous aussi de la nouvelle lueur d'espoir apportée au processus de paix. Nous applaudissons les efforts inlassables déployés par le Gouvernement des États-Unis par l'entremise du Secrétaire d'État, M. John Kerry, pour amener Israéliens et Palestiniens à accepter de reprendre les pourparlers de paix.

Nous appelons les deux parties à saisir cette occasion exceptionnelle et à écrire l'histoire pour les générations à venir. Nous espérons que les pays

susceptibles d'avoir une influence sur les parties redoubleront d'efforts pour encourager Israël et la Palestine à revenir à la table de négociation en faisant montre d'un esprit de souplesse et d'ouverture. Dans ce contexte, toutefois, il importe que les deux parties s'abstiennent de toute activité qui pourrait compromettre la solution des deux États.

À Gaza, la trêve négociée par l'Égypte en novembre 2012 a tenu dans l'ensemble, même si elle reste fragile. Nous condamnons les récentes attaques à la roquette menées contre Israël pendant le mois de juin. Nous savons gré au Gouvernement israélien d'avoir autorisé les pêcheurs palestiniens à pêcher dans une zone de six milles nautiques au large de Gaza, la limite étant auparavant de trois milles nautiques. Nous encourageons le Gouvernement israélien à continuer d'étendre la zone de pêche en guise de mesure de confiance qui ne peut que contribuer à améliorer les conditions de vie des Palestiniens mais aussi les relations entre la Palestine et l'État d'Israël.

La situation en Syrie reste profondément alarmante, alors que la violence ne cesse de s'étendre. La crise humanitaire continue de s'aggraver : un tiers du peuple syrien a maintenant un besoin urgent d'assistance, et un quart est déplacé. Les pays voisins de la Syrie, si généreux et hospitaliers soient-ils, ont atteint leurs limites en abritant le chiffre désormais atteint de plus de 1,8 million de réfugiés enregistrés. Tout en reconnaissant l'impact de la situation sur les pays hôtes, nous soulignons l'importance de garder les frontières ouvertes à l'intention des réfugiés qui fuient la violence, conformément aux obligations du droit humanitaire.

Nous avons été alarmés par le récent rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie (A/HRC/23/58), publié le mois dernier, et nous exprimons notre profonde préoccupation devant la poursuite des violations des droits de l'homme, des destructions massives, des violences sexuelles, des détentions arbitraires et des récits de meurtres et de tortures qui seraient commis, en violation du droit international humanitaire. Nous souhaitons signifier clairement à tous ceux qui ont part à ces crimes qu'il leur en sera demandé compte.

Nous constatons avec regret que le Conseil de sécurité, dont la responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales, n'a jusqu'ici pas su prendre les mesures nécessaires en vue de sauver le peuple syrien. La militarisation du conflit en Syrie ne fera qu'intensifier les tueries et la

violence, et accélérer l'émergence de groupes liés à Al-Qaïda. Pour le Rwanda, le conflit ne prendra fin qu'à travers un processus politique global et sans exclusion. Nous réaffirmons notre soutien à Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, et nous applaudissons son action en faveur d'un règlement pacifique de la crise syrienne.

Dans le même esprit, nous attendons avec intérêt la conférence de « Genève II », et nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à se mettre d'accord sur les problèmes à résoudre, de manière à permettre que la conférence se réunisse le plus tôt possible.

Concernant le Liban, il est clair que la guerre en Syrie, notamment la crise de réfugiés sans précédent, soumet à une tension croissante l'économie, la dynamique politique et la sécurité du Liban. La crise humanitaire actuelle et ses implications à long terme, aussi bien que l'impasse politique persistante, appellent l'attention et le soutien de la communauté internationale.

Le Liban a assisté à des incidents répétés de tir d'artillerie sur son territoire, et des groupes armés syriens ont conduit des attaques contre les forces armées syriennes à partir du territoire libanais. À ce sujet, nous sommes gravement préoccupés par la présence croissante de combattants étrangers en Syrie, notamment de ceux du Hezbollah libanais. Nous renouvelons notre appel aux parties libanaises à s'abstenir de prendre part au conflit syrien, conformément à la politique de dissociation et à la Déclaration de Baabda.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer ma conviction qu'un Moyen-Orient stable et pacifique, où les nations vivront côte à côte dans l'harmonie, est un objectif que nous pouvons atteindre si toutes les parties s'engagent à poser les armes et décident de régler leurs différends politiquement, avec l'intention d'exploiter les prodigieuses possibilités offertes par le Moyen-Orient, région dotée d'un énorme potentiel économique. Il est donc impératif que les pays de la région, le Conseil de sécurité et les autres parties intéressées agissent collectivement pour préserver la stabilité et contribuer à jeter les fondements d'un avenir meilleur au Moyen-Orient, auquel tous ses peuples aspirent.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry de son exposé. Nous avons écouté attentivement les déclarations de la Palestine et d'Israël.

Après une impasse de trois ans, nous recevons de bonnes nouvelles du Moyen-Orient. Les Palestiniens et Israël vont reprendre des négociations de paix directes. Qui plus est, leurs entretiens vont commencer bientôt, et ils ne s'entretiendront pas au sujet d'entretiens futurs, mais des problèmes qui font obstacle au processus de paix.

Nous félicitons le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, d'agir en homme d'État déterminé. Bien qu'averti des risques d'échec, M. Kerry a persévéré dans sa diplomatie et persuadé les deux parties de reprendre les négociations. Les parties ne peuvent se permettre de différer. Le moment propice à une solution des deux États durera peu, d'une à deux années. Il est urgent de faire rapidement progresser le processus de paix. La Palestine et Israël ont accueilli favorablement la reprise des entretiens. Le Président Mahmoud Abbas a dit que l'accord sur certains principes avait conduit à décider la reprise des négociations. Le Premier Ministre Nétanyahou a qualifié la reprise du processus de paix d'intérêt stratégique vital. Le Quatuor estime qu'il s'agit d'un immense accomplissement. Les deux parties sont disposées à prendre des mesures concrètes et à faire preuve de quelque souplesse. Nous applaudissons à l'annonce de la mise en liberté de détenus palestiniens.

Il y a deux autres sujets essentiels de préoccupation : l'arrêt de la construction de colonies en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, et la reconnaissance par Israël des frontières d'avant 1967, qui devraient servir de base aux négociations.

Le meilleur moyen de donner une chance à ces entretiens est de les garder secrets dans la mesure du possible. Les critiques et les cyniques prédisent déjà l'échec de ces nouveaux contacts. Rumeurs et réfutations continuent de talonner le processus de paix. Il importe donc de mener cette initiative à bon port.

Mais il n'y a pas non plus place pour un optimisme béat. La route à suivre est dure et inégale, et il n'existe ni panacée ni raccourci. L'accord de reprise des entretiens n'est pas encore finalisé, mais cette première étape vaut mieux qu'un total hiatus. Pour connaître le succès, les deux parties doivent faire en sorte de s'engager d'un pas mesuré.

Les deux parties doivent travailler à créer une atmosphère propice aux négociations. Desserrer le blocus imposé à Gaza sera une grande mesure de renforcement de la confiance, en même temps que la population de Gaza sera soulagée.

Il est apparu évident que sans l'intervention d'une tierce partie influente, l'impasse ne sera pas levée. C'est pourquoi il faut que le Conseil de sécurité, le Quatuor et les organisations régionales soutiennent le processus de paix de manière à augmenter le nombre de ses répondeurs. Nous applaudissons à l'appel ambitieux lancé par M. Serry à réaliser un progrès tangible d'ici la prochaine session de l'Assemblée générale.

À la veille de ces négociations, nous réaffirmons que l'unique solution viable au conflit israélo-palestinien passe par la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières de 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Toute formule de rechange à la solution ici proposée a peu de chance de succès.

Pour assurer la paix dans la région, Israël doit évacuer le territoire libanais et le Golan syrien. Il faut respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban.

Alors que nous sommes réunis dans cette salle, la Syrie est en feu. Le sang continue de couler. Les fusils ne gagneront pas la guerre et, comme l'a dit M. Brahimi, les armes ne feront pas la paix. Le Conseil et la communauté internationale doivent prendre des mesures pour mettre fin à l'approvisionnement de toutes les parties en armements et faire venir à Genève les représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition pour des entretiens qui conduiront à une solution politique et à la réconciliation nationale.

Les dates de la conférence de Genève ont reculé, de juin à juillet et maintenant à septembre, sinon au-delà, parce que chaque partie veut démontrer sa supériorité militaire avant de s'asseoir à la table des négociations. L'accumulation d'armes ne servira qu'à faire couler davantage de sang, elle ne permettra pas de rétablir la paix. Nous sommes convaincus qu'aucune des parties ne sortira victorieuse de cette guerre, parce que des Syriens tuent des Syriens. La nation syrienne tout entière en souffre. L'effondrement de la Syrie provoquerait une fracture dans l'ensemble de la région. Le Pakistan estime que tous les obstacles à la tenue de la conférence de Genève doivent être éliminés au plus vite. Tous les pays qui ont des intérêts à faire valoir ou qui sont en mesure d'user de leur influence, notamment les pays de la région, doivent participer aux pourparlers en vue de rétablir une paix viable et durable.

Nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général afin que soit déclaré un cessez-le-feu durant le ramadan. Il n'a pas été entendu, mais il revêt toutefois une valeur symbolique. Nous nous félicitons par ailleurs de la visite effectuée cette semaine à Damas par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, et le chef de la Mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, M. Åke Sellström. Nous prions toutes les parties d'assurer toute la liberté d'accès à l'équipe afin qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, pour sa présentation très pertinente et pour son engagement continu pour la paix au Moyen-Orient. Je remercie de même l'Observateur permanent de l'État de Palestine et le Représentant permanent d'Israël pour leurs interventions. Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne au cours de ce débat.

Je concentrerai mes propos sur le processus de paix au Moyen-Orient et sur la Syrie.

Mois après mois, nous avons insisté sur l'urgence de voir naître un État palestinien d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël. L'annonce le 19 juillet d'un accord de principe en vue de la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens représente, enfin, un pas significatif sur cette voie. D'autres avant moi l'ont déjà fait. Je tiens, à mon tour, à saluer l'engagement et la détermination du Secrétaire d'État des États-Unis. Mon ministre a eu l'occasion de féliciter personnellement M. John Kerry hier lors de son échange de vues avec les Ministres européens des affaires étrangères. Nous saluons aussi le courage politique et le sens des responsabilités dont ont su faire preuve les autorités israéliennes et palestiniennes en acceptant de revenir à la table des négociations.

Tout le monde le sait : cette initiative représente peut-être la dernière chance; on ne saurait la laisser passer. Les conséquences seraient sinon dramatiques. Les pourparlers de paix doivent à présent reprendre. Et la manière de franchir les étapes menant à la mise en œuvre de la solution des deux États doit être déterminée sur la base de paramètres clairs et d'un échéancier permettant d'arriver, espérons-le, à des conclusions dans un délai raisonnable. Le temps est venu de prendre les décisions difficiles, les décisions historiques

nécessaires, conformes à la vision des intérêts à long terme des peuples israélien et palestinien.

Avec ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg est prêt à continuer de contribuer activement aux efforts en cours, en coopération étroite avec les acteurs clés, le Quatuor et les pays de la région. Il n'y aura en effet de sécurité en Israël sans un État palestinien d'un seul tenant et viable, pas de sécurité dans la région sans une paix dans tous les pays du Moyen-Orient.

J'en viens maintenant à la Syrie. L'emploi de missiles et de bombes à sous-munitions, l'éventuel emploi d'armes chimiques, l'imposition systématique d'états de siège, les déplacements forcés, la torture, les violences sexuelles, les violations et abus commis à l'encontre des enfants, 100 000 – peut-être même 150 000 morts déjà : le bilan de plus de deux ans de répression brutale fait froid dans le dos. Les droits de l'homme en Syrie sont foulés aux pieds. Les violations du droit international humanitaire se multiplient. La liste des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité commis au quotidien ne cesse de s'allonger. Face à cette horreur, je ne me lasserai pas de répéter ici que la situation en Syrie doit être déferée par ce Conseil à la Cour pénale internationale.

À la demande de ma délégation, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'entendre, la semaine passée, des exposés accablants sur la situation humanitaire en Syrie et dans les pays de la région affectés par la crise syrienne (voir S/PV.7000). Que dire, si ce n'est que la détresse des populations syriennes a atteint des niveaux insoupçonnés? Six millions huit cent mille Syriens ont besoin d'aide et 1,8 million ont fui leur pays. Plus de la moitié des personnes affectées sont des enfants. Indépendamment des efforts politiques en cours, et notamment de l'initiative russo-américaine en vue de la tenue de la conférence de « Genève II », que nous soutenons et qui, nous l'espérons, permettront *in fine* de trouver une solution politique à la crise, le Conseil doit se soucier de l'urgence et de l'impératif humanitaires. Il est grand temps de nous solidariser avec le peuple syrien. Il est grand temps de réfléchir à la meilleure façon de répondre aux appels de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos. À notre sens, il est urgent que le Conseil de sécurité amplifie les demandes des acteurs humanitaires aux parties au conflit en Syrie, en traitant des questions liées aux entraves bureaucratiques, à l'acheminement des fournitures médicales, à l'ouverture

de routes humanitaires et à l'accès transfrontalier et à travers les lignes de front aux populations affectées.

Il en est de même du soutien aux pays limitrophes de la Syrie, qui, comme l'a relevé le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, sont confrontés à un afflux de réfugiés sans précédent depuis le génocide rwandais. Nous ne saurions, en effet, nous contenter de remercier les pays voisins pour leur générosité et de continuer à traiter de cette question comme s'il ne s'agissait que d'une urgence temporaire, humanitaire. Même si une solution politique se faisait jour demain en Syrie, il n'en reste pas moins que la crise syrienne aura un impact structurel à long terme sur les pays voisins, notamment sur le Liban. La communauté internationale doit y répondre de manière adéquate.

J'ose espérer que ne serait-ce que sur les questions humanitaires, ce Conseil saura sortir de son silence et assumer ses responsabilités.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Robert Serry de son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

La fréquence avec laquelle le Conseil de sécurité se penche sur cette question a souvent été remise en question. Cependant, la situation actuelle dans la région est tellement instable et changeante, et elle a des répercussions tellement énormes, qu'il convient de reconnaître qu'un suivi régulier est justifié. Le ravissement initial avec lequel le Printemps arabe a été accueilli par ce Conseil il y a un peu plus d'un an s'accompagne maintenant d'une dose de scepticisme s'agissant de savoir à quel point il sera facile ou difficile d'effectuer la transition de gouvernements autoritaires à des systèmes plus démocratiques, plus participatifs, plus pluralistes et plus ouverts. Les événements récents en Égypte ne sont qu'un exemple de ce fait. Dans le même temps, l'aggravation des tensions sectaires et le fait qu'elles aboutissent fréquemment à la violence sont des sources de préoccupation croissante, pour des raisons évidentes.

Le moment n'est toutefois pas au débat d'ordre général. Je vais donc axer mon propos sur les deux questions principales qui mobilisent notre attention – premièrement, la situation en Syrie, et, deuxièmement, le processus de paix au Moyen-Orient. Ces situations sont radicalement différentes, mais elles ont à ce stade un facteur commun, à savoir qu'il est reconnu que la réconciliation consiste d'abord à faire asseoir les

parties belligérantes à la table des négociations pour dialoguer et, à terme, parvenir à un accord par le biais de négociations directes. C'est la logique qui sous-tend l'initiative dite de « Genève II », ainsi que l'obligation qu'ont les parties directement concernées – Israël et la Palestine – de définir elles-mêmes la voie permettant d'aboutir à la solution de deux États coexistant en paix à l'intérieur de frontières sûres.

S'agissant, premièrement, de la situation en Syrie, nous avons affaire ici à une tragédie humaine aux proportions considérables, source constante de frustrations pour ma délégation. Il est clair que le Conseil de sécurité a échoué dans sa fonction fondamentale, qui consiste à éviter, dans un premier temps, puis à faire cesser, l'engrenage de la violence, qui a détruit des vies, des communautés, et un patrimoine culturel millénaire. La recherche assidue d'une issue politique négociée et pacifique n'a pu être menée à bien. Les risques d'une propagation de la crise aux pays voisins vont augmentant, avec à la clef un coût humanitaire d'ores et déjà inimaginable.

Sur cette sombre toile de fond, notre unique espoir, qui tend à se dissiper avec le temps, réside dans les tentatives que font les États-Unis, la Fédération de Russie et le Secrétariat de jeter les bases de la tenue d'une conférence devant servir de déclencheur à un dialogue et à des négociations entre les parties. Nous souhaitons ardemment que cette conférence soit menée à bien dans les plus brefs délais et surtout, que les parties s'engagent à rechercher un règlement définitif au conflit, qui passe par la mise en place d'un gouvernement de transition. Nous ne pensons pas qu'il faille soumettre à conditions la participation à cette conférence ni exclure *a priori* tout résultat éventuel.

Nous redisons également notre admiration et notre respect à l'égard des Gouvernements jordanien et libanais qui, dans des conditions de pression pourtant considérable, ont maintenu leur porte ouverte aux réfugiés du conflit en Syrie. Ils méritent éminemment l'appui de la communauté internationale.

S'agissant maintenant du processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, des démarches ont été effectuées au cours des derniers mois qui donnent à penser qu'il est encore possible de parvenir à un règlement mutuellement acceptable par les parties et de préserver la solution des deux États. Les bases devant permettre de s'engager de nouveau sur cette voie ont été récemment convenues, dans le cadre de l'initiative diplomatique du Secrétaire d'État

des États-Unis avec l'appui, nous voulons le croire, du Quatuor, de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne. La participation d'autres acteurs de la région démontre également le sentiment d'urgence qui prévaut s'agissant de trouver une solution définitive au conflit entre Israël et la Palestine. Nous espérons que les deux parties pourront faire preuve de l'esprit d'initiative et de la responsabilité qui leur seront nécessaires s'ils veulent poursuivre le processus de paix. Il nous semble essentiel, à cet égard, que le Quatuor accompagne cette initiative.

Tout comme nous l'avons fait en de précédentes occasions, nous continuons d'insister sur le fait que les deux parties doivent éviter tout acte de nature à mettre en péril un éventuel règlement pacifique de ce conflit. Ces actes ne servent qu'à remettre en question toute perspective de voir les deux peuples vivre en paix et en sécurité. À cet égard, la construction de nouvelles colonies de peuplement ou l'élargissement de colonies existantes relève, de notre point de vue, de cette catégorie, de même qu'elle constitue une violation du droit international. À l'évidence, les tirs de roquettes effectués vers le territoire israélien depuis la bande de Gaza doivent cesser complètement. Parallèlement, nous espérons que l'on réduira sous peu les restrictions économiques imposées à la bande de Gaza, qui sapent toute perspective de progrès.

Enfin, nous considérons que la communauté internationale, par l'entremise de l'ONU, a l'obligation de condamner toute violation de nature à remettre en question le processus de paix. On ne peut attendre des parties qu'elles agissent de façon responsable quand la communauté internationale ferme les yeux sur les violations flagrantes commises par l'une ou l'autre partie.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Serry de son exposé très complet sur le processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le débat d'aujourd'hui se tient dans une conjoncture critique, alors que M. Kerry s'efforce, sous les auspices de l'Administration des États-Unis, de relancer les négociations entre Palestiniens et Israéliens, ce qui a déjà permis d'aboutir à un accord de principe sur la reprise du processus de paix, gelé depuis plus de trois ans.

Ce n'est un secret pour personne que je participe personnellement à la présente séance dans l'espoir d'y

entendre une déclaration encourageante, qui place la reprise de négociations sous le signe de l'optimisme, en vue du succès, ainsi que du refus de rejeter la faute de tout échec sur les autres. Le Maroc salue et appuie l'initiative des États-Unis, dans laquelle elle met beaucoup d'espoirs, compte tenu des circonstances entourant une éventuelle reprise de négociations sérieuses, aux fins d'une paix juste et globale fondée sur un règlement du conflit arabo-israélien qui garantisse le retrait d'Israël des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967 et l'établissement d'un État de Palestine ayant pour capitale Jérusalem-Est.

Chacun ici sait que les parties arabe et palestinienne ont fait la preuve d'une solide détermination politique de rétablir la paix au Moyen-Orient. Elles ont contribué à concrétiser une initiative arabe ouverte, courageuse et pacifique, comme l'a affirmé à Washington le comité ministériel arabe. Nous espérons qu'Israël se joindra à cette dynamique, qu'il contribuera à ces progrès, et qu'il mettra fin à l'intensification de son occupation dans l'optique de la solution des deux États.

L'initiative des États-Unis a rouvert une occasion de changement qui pourrait bien être la dernière. Les deux parties doivent par conséquent la saisir pour reprendre les négociations, en faisant fond sur les acquis précédents dans le sens d'un rapprochement des positions. Nous espérons que les deux parties feront preuve d'une solide volonté politique dans le cadre des préparatifs, puis de la reprise des négociations, et qu'elles s'abstiendront de tout acte susceptible de les entraver.

L'occupation des territoires et les répercussions qu'elle a au quotidien, ainsi que le siège imposé au peuple palestinien, poussent à la violence et à la radicalisation et entretiennent la haine, ce qui remet en question tout espoir de paix. La construction et l'expansion des colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, vont à l'encontre du principe de la négociation et contribuent également à saper le processus de paix. Cela concerne aussi bien les mesures israéliennes dans la Ville sainte de Jérusalem que les tentatives répétées visant à judaïser la ville et à changer son caractère de ville où coexistent les trois religions divines. Compte tenu de ses responsabilités en tant que Président du Comité d'Al Qods, S. M. le Roi du Maroc a condamné ces mesures et a demandé au Conseil de veiller à ce qu'Israël respecte le statut de Jérusalem et évite d'exercer toute influence négative sur les lieux saints chrétiens et musulmans.

Les préparatifs des négociations doivent s'accompagner de mesures de bonne foi propices à la réussite de ces négociations. La plus importante d'entre elles est la levée du blocus imposé aux Palestiniens de Gaza, qui font partie intégrante du peuple palestinien, et la libération des prisonniers palestiniens. Le blocus injuste qu'Israël impose depuis des années à Gaza doit être levé. Ce siège prive les Palestiniens de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Dans la situation actuelle, la réconciliation nationale palestinienne est une nécessité absolue, car elle sert les intérêts du peuple palestinien dans son ensemble et renforce sa position de négociation.

Depuis l'adoption, il y a 65 ans, par l'Assemblée générale, de la résolution 181 (II), par laquelle l'ONU appelait à la création de deux États, cinq guerres ont éclaté, faisant souffrir tout le monde. Le peuple palestinien a souffert et payé un prix : le déplacement et le déni de ses libertés et droits fondamentaux. La réalisation de la solution des deux États exige des deux parties qu'elles s'entendent sur une vision commune. Cette vision doit exclure les intérêts égoïstes, et prendre en considération les intérêts communs des deux États, afin de parvenir à une paix authentique, juste et tournée vers l'avenir dans la région.

À cette fin, il est nécessaire que la communauté internationale respecte ses engagements envers les Arabes et les Palestiniens, de manière à remplir les promesses faites s'agissant de la création d'un État palestinien viable, avec Jérusalem-Est comme capitale, et permettant à la Syrie et au Liban de récupérer leurs territoires occupés. De cette façon, tous les pays de la région seront en mesure de jouir de la stabilité et de la paix, et pourront entamer un nouveau chapitre de coopération. Nous sommes convaincus que tout progrès enregistré dans les négociations israélo-palestiniennes servira les intérêts aussi bien du peuple palestinien que du peuple israélien. Cela contribuera également à rétablir la stabilité et la sécurité pour tous les États de la région du Moyen-Orient.

Cette stabilité requiert en outre que la violence cesse immédiatement et que soit trouvé le moyen de sortir de la crise politique, dont le peuple syrien frère paie le prix. Face à l'augmentation du nombre de victimes de cette tragédie et à la situation humanitaire douloureuse qui en résulte, les parties syriennes doivent assumer la responsabilité qu'il leur incombe de restaurer l'unité de leur pays. Dans le même temps, il est inacceptable que le Conseil continue de garder le

silence devant l'aggravation de la crise syrienne. Ce silence est contraire à la responsabilité importante et historique que lui a confiée la Charte des Nations Unies. La convocation de la conférence de « Genève II » est un devoir moral, politique et humain pour tous ceux qui ont une influence sur les parties syriennes. Nous espérons sincèrement que chacun assumera ses responsabilités.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie se félicite du point fait par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, à la conférence de presse organisée à Amman le 19 juillet, sur l'accord de principe sur le lancement des négociations israélo-palestiniennes relatives au statut final des territoires palestiniens. Nous nous félicitons des rencontres qui doivent avoir lieu à Washington entre les négociateurs israéliens et palestiniens pour trouver le moyen de reprendre les pourparlers. Nous espérons qu'à l'avenir, les parties s'acquitteront de leurs responsabilités envers leurs populations. Elles sont les seules à pouvoir, et à devoir, s'entendre sur les paramètres d'un futur règlement israélo-palestinien fondé sur le cadre juridique bien connu, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe, la décision du Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient et les accords antérieurs.

À ce stade extrêmement important, les deux parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale, et prendre des mesures réciproques afin de créer un climat propice à la reprise des pourparlers. Les mesures de confiance de la part des deux parties sont extrêmement importantes.

Les accords qui ont été conclus accentuent encore davantage la pertinence de la convocation d'une réunion du Quatuor, qui demeure le mécanisme international reconnu et approuvé par le Conseil de sécurité pour permettre de trouver une solution globale, juste et durable à la situation au Moyen-Orient. Le Quatuor doit jouer un rôle de premier plan en faveur du processus de paix. Le but principal d'une telle réunion doit être de transmettre un message de soutien unifié montrant que nous sommes prêts à fournir une aide éventuelle aux Palestiniens et aux Israéliens dans la tâche extrêmement importante et responsable consistant à parvenir à un règlement définitif et à mettre fin à ce conflit de longue durée.

Nous pensons que les pays arabes doivent davantage s'impliquer dans les efforts de maintien de

la paix. À cet égard, nous tenons à réitérer notre récente proposition d'inviter une délégation de la Ligue des États arabes à la prochaine réunion ministérielle du Quatuor afin de promouvoir l'Initiative de paix arabe.

Nous restons convaincus que surmonter les clivages interpalestiniens portant sur la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine et l'Initiative de paix arabe permettra de réaliser la paix entre Palestiniens et Israéliens.

En l'absence d'une unité nationale palestinienne, il sera impossible de parvenir à un règlement israélo-palestinien global, voire de consolider son résultat. L'importance de la réconciliation intrapalestinienne a été un point d'intérêt particulier abordé lors de la visite la semaine dernière à Moscou d'un membre du Fatah, M. Nabil Shaath.

Les efforts visant à sortir de l'impasse qui caractérise le processus de paix au Moyen-Orient ont été abordés à Moscou au début du mois, notamment avec la Ministre israélienne de la justice, M^{me} Tzipi Livni, qui est chargée des pourparlers avec les Palestiniens. L'attachement à la solution des deux États, qui est la seule façon de répondre aux véritables aspirations des peuples israélien et palestinien, a été mis en avant. Tout retard pris à cet égard est inacceptable.

Nous sommes convaincus que les progrès enregistrés en faveur d'un règlement durable de cette question régionale vitale qu'est celle de la Palestine aura un effet bénéfique sur l'ensemble de la situation dans la région, dont les pays continuent de subir des transformations radicales.

Les événements tragiques qui se déroulent en Syrie nous préoccupent tous profondément. Le terrorisme, les problèmes humanitaires, les répercussions de la crise dans les pays voisins, les violations des droits de l'homme et l'aggravation des conflits ethniques et sectaires constituent des menaces très dangereuses pouvant engendrer des flambées de violence dans le pays. Tous ces éléments ne feront que s'intensifier tant qu'une solution ne sera pas trouvée à la crise syrienne.

Nul n'ignore qu'une telle solution doit être politique et réalisée uniquement dans le cadre d'un dialogue général entre les Syriens basé sur un respect absolu de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, comme il est indiqué dans le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) du 30 juin 2012.

Tous nos efforts doivent appuyer les principaux objectifs consistant à faire cesser rapidement toutes les violences et à lancer le processus de transition pour que le pays se redresse et pour mettre fin aux hostilités et aux blocus afin de répondre aux besoins humanitaires de la population.

La Fédération de Russie est convaincue qu'il sera plus facile d'atteindre ces objectifs par la mise en œuvre rapide de l'initiative russo-américaine du 7 mai de convoquer une conférence internationale sur la Syrie sans conditions préalables, en vue de la mise en œuvre intégrale et globale du communiqué de Genève. Un des thèmes de cette conférence doit être la consolidation des efforts du Gouvernement et de l'opposition en vue d'expulser les terroristes et les extrémistes du pays. Il est important que tous les groupes de l'opposition dont le rôle est constructif participent aux pourparlers et que le Gouvernement soit prêt à discuter avec eux, puisqu'il a déjà fait part de son appui aux idées défendues par la conférence.

Il est cependant regrettable qu'un nombre important d'opposants de l'autorité centrale, notamment des représentants de la Coalition nationale syrienne, ne soient toujours pas prêts à participer à la conférence. Nous ne doutons toutefois pas que les efforts collectifs de la communauté internationale visant à organiser rapidement la conférence de « Genève II » seront poursuivis.

Comme d'autres membres du Conseil, nous sommes extrêmement préoccupés par les risques de déstabilisation au Liban en raison de la crise syrienne et des affrontements entre chiites et sunnites ainsi que par les inégalités sociales dans les structures ethniques et religieuses étatiques, compte tenu de l'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés. Pour que le pays soit à l'abri de ces scénarios dangereux, toutes les forces politiques libanaises doivent être pleinement responsables, garantir un vaste dialogue national et trouver, de manière indépendante, un dénominateur commun pour les paramètres d'un processus politique, notamment en formant un gouvernement et en organisant des élections.

M. Araud (France) : Je remercie M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que l'Observateur permanent de Palestine, M. Riyad Mansour, et le Représentant permanent d'Israël, M. Ron Proser, pour leurs interventions.

Le Moyen-Orient reste miné par deux crises qui appellent d'urgence une réponse déterminée de la communauté internationale. S'agissant du processus de paix israélo-palestinien tout d'abord, nous l'avons dit à plusieurs reprises : la solution des deux États constitue la seule issue juste et durable du conflit. En 2013, la seule manière d'en préserver la viabilité est de la réaliser. Dans ce contexte, nous nous réjouissons donc de l'accord de principe conclu grâce aux efforts du Secrétaire d'État américain, en vue d'une reprise des négociations israélo-palestiniennes. Nous saluons le sens de responsabilité dont ont su faire preuve les autorités des deux parties.

Le processus appelle un engagement des parties à reprendre des négociations directes, sans conditions préalables, sur des bases crédibles. Car l'alternative est simple : 2013 sera l'année où pourront démarrer des négociations substantielles menant à un accord final réglant l'ensemble des questions. Ou bien 2013 risque de voir disparaître cette dernière chance de faire la paix à travers un État palestinien viable, indépendant, souverain et d'un seul tenant, vivant dans la paix, la sécurité et des frontières reconnues aux côtés de l'État d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Le processus appelle également un environnement politique viable pour ces négociations, ce qui passe notamment par l'adoption des mesures de confiance permettant de casser la logique de défiance entre les deux parties.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les nouvelles constructions dans les colonies, qui se poursuivent en violation du droit international, qui ne peuvent que compliquer l'entrée en négociation. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a décidé de mettre ses actes en accord avec le droit international et de rappeler que la force ne fait pas le droit.

Un changement vis-à-vis de la bande de Gaza et la levée du blocus sont également des impératifs pour consolider le soutien aux partisans de la paix de la part d'une population aujourd'hui sous le joug exclusif du Hamas, dans le respect de la sécurité d'Israël. À cet égard, la France a fermement condamné les tirs de roquettes et rappelle son attachement au strict respect de la trêve.

De l'Autorité palestinienne, nous attendons qu'elle fasse un usage constructif de son nouveau statut à l'Organisation des Nations Unies.

En conclusion, sur le processus de paix, je voudrais marquer à nouveau la disponibilité de mon pays à contribuer à un règlement final, notamment avec ses partenaires européens, pour faciliter les négociations et participer, le moment venu, à la mise en œuvre d'un accord de paix.

L'année 2013 doit aussi marquer la libération du peuple syrien. La situation est tragique. M^{me} Amos, M. Guterres et M. Šimonović nous décrivaient encore la semaine dernière (voir S/PV.7000) le calvaire de la population syrienne. Les chiffres sont épouvantables. Le bilan humain depuis le début de la crise approche les 100 000 victimes, en majorité des civils, ainsi que des dizaines de milliers de disparus. Il y a 1,8 million de réfugiés et 6,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Les assauts menés à Qousseir, à Alep et à Homs montrent que le régime continue sur la voie de l'escalade militaire contre sa propre population et poursuit ses bombardements massifs dans des zones peuplées de civils.

Le régime ne connaît plus aucune limite dans le choix des armes. Il utilise des bombes à sous-munitions et des bombes incendiaires. Un nombre croissant d'informations montrent que le régime a utilisé et continue d'utiliser des armes chimiques, y compris du gaz sarin, ce qui constitue un crime de guerre.

Nous appelons donc la Syrie à autoriser l'accès sans entrave de la mission d'enquête de l'ONU sur les allégations d'emploi d'armes chimiques pour enquêter sur ces incidents. Nous attendons les résultats de la visite de cette mission à Damas cette semaine.

Il est plus que temps pour le Conseil de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au calvaire du peuple syrien dont la responsabilité première et massive est imputable au régime d'Al-Assad. Ces mesures, nous les connaissons tous : tout d'abord, la saisine de la Cour pénale internationale pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par toutes les parties en Syrie; deuxièmement, une action humanitaire accrue pour permettre un accès sans entrave à toutes les populations dans le besoin. M^{me} Amos a identifié devant ce Conseil une liste de mesures nécessaires pour répondre aux besoins en Syrie. Sur cette base, le Conseil devrait adresser un message clair et unanime sur l'application du droit international humanitaire et sur la nécessité pour le régime d'autoriser l'accès humanitaire à l'ensemble du pays et de la population syrienne.

Troisièmement, une transition politique est nécessaire. Nous soutenons les efforts internationaux, en particulier ceux qui sont conduits par la Russie et les États-Unis pour une solution politique pour la Syrie, qui acte les principes d'une transition politique et débouche, sur la base du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), sur son premier acte, à savoir le transfert de l'ensemble des pouvoirs présidentiels à un gouvernement de transition.

De notre côté, nous continuons à travailler à la structuration de l'opposition : l'élargissement de la Coalition nationale syrienne et l'élection d'un nouveau Président constituent des décisions importantes. La Coalition renforce ainsi son statut de représentant légitime du peuple syrien et poursuit son mouvement de structuration et de rassemblement.

Nous appelons la communauté internationale à lui apporter son soutien pour nourrir la seule dynamique à même de préparer une transition politique. Nous réclamions un interlocuteur crédible; nous en avons un, reconnu par la Ligue des États arabes et par une large majorité de la communauté internationale, qui cherche à former un gouvernement à même de rassembler effectivement les différentes composantes de la société syrienne.

Je dirai enfin un mot du Liban, pris au milieu de cette tourmente. Nous nous félicitons du soutien unanime exprimé le 10 juillet par le Conseil au Liban. La déclaration présidentielle (S/PRST/2013/9), adoptée à l'initiative de la France, a permis de marquer l'attachement unanime de la communauté internationale à la souveraineté, à l'intégrité, à l'indépendance et à la stabilité du Liban.

Alors que les effets de la crise syrienne se font de plus en plus ressentir au Liban, il était important de réitérer notre soutien collectif aux institutions de l'État libanais, garantes de la stabilité du pays, et en premier lieu au Président Sleiman et à l'Armée libanaise qui portent aujourd'hui avec courage la politique de dissociation. Il faut éviter que le Liban ne soit entraîné dans le conflit syrien.

Pour terminer, nous contemplons aujourd'hui une région au bord du basculement du fait de l'impact de la crise syrienne, du poids des réfugiés, et du terrorisme radical qui prolifère sur le charnier syrien. Ne rien faire pour régler la crise syrienne, c'est abandonner cette région stratégique pour la paix et la sécurité à des

décennies d'un chaos qui ne restera pas circonscrit au Moyen-Orient.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Robert Serry de son exposé de ce matin et l'Observateur permanent de la Palestine ainsi que le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

Le Gouvernement britannique accueille avec enthousiasme l'annonce faite par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, le 19 juillet qu'Israël et les Palestiniens étaient parvenus à s'entendre sur un accord posant les bases d'une reprise des négociations directes sur le statut final. Nous applaudissons les efforts du Secrétaire d'État, M. Kerry et de son équipe et saluons le leadership dont ont fait preuve le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas. Le Royaume-Uni est prêt à faire tout son possible au cours des prochains mois pour aider les parties et les États-Unis dans leurs efforts en vue de parvenir à une paix durable pour les peuples israélien et palestinien.

L'Union européenne a clairement exprimé son plein appui aux efforts des États-Unis, hier à l'occasion du Conseil affaires étrangères. Les États arabes ont aussi un rôle vital à jouer pour mettre à profit les mesures prises jusqu'ici afin de réaffirmer l'importance stratégique de l'Initiative de paix arabe. L'annonce de vendredi dernier n'est bien sûr qu'un début et non une fin en soi. Nous nous félicitons que le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas se soient clairement déclarés attachés à la solution des deux États et déterminés à travailler d'arrache-pied pour ramener la paix aux peuples israélien et palestinien. Plus que jamais, il est aujourd'hui capital qu'ils fassent tous deux montre d'un esprit de direction audacieux et résolu. Avec cette nouvelle dynamique, la population israélienne et la population palestinienne doivent pouvoir être convaincue que des progrès sont possibles. Mais tout cela sera remis en cause si les événements récents viennent à se reproduire. Je pense notamment à l'annonce de la construction de nouvelles colonies de peuplement, à l'utilisation de balles réelles par les Forces de défense israéliennes contre des manifestants, et aux roquettes tirées sur Israël depuis Gaza. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à regarder vers l'avenir.

Tandis que les pourparlers vont reprendre, nous ne devons pas oublier Gaza. Gaza doit faire partie intégrante de toute solution des deux États. Comme notre ministre chargé du Moyen-Orient a pu le

constater le mois dernier, pour les Gazaouis ordinaires la bande de Gaza reste un lieu où les conditions de vie demeurent désespérément difficiles. Au plus chaud de l'été, les habitants de Gaza vivent dans des conditions extrêmement précaires, subissant des coupures de courant régulières et prolongées. Il importe que Gaza bénéficie pleinement du plan économique qui est en train d'être préparé, quel qu'il soit, pour accompagner le volet politique. Il faudra notamment que les restrictions qu'Israël impose à la circulation des biens et des personnes soient assouplies. Le Royaume-Uni est convaincu qu'une amélioration économique n'est pas seulement indispensable pour la population de Gaza, en particulier les enfants, mais résolument dans l'intérêt de la sécurité même d'Israël.

Les efforts déployés actuellement par les États-Unis et le ferme engagement dont font preuve les parties elles-mêmes constituent la meilleure chance de parvenir à la paix qui se soit présentée depuis de longues années. Nous devons tous unir nos efforts pour atteindre cet objectif commun d'une solution des deux États négociée, où Israël vivrait en toute sécurité et en paix avec un État palestinien indépendant et viable.

J'en viens à présent à la Syrie. C'est avec une profonde consternation que nous avons entendu l'exposé que la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M^{me} Valerie Amos, a fait la semaine dernière au Conseil (voir S/PV.7000). Il est tout simplement choquant de voir que plus de 6 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire, dont 4 millions ne pouvant plus satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Pourtant le régime d'Al-Assad continue d'empêcher l'ONU de fournir concrètement une aide en Syrie. Avec un bilan qui dépasse désormais largement les 100 000 morts, la situation en Syrie empire de jour en jour. Depuis juillet de l'année dernière, c'est en moyenne près de 200 personnes par jour qui ont été tuées. Ce qui avait commencé par des manifestations pacifiques s'est en l'espace de deux ans transformé en un conflit prolongé mené par un régime meurtrier, soutenu et aidé par le Hezbollah et l'Iran. Le régime d'Al-Assad a continué d'intensifier son offensive militaire brutale ces derniers mois, comme on a pu le voir aujourd'hui à Homs, où des milliers de civils innocents sont actuellement terrés dans leurs maisons, quasiment sans nourriture, eau ni électricité.

Les pays de la région ont déjà accueilli sur leur sol plus d'1,7 millions de Syriens. Mais d'autres vont les suivre. J'invite instamment tous les pays voisins à

garder leurs frontières ouvertes aux Syriens qui fuient la situation tragique et dangereuse qu'ils connaissent dans leur pays. Face à cette situation, le Royaume-Uni a doublé son aide à l'assistance humanitaire la portant à un total de plus de 500 millions de dollars, y compris l'aide aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil en Jordanie et au Liban. Les pays du Groupe des Huit (G8) se sont engagés le mois dernier à verser plus d'1,5 milliard de dollars, pourtant l'appel d'un montant de 5,2 milliards de dollars lancé par l'ONU pour l'aide en Syrie en 2013 n'est financé qu'à hauteur de 35 %. Les besoins d'assistance en Syrie ne vont malheureusement que s'accroître. Sans aide, le Liban et la Jordanie risquent d'être déstabilisés. Les États Membres doivent contribuer davantage et encourager les autres à faire plus, maintenant et sur le long terme.

La poursuite de la détérioration de la situation des droits de l'homme suscite aussi de graves préoccupations. Le dernier rapport de la commission d'enquête internationale indépendante conclut que le conflit a atteint un nouveau stade de brutalité. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations flagrantes des droits de l'homme se poursuivent à un rythme effrayant. Nous demeurons en première ligne au sein de la communauté internationale pour demander que tous les responsables de violations et abus des droits de l'homme répondent pleinement de leurs actes. Le Conseil doit saisir sans délai la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

Des informations de plus en plus nombreuses et de plus en plus convaincantes, bien que limitées, indiquent que le régime a utilisé et continue d'utiliser des armes chimiques, notamment du gaz sarin. L'emploi d'armes chimiques est un crime de guerre. Nous demandons instamment à la Syrie d'accorder un accès sans entrave à l'ONU afin qu'elle puisse enquêter sur les cas d'utilisation d'armes chimiques dans ce pays.

Le 17 juin, le G8 a réaffirmé son appui à la tenue d'une deuxième conférence à Genève, devant mener à la création d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs. Or, l'offensive menée par le régime ces dernières semaines rend la tenue de cette conférence encore plus difficile. Nous continuons de soutenir la Coalition nationale syrienne élargie et son nouveau président, Ahmed Assi Al-Jarba. La Coalition demeure le représentant du peuple syrien le plus légitime et le plus crédible. Elle a clairement exprimé son attachement à une Syrie démocratique dans laquelle les droits de tous les Syriens seront respectés.

Nous ne devons pas confondre ces forces d'opposition modérées avec les groupes terroristes. Nous ne devons pas accepter ce qu'Al-Assad veut nous faire accroire – que le seul choix possible c'est soit son régime brutal, soit les extrémistes et les terroristes. Il y a des millions de Syriens qui aspirent à un avenir pacifique et démocratique et il existe des forces légitimes qui se battent pour les intérêts de ces millions de Syriens. Nous devons être à leurs côtés.

Malgré les points de divergence, le Conseil partage un même objectif fondamental : mettre fin au conflit, arrêter le fractionnement de la Syrie, laisser le peuple décider qui le gouvernera et empêcher la montée de l'extrémisme violent. En tant que Conseil, nous devons nous réengager à travailler avec les parties de manière utile en vue d'un règlement politique viable, fondé sur le communiqué de Genève de l'année dernière (S/2012/522, annexe).

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M. Robert Serry de son exposé. Nous avons également écouté attentivement les déclarations faites par l'Observateur permanent de la Palestine et le représentant d'Israël.

À l'heure actuelle, la situation au Moyen-Orient demeure complexe et fragile. La question israélo-palestinienne est au cœur des problèmes au Moyen-Orient et elle a des répercussions sur toute la région. Le dialogue et la négociation constituent la seule solution viable à ce dossier. Depuis peu, et grâce aux efforts de toutes les parties, il existe une chance importante d'une reprise des pourparlers directs entre la Palestine et Israël. La Chine accueille favorablement la perspective d'une reprise des pourparlers de paix et salue les efforts des parties en ce sens. Nous espérons que la Palestine et Israël parviendront à surmonter les difficultés, à se rapprocher et à réaliser des avancées substantielles le plus rapidement possible.

La Chine a toujours estimé que des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël pouvaient mener à la création d'un État de Palestine indépendant, pleinement souverain, établi sur les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Une solution où les deux États, la Palestine et Israël, vivraient côte à côte et dans la paix et la sécurité contribuerait à la paix et à la stabilité dans tout le Moyen-Orient. Pour cela, il faut régler le problème israélo-palestinien pas à pas. La priorité immédiate est de prendre des mesures efficaces pour que cessent toutes les activités de peuplement et les actes de violence dirigés contre les civils innocents

et pour que le blocus de Gaza soit levé et que la question des prisonniers palestiniens soit dûment réglée.

Dans l'intervalle, la communauté internationale doit renforcer l'aide qu'elle fournit à la Palestine afin de faciliter le développement économique et la création d'emplois. Cela permettra d'atténuer les souffrances de la population palestinienne et de renforcer la confiance dans le processus de paix. La Chine est favorable à ce que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, joue un rôle plus important pour favoriser l'appui unanime de la communauté internationale au processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine appuie fermement la juste lutte du peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes, et elle promeut activement le processus de paix. En mai dernier, la Chine a invité des dirigeants palestiniens et israéliens à se rendre en Chine pour se pencher sur la question de la facilitation du processus de paix. La Chine a présenté une proposition en quatre points en vue de régler la question de Palestine en soulignant la nécessité de continuer à avancer dans la bonne direction pour que la Palestine devienne un État indépendant vivant côte à côte dans la paix avec Israël; la nécessité d'envisager les négociations de paix comme le seul moyen viable de rétablir la paix; la nécessité d'adhérer au principe de l'échange de territoires contre la paix; et la nécessité que la communauté internationale offre des garanties en vue de faire avancer le processus de paix.

Pour mettre en œuvre cette proposition en quatre points, le Gouvernement chinois a accueilli l'année dernière à Beijing la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien, qui a donné un élan aux efforts de la communauté internationale visant à faciliter le processus de paix. La Chine se tient prête à continuer de collaborer avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif dans la réalisation prochaine d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Un règlement politique est le seul moyen de sortir du conflit syrien. La Chine accueille favorablement toutes les initiatives et tous les efforts qui permettront de mettre un terme à la violence en Syrie afin de contribuer au règlement politique du conflit syrien. Nous prions les parties syriennes d'appliquer le communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie, d'instaurer un cessez-le-feu et de mettre fin à la violence sans plus attendre, de répondre activement à l'initiative en vue de

l'organisation d'une conférence sur la Syrie à Genève et d'instaurer un dialogue politique dès que possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, de son exposé.

Je vais commencer par le processus de paix au Moyen-Orient avant de passer à la situation en Syrie et au Liban.

Les États-Unis sont profondément attachés à la réalisation d'une paix juste et durable qui permettra aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. C'est pourquoi le Secrétaire d'État, M. Kerry, se rend fréquemment dans la région et consacre autant d'énergie à cette entreprise. La semaine dernière, à l'issue de sa sixième visite dans la région en sa qualité de Secrétaire d'État, il a été en mesure d'annoncer que les parties étaient parvenues à un accord sur la base duquel elles envisagent de reprendre les négociations directes sur le statut final. Il a également souligné que cet accord était en train d'être officialisé et que, dans l'intervalle, aucune des parties ne s'exprimerait publiquement au sujet des négociations afin d'accroître les chances de réussite des pourparlers.

Comme l'a noté M. Kerry, chacun sait que le processus ne sera pas facile, et personne ne croit que les différends de longue date qui opposent les parties seront réglés du jour au lendemain ou tout simplement effacés. Nous savons que pour régler ces problèmes, il va falloir faire des choix extrêmement difficiles dans les jours à venir.

Aujourd'hui, nous avons cependant des raisons d'espérer, car les représentants de deux peuples fiers ont décidé qu'il vaut la peine d'emprunter cette route tortueuse et d'affronter ces problèmes redoutables. Ils ont donc fait preuve de courage et reconnu que pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, ils devaient engager des pourparlers directs.

Il convient de noter que cet effort diplomatique aurait été impossible sans le ferme appui de la communauté internationale. Le comité de suivi de l'Initiative de paix arabe, les envoyés du Quatuor et nombre d'autres acteurs ont joué un rôle vital d'appui à la reprise des négociations. Le Secrétaire général, les partenaires européens et les autres partenaires dans le

monde entier sont également intervenus pour manifester leur ferme appui à ce processus.

Nous devons maintenant continuer d'engager vivement toutes les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral, y compris à l'ONU. Notre objectif commun en ce moment crucial doit être de renforcer la confiance nécessaire à l'instauration d'une paix durable.

À cet égard, la position des États-Unis demeure que la résolution 67/19 de l'Assemblée générale ne fait pas de la Palestine un État. Les États-Unis sont déterminés à contribuer à la création d'un État palestinien dans le cadre de négociations bilatérales avec la partie israélienne. C'est le seul moyen par lequel le peuple palestinien parviendra à créer un État véritable, objectif répété par les deux parties et approuvé par la communauté internationale.

Au bout du compte, les principales responsables de ce processus sont les parties elles-mêmes. Nous applaudissons au courage dont ont fait preuve le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou en franchissant cette étape. Alors que les parties s'efforcent de régler les problèmes compliqués auxquels elles sont confrontées, nous devons les encourager en leur fournissant tout l'appui possible.

J'en viens maintenant à la Syrie. Les États-Unis continuent de croire que le seul moyen de régler durablement le conflit est de trouver une solution politique sur la base du communiqué du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe), qui appelle clairement à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs sur la base du consentement mutuel. Nous continuons de travailler dur pour réaliser cet objectif. À cet égard, nous saluons l'élection du Président de la coalition d'opposition syrienne, M. Ahmed Assi Al-Jarba, et nous attendons avec intérêt de collaborer avec lui. Une opposition unie qui représente tous les Syriens est essentielle en vue de parvenir à un règlement politique négocié qui garantira la dignité et la liberté du peuple syrien et répondra à ses espoirs.

En dépit de son appui prétendu aux négociations, le régime d'Al-Assad s'efforce en fait de contrecarrer toute possibilité de règlement pacifique. En collaboration avec l'Iran ainsi que des combattants et des conseillers soutenus par le Hezbollah, le régime d'Al-Assad fait la guerre au peuple syrien. En outre, les États-Unis estiment que le régime a utilisé des armes chimiques, notamment l'agent neurotoxique sarin, à petite

échelle contre l'opposition à plusieurs reprises l'année dernière, en violation des normes internationales. Nous demandons une nouvelle fois au régime d'Al-Assad d'accorder à l'équipe de l'ONU, dirigée par M. Sellström, un accès libre et sans entrave afin qu'elle puisse enquêter sur toutes les allégations crédibles d'utilisation possible d'armes chimiques en Syrie. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil d'user de leur influence auprès du régime pour insister sur ce point et de prendre les mesures nécessaires pour appuyer l'enquête initiée par le Secrétaire général.

Nous demeurons par ailleurs profondément préoccupés par la campagne que continue de mener le régime contre la ville assiégée de Homs, avec l'aide du Hezbollah et d'organisations paramilitaires soutenues par l'Iran. Les résidents de la vieille ville de Homs n'ont reçu que peu d'aide humanitaire au cours de l'année écoulée, et ce du fait des combats acharnés et du refus du Gouvernement syrien d'appuyer l'acheminement de cette aide. Nous réaffirmons que rien ne saurait justifier le fait que le régime d'Al-Assad empêche l'aide humanitaire d'être acheminée jusqu'à Homs, et nous le prions de garantir un accès sûr aux organisations humanitaires afin qu'elles puissent évacuer les blessés et fournir des soins médicaux. Nous réaffirmons également que les responsables de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent être amenés à rendre des comptes.

Les répercussions du conflit syrien posent des problèmes considérables aux voisins de la Syrie. Nous félicitons vivement le Liban, la Turquie et la Jordanie de l'appui constant qu'ils fournissent aux réfugiés syriens, et nous demandons instamment à tous les pays voisins de continuer d'ouvrir leurs frontières aux populations vulnérables qui fuient pour sauver leur vie. Les réfugiés comme les pays hôtes ont besoin que leur soit fourni d'urgence un appui financier durable.

Enfin, nous demeurons profondément préoccupés par les affrontements violents et les bombardements au Liban, notamment à Saïda, Tripoli et Beyrouth. Nous condamnons dans les termes les plus vifs les attaques perpétrées par des extrémistes contre l'Armée libanaise qui ont fait des victimes militaires et civiles. Les États-Unis réitèrent leur plein appui à la politique du Liban, qui consiste à se dissocier de la crise syrienne, ainsi que leur volonté d'appuyer un Liban stable, souverain et indépendant. Nous appelons toutes les parties au Liban à suivre la politique de dissociation et à faire preuve

de retenue afin de garantir la stabilité et la sécurité du Liban.

Nous applaudissons à l'importante mesure que l'Union européenne (UE) a prise hier en décidant de qualifier d'organisation terroriste l'aile militaire du Hezbollah. Par cette initiative, l'Union européenne adresse au Hezbollah un net message : il ne peut opérer avec impunité et ses actes entraînent des conséquences, notamment l'attentat commis l'an dernier à Burgas (Bulgarie), qui a fait des morts et que le Conseil de sécurité a justement condamné, aussi bien qu'une attaque similaire qu'il prévoyait de mener à Chypre. Nous appelons les autres pays à suivre l'exemple de l'Union européenne et à prendre des mesures pour commencer à réfréner les activités terroristes et criminelles du Hezbollah.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je tiens à informer toutes les personnes intéressées que, comme nous avons un très grand nombre d'orateurs, la séance publique se poursuivra aujourd'hui durant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en vous remerciant, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui, qui vient à son heure, et exprimer la profonde satisfaction de ma délégation à M. Robert Serry pour son exposé détaillé.

Nous nous réunissons quelques jours après l'adoption d'une déclaration présidentielle, le 10 juillet, dans laquelle tous les membres réunis à cette table ont exprimé leur

« profonde préoccupation devant toutes les violations de la souveraineté du Liban et engag[é] toutes les parties à respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues,

conformément aux résolutions pertinentes du Conseil » (*S/PRST/2013/9*).

Si ma délégation exprime sa satisfaction des appels réitérés du Conseil de sécurité à respecter pleinement la souveraineté du Liban, je me tiens ici aujourd'hui devant vous pour rappeler au Conseil que la situation de base sur laquelle reposent la résolution 1701 (2006) et la déclaration présidentielle sont mises chaque jour en question par les chasseurs israéliens. Le Secrétaire général l'a souligné au paragraphe 9 de son dernier rapport (*S/2013/381*) sur l'application de la résolution 1701 (2006), où il déclare que « durant la période du 3 au 5 mai, la FINUL a compté 49 violations de l'espace aérien libanais commises par des chasseurs israéliens ». La FINUL et mon gouvernement ont protesté contre ces violations – mon gouvernement l'a fait dans les termes les plus forts – et ont exigé leur cessation immédiate.

Ai-je besoin de rappeler au Conseil qu'Israël persiste à violer l'intégrité territoriale de mon pays en occupant les fermes de Chebaa et les hauteurs de Kfar Chouba? Ai-je aussi besoin de rappeler au Conseil qu'Israël tarde même à répondre au plan proposé par la FINUL pour mettre fin à l'occupation par Israël du nord de Ghajar? Il est de fait grand temps qu'Israël se retire des parties du territoire libanais qu'il occupe encore.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de reconnaître une fois de plus la détermination des pays fournisseurs de contingents et des hommes et femmes de la FINUL, et de louer leurs efforts inlassables pour aider à maintenir stabilité et sécurité dans le sud du Liban. Leur détermination est à la hauteur de la résolution du Liban de faire pleinement appliquer la résolution 1701 (2006).

Concernant la situation en Syrie, permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, des préoccupations exprimées dans la déclaration présidentielle du Conseil au sujet de « la multiplication des tirs effectués à travers la frontière depuis la République arabe syrienne vers le Liban » (*S/PRST/2013/9*), qui violent la souveraineté de mon pays et menacent de le déstabiliser.

C'est un fait bien connu que depuis le début de la crise en Syrie mon pays a adopté une politique de dissociation qui vise à préserver des conflits régionaux l'unité interne et la stabilité du Liban, politique réaffirmée dans la Déclaration de Baabda que le comité national de dialogue a adoptée le 11 juin 2012. Mais la dissociation du conflit syrien n'a pas signifié, et ne devait pas signifier, que le Liban se dissociait

de ses responsabilités envers nos frères syriens et de ses obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire. Comme je l'ai dit au Conseil la semaine dernière, le Liban ne fermera pas ses frontières, ne refoulera pas les réfugiés et continuera de leur prêter assistance dans les limites de ses moyens (voir S/PV.7000). Je tiens cependant à souligner une fois de plus que le Liban ne sera pas en mesure, dans la limite de ses maigres ressources en voie d'épuisement, de faire face à lui seul à l'afflux croissant de réfugiés syriens, ce qui explique notre appel répété à la communauté internationale pour qu'elle prenne sa part du fardeau et augmente son appui direct au Liban sur les plans politique et financier.

Passant maintenant au sujet principal de la séance d'aujourd'hui, je tiens à louer les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, tendant à la reprise des négociations entre la Palestine et Israël dans l'espoir qu'elles conduiront à une paix juste et durable qui, à notre avis, ne peut qu'être fondée sur les principes et les règles du droit international, les décisions pertinentes de l'ONU, les principes de référence de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Disons-le pourtant haut et clair : le principal danger qu'affrontent ces négociations, c'est la poursuite des provocations israéliennes, susceptibles de les miner. Il faut y mettre totalement fin pour faciliter les négociations. À l'évidence, il n'en est pas de meilleur exemple que la construction ininterrompue, ces derniers mois, de colonies israéliennes à un rythme sans précédent, sans parler de l'approbation de nouveaux groupes de logements, dont le plus récent en compte 1 169 en juin et environ 900 jusqu'ici en juillet. Comment, aussi, ne pas citer, en permanence, la confiscation des sols, les attaques contre la propriété, les actes de violence des colons?

Quant aux perspectives de succès des négociations, la question a été cernée éloquemment dans un éditorial du grand quotidien israélien *Ha'aretz*, le 21 juillet : « [...] la responsabilité première de faire progresser les entretiens incombe à Israël. Seul Israël peut mettre un terme à l'occupation, ce dont tout le reste dépend ». Enfin, on a mentionné, durant la présente séance, l'adjonction par l'Union européenne (UE) à sa liste d'organisations terroristes de ce que l'on étiquette comme « l'aile militaire du Hezbollah ». Comme l'a dit hier le Président Michel Sleiman, mon pays espère que l'UE

« réexaminera sa position guidée par le souci d'éviter les décisions hâtives, de préserver la stabilité du Liban et de confirmer les options fondamentales actuellement débattues au comité du dialogue national, qui s'occupe principalement des termes de la Déclaration de Baabda et du plan présidentiel pour une stratégie nationale de défense ».

À cet égard, il est fort approprié de rappeler au Conseil que, le 19 juillet, l'UE a aussi promulgué une directive capitale interdisant toute coopération avec les entités israéliennes situées au-delà de la ligne de 1967 dans les territoires occupés de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan, ainsi que tout appui financier à leur bénéfice. C'est peut-être un petit pas, comme beaucoup l'ont dit, car l'instrument de l'UE n'a qu'une valeur de directive, mais c'est en fait un pas important dans la bonne direction. Nous nous félicitons de cette évolution et saisissons cette occasion de demander s'il n'est pas grand temps pour le Conseil d'adresser un message similaire, faisant savoir qu'une occupation continue en violation du droit international ne peut plus bénéficier de l'impunité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je voudrais adresser mes sincères félicitations à votre pays pour assumer ce mois-ci la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient.

Je voudrais aussi exprimer le soutien de mon pays aux déclarations déjà faites, ou qui le seront, au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais aussi remercier M. Robert Serry de son exposé détaillé sur le sujet.

Israël continue de violer le droit international et les droits du peuple palestinien, entre autres actions, par des déplacements, expulsions, détentions arbitraires et mauvais traitements infligés aux détenus. Il poursuit aussi sa politique de peuplement dans le but de modifier la situation sur le terrain. Cela inclut – mais ne se limite pas à – la confiscation et la destruction des maisons de Palestiniens, l'élargissement des colonies de peuplement, les arrestations, l'emploi excessif de la violence contre les manifestants et le maintien du blocus imposé à la

bande de Gaza. Outre tout cela, la preuve la plus récente de l'arrogance d'Israël et de son mépris de la volonté de la communauté internationale a été donnée la semaine dernière, lorsqu'il a fait part de son intention d'approuver la construction de 1 000 nouveaux logements dans un certain nombre de colonies.

Non seulement Israël continue de rester indifférent aux efforts internationaux visant à relancer le processus de paix, mais les dirigeants israéliens font des déclarations qui entravent l'aboutissement du processus de paix et la solution des deux États. Cela mérite une large condamnation internationale. D'un autre côté, nous avons suivi de près les déclarations et les informations faisant état d'une possible reprise du processus de paix entre les Palestiniens et Israël. Par conséquent, ma délégation souligne qu'il ne faut pas trop se nourrir d'espoir et qu'il importe que la communauté internationale continue d'exercer des pressions sur Israël afin de lui faire comprendre qu'il n'y a pas d'autre choix que la paix et que cette question ne se limite pas à des examens de routine dans le cadre de débats au Conseil de sécurité.

Dans l'intervalle, ma délégation se félicite des toutes dernières décisions de l'Union européenne (UE) qui soulignent le caractère illégitime des colonies construites en Cisjordanie et à Jérusalem et de l'inclusion d'une clause dans tout futur accord entre l'UE et Israël soulignant que ces colonies ne sont pas placées sous l'autorité d'Israël. En outre, nous saluons la décision prise par l'UE de ne pas coopérer avec les institutions gouvernementales, surtout celles se trouvant dans les colonies israéliennes à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Nous appelons les pays du monde à faire autant et à prendre des mesures similaires pour condamner les actions criminelles d'Israël contre les citoyens palestiniens.

La situation en Syrie se détériore de jour en jour. À ce jour, plus de 100 000 personnes ont été tuées, dont plus de 6 500 enfants de moins de 10 ans. Tout cela intervient alors que la communauté internationale garde le silence et s'abstient de contraindre le régime syrien à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien. La crise humanitaire en Syrie est source de honte pour la conscience de la communauté internationale, qui reste paralysée sur cette question. Résultat, la crise des réfugiés syriens a atteint des proportions historiques, devenant la pire des crises depuis le génocide au Rwanda, de l'aveu même des Nations Unies.

Par les résolutions de l'Assemblée générale, surtout la résolution 67/262 du 15 mai 2013, la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont condamné le régime syrien, qui a massacré des dizaines de milliers de Syriens. De plus, le Conseil des droits de l'homme a condamné en juin le régime syrien pour ses violations des droits de l'homme du peuple syrien. Ma délégation souligne donc qu'il importe de mettre en œuvre ces décisions par des actions internationales visant à appuyer le peuple syrien et à mettre fin au massacre génocidaire que commet le régime syrien, ainsi qu'à prévenir un débordement de la crise dans la région, ce qui aurait de graves conséquences du fait de l'intervention de tierces parties, comme l'ingérence flagrante de Hezbollah à Qousseir.

Tout retard mis par la communauté internationale à agir est synonyme de plus de souffrances pour le malheureux peuple syrien. L'histoire aussi tiendra le Conseil responsable de tout retard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Machado (Brésil) (*parle en anglais*) : Ces dernières semaines ont vu une fois encore d'importants événements survenir au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Brésil se félicite vivement de l'annonce faite le 19 juillet par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, selon laquelle un accord a été trouvé concernant les bases d'une reprise des négociations directes sur le statut final entre Palestiniens et Israéliens. Il s'agit d'un fait encourageant, qui est susceptible de mettre fin à l'impasse et à la paralysie qui ont caractérisé le processus de paix ces dernières années. Nous espérons que cette énième initiative aboutira à la pleine réalisation, qui n'a que trop tardé, de la solution des deux États. C'est une occasion qu'on ne doit pas laisser passer.

Il faut que le Conseil de sécurité apporte un appui dynamique et soutenu à la reprise du processus de paix et qu'il œuvre à son heureux aboutissement. Il nous faut nous interroger sur la situation actuelle, où les efforts partisans et stériles du Conseil visant à promouvoir la paix dépendent de petits groupes comme le Quatuor. Le Brésil réaffirme son ferme et indéfectible attachement à la paix entre Israël et la Palestine et reste disposé à appuyer un véritable agenda pour la paix.

Alors que les parties s'apprentent à reprendre les négociations directes, nous devons continuer de contribuer à la satisfaction des besoins humanitaires des Palestiniens, qui continuent d'être assez importants.

Le Gouvernement brésilien vient de signer un accord avec le Programme alimentaire mondial et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, portant donation de 11 500 tonnes de riz.

Tandis que nous continuons d'être aux prises avec la difficulté de réaliser la paix entre Israéliens et Palestiniens, n'oublions pas le rôle joué par la société civile dans la région, et faisons en sorte que les clameurs en faveur de la paix soient entendues.

Le Brésil reste vivement préoccupé par la situation en Syrie, où se joue une tragédie humaine dont les effets débordent sur l'ensemble de la région. Nous réaffirmons notre condamnation sans équivoque de toutes les formes de violence, quel qu'en soit l'auteur. Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, à la cessation de toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à un accès humanitaire sécurisé, immédiat et sans entraves à ceux qui sont dans le besoin.

Nous restons de fervents partisans de l'initiative de convoquer une autre conférence de Genève dès que possible en vue de promouvoir un processus politique inclusif sous la conduite des Syriens, menant à une transition qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Nous réaffirmons de nouveau notre appui à l'action du Représentant spécial conjoint dans le cadre de ces efforts, et nous l'encourageons à tenir l'Assemblée générale informée de ses initiatives.

Des négociations globales sont la seule option viable qui nous reste. Le Brésil réitère sa condamnation des actions qui ne font que militariser encore davantage le conflit en Syrie. Nous demandons à tous les membres de la communauté internationale, notamment aux membres du Conseil de sécurité, de suivre les recommandations de la Commission d'enquête internationale indépendante et de cesser les transferts d'armes à tous les acteurs impliqués dans le conflit. Soutenir que fournir des armes aux parties aidera à atteindre un équilibre militaire et contribuera d'une certaine façon au succès de la conférence de Genève, qui est envisagée, est un argument qui ne tient pas la route. Il ne fait que favoriser une course aux armements qui, à son tour, réduira encore davantage les chances de parvenir à un accord politique.

C'est non pas une course aux armements, mais un élan diplomatique renforcé qui favorise un règlement politique que ce Conseil devrait encourager. En outre,

il est clair que davantage d'armes ne peut, hélas, que mener à d'autres violations des droits de l'homme. À la lumière des conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante selon lesquelles toutes les parties se sont rendues coupables de graves violations des droits de l'homme, la protection des civils commande qu'il y ait moins d'armes, pas plus d'armes, entre les mains des parties.

Au vu de la grave détérioration de la situation humanitaire en Syrie, nous ne pouvons que féliciter les pays voisins pour l'aide humanitaire qu'ils fournissent aux réfugiés syriens. Nous savons que le fardeau qui pèse sur les épaules de ceux qui sont solidaires de façon active et louable des Syriens a été extrêmement lourd. Le Brésil contribue financièrement, par le biais du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'atténuation des souffrances des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Brésil suit avec une vive préoccupation la grave situation en Égypte. Nous engageons tous les acteurs à trouver une solution aux problèmes auxquels est confronté le pays, dans le strict respect des institutions. Nous appelons aussi au dialogue et à la réconciliation pour répondre aux aspirations légitimes des Égyptiens à la liberté, à la démocratie et à la prospérité, sans violence et dans le plein respect de l'ordre démocratique.

Je voudrais terminer par une brève observation sur le Liban. Il est particulièrement préoccupant que la violence devienne de plus en plus sectaire, créant davantage de problèmes à un pays aussi diversifié que le Liban.

Plus que jamais, la communauté internationale se doit d'appuyer fortement et effectivement le Président Michel Sleiman et le Gouvernement libanais engagé en faveur de la politique de dissociation. La paix et la stabilité au Liban doivent être fermement défendues par la communauté internationale, avec l'implication résolue du Conseil, tel qu'illustré par sa déclaration présidentielle du 10 juillet (S/PRST/2013/9), que nous appuyons. Nous demandons à toutes les parties en Syrie de respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité territoriale du Liban. Il est dans leur propre intérêt de ne pas déstabiliser encore davantage le pays. Nous demandons aussi à tous les acteurs libanais d'éviter une autre escalade et de suivre la voie de l'entente politique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{re} Chulikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais féliciter votre délégation de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercier d'avoir convoqué la présente séance.

Le Saint-Siège s'est dit à maintes reprises préoccupé par la paix et le bien-être de tous les peuples du Moyen-Orient, quelles que soient leur origines ethniques ou leur religion. Le Pape François, dans son message du 31 mars à l'occasion de Pâques, a appelé à la

« Paix pour le Moyen-Orient, en particulier entre Israéliens et Palestiniens, qui ont du mal à trouver la route de la concorde, afin qu'ils reprennent avec courage et disponibilité les négociations pour mettre fin à un conflit qui dure désormais depuis trop longtemps. Paix [...] surtout, pour la Syrie bien-aimée, pour sa population blessée par le conflit et pour les nombreux réfugiés qui attendent aide et consolation. Que de sang a été versé! Et que de souffrances devront encore être infligées avant qu'on réussisse à trouver une solution politique à la crise? »

Étant donné l'extrême gravité des faits survenus en Syrie, surtout au cours de ces derniers mois, ma délégation tient à axer ses observations aujourd'hui sur l'insoutenable souffrance de sa population.

Le monde entier est choqué par les statistiques sans cesse croissantes décrivant la dramatique situation humanitaire en Syrie. Le caractère tragique d'une telle insoutenable situation exige que nous prenions des mesures immédiates pour venir en aide aux réfugiés – près de 1,8 million – qui sont maintenant en quête de paix, de sécurité et de sûreté au Liban, en Jordanie, en Iraq, en Turquie et en Égypte.

En outre, il y a plus de 4 millions de personnes déplacées par le conflit, soit près de 18 % de la population, et 6,8 millions de victimes, dont la moitié sont des enfants, qui ont besoin d'une assistance humanitaire urgente. Plus de 4 millions de personnes ont perdu leurs foyers. De plus, les problèmes que connaissent les pays voisins s'agissant d'aider et de protéger les réfugiés semblent contribuer à une plus grande déstabilisation politique de la région.

Sur le front politique, ce conflit ravageur ne fait que s'exacerber du fait des influences extérieures et des groupes extrémistes, qui le considèrent plutôt comme une occasion de marquer des points sur le plan politique et idéologique que comme une effroyable catastrophe qui emporte la Syrie. Aujourd'hui, tout en reconnaissant que le conflit a des répercussions négatives pour tous, ma délégation voudrait appeler l'attention de la communauté internationale sur les effets dévastateurs que ce conflit a sur la population chrétienne de Syrie, une population qui dans ses diverses traditions est présente dans le pays depuis 2000 ans.

Ces temps-ci, la communauté chrétienne fait face à de multiples défis à sa survie même dans la région. Les chrétiens doivent faire face, d'un côté, aux groupes extrémistes idéologiques qui veulent leur éradication de la région et, de l'autre, à l'insécurité permanente dans laquelle vivent leurs familles et leurs foyers et doivent se débrouiller seuls. L'assassinat du prêtre catholique François Mourad n'est qu'un acte de haine parmi tant d'autres dans la longue série d'enlèvements de chrétiens, notamment des évêques et des prêtres, et d'horribles assassinats de civils innocents. Les chrétiens ont été aussi témoins de la destruction de plus de 60 de leurs églises et institutions affiliées. À ce sujet, je voudrais remercier le représentant du Togo qui a eu la gentillesse de rappeler l'assassinat du père Mourad.

Dans de nombreux cas, ils ont dû chercher le moyen, dans des circonstances dangereuses et menaçantes pour leur vie, de sauvegarder leurs objets sacrés et de leurs manuscrits d'une valeur inestimable, ainsi que des objets attestant de leurs traditions et culture plusieurs fois millénaires et qui constituent un véritable patrimoine mondial d'une valeur universelle exceptionnelle pour toute l'humanité.

Ces observations pertinentes ne signifient pas que le Saint-Siège ne se préoccupe pas des souffrances qui accablent tous les citoyens syriens sans exception aucune, quelles que soient leur religion ou origine ethnique. Elles sont plutôt l'expression appropriée de la sollicitude du Saint-Siège envers toute la famille chrétienne et de la grave appréhension qui doit être celle de tout le monde face au sort oublié de tant de milliers de victimes, notamment les chrétiens ainsi que d'autres minorités ethniques et religieuses, qui se retrouvent impitoyablement prises pour cible dans ce conflit alors qu'elles ne sont coupables de rien et qui, prises maintenant dans le feu croisé, luttent pour leur propre survie. Ma délégation est persuadée qu'il ne saurait y

avoir de progrès social et de justice si on n'accorde pas aux minorités religieuses et ethniques la place qui leur revient de droit en tant que membres à part entière de la société.

Le refus persistant de la part des deux parties au conflit d'engager un véritable dialogue politique visant à bâtir une Syrie réconciliée n'augure que morts supplémentaires, peur, haine et destruction. Comme il a été affirmé à maintes reprises dans cette salle et dans d'autres enceintes internationales, il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit syrien. En dépit de cela, les parties au conflit manifestent, en toute impunité, leur détermination à faire couler plus de sang, à se doter de plus d'armes et à détruire plus de vies avant qu'elles soient amenées à s'asseoir à la table des négociations.

La guerre ne peut jamais être considérée comme un moyen de régler les conflits. Pourtant, quand c'est le cas, la guerre ne peut se gagner que par la paix; oui, une paix arrachée par la négociation, le dialogue et la réconciliation. Ma délégation espère donc que la communauté internationale trouvera le courage d'aplanir ses divergences et de faire montre de la volonté politique nécessaire pour baliser la voie à la conférence de « Genève II » tant attendue, de sorte à aider les parties au conflit à emprunter de nouveau l'indispensable voie du dialogue en vue de parvenir à un règlement concerté et négocié.

Ma délégation se réjouit de chaque effort fait dans ce sens et appelle toutes les parties responsables à cesser d'entraver le règlement négocié du conflit qui n'a que trop tardé. On gagnera tous à instaurer la paix en Syrie, alors que nous avons certainement tout à perdre si le conflit perdure.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Storaci (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, l'Ukraine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement de l'annonce faite par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, selon laquelle un accord a été atteint sur les bases d'une reprise des négociations directes sur le statut final entre Palestiniens et Israéliens. Il s'agit d'un pas décisif vers un règlement durable du conflit. L'Union

européenne sait gré à John Kerry de son dévouement et au Premier Ministre Nétanyahou et au Président Abbas de leur engagement personnel.

L'Union européenne loue aussi les efforts appréciables déployés par la Ligue des États arabes aux fins de confirmer l'importance stratégique de l'Initiative de paix arabe pour toutes les parties.

Étant donné les difficiles négociations qui attendent et les difficiles décisions devant être prises, le courageux leadership du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou ainsi que leur volonté résolue de dialoguer en toute bonne foi seront cruciaux pour le succès. Une fois que les négociations auront repris, elles devront contribuer à des progrès tangibles et opportuns. L'Union européenne exhorte toutes les parties à s'abstenir de toutes actions susceptibles de saper le processus de négociations et les perspectives de paix.

L'Union européenne rappelle les précédentes conclusions de son Conseil formulant sa vision d'une solution des deux États, menant à un accord sur toutes les questions concernant le statut final, mettant fin à toutes les revendications et répondant à l'aspiration légitime des deux parties, avec l'État d'Israël et un État de Palestine démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivant côte à côte en paix et en sécurité et se reconnaissant mutuellement, deux États qui entretiennent des relations normales avec tous les pays de la région. Elle rappelle aussi les conclusions antérieures et continuera de s'attaquer à tous les problèmes qui mettent en péril la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne continuera à coopérer pleinement avec les deux parties et à contribuer, avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, notamment au sein du Quatuor, à un règlement négocié de toutes les questions concernant le statut final, notamment Jérusalem, les frontières, la sécurité, l'eau et les réfugiés. L'Union européenne apportera un appui actif et concret aux fins d'aider à veiller à l'aboutissement des négociations entre les parties, notamment en appuyant tout arrangement international visant à étayer un accord de paix. Si un accord mettant enfin fin à ce conflit était conclu, la porte s'ouvrirait à une coopération approfondie et renforcée entre l'Union européenne et tous les pays de la région, contribuant ainsi aux perspectives d'une nouvelle ère de paix, de sécurité et de prospérité.

Je vais poursuivre par une déclaration abrégée. Je demanderais aux participants de se référer au texte de la déclaration complète qui a été distribuée.

S'agissant de la situation en Syrie, l'UE est horrifiée par la désastreuse situation humanitaire et est révoltée par la poursuite de la répression militaire de la part du régime, en particulier l'incessant pilonnage de Homs, ainsi que le refus de l'accès humanitaire opposé aux acteurs humanitaires des Nations Unies et autres; nous le déplorons. Nous sommes aussi alarmés par les informations faisant état d'une brutalité accrue de certains groupes armés de l'opposition. L'Union européenne demande que toutes les parties assurent un accès immédiat, régulier, sûr et sans entraves aux organisations chargées de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin partout en Syrie, et par tous les canaux et voies possibles, y compris à travers les frontières et les lignes de conflit. À cet égard, l'UE appuie énergiquement l'appel lancé au Conseil le 16 juillet par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M^{me} Valerie Amos, et exhorte à cet égard le Conseil de sécurité à pleinement assumer ses responsabilités.

L'UE salue et appuie fortement l'initiative conjointe des États-Unis et de la Russie visant à parvenir à un règlement politique en Syrie en convoquant une conférence de Genève. L'UE se félicite de l'élargissement de la Coalition nationale syrienne, ce qui permettra une participation effective, représentative et unie de l'opposition à cette conférence.

L'UE est vivement préoccupée par la participation d'acteurs non étatiques extrémistes étrangers aux combats en Syrie aux côtés de toutes les parties en guerre, ainsi que par la recrudescence des tensions sectaires au Liban et en Iraq.

L'UE réaffirme l'importance du rôle de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et se dit vivement préoccupée par les conclusions qui figurent dans son tout dernier rapport. L'UE réaffirme qu'il n'y aura pas d'impunité pour toute violation et atteinte aux droits de l'homme ou du droit international humanitaire et rappelle que le Conseil peut déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale à tout moment, comme demandé dans la lettre adressée au Conseil par le Chargé d'affaires par intérim de la Suisse le 14 janvier 2013 (S/2013/19).

L'Union européenne est gravement préoccupée par la récente évaluation sur l'utilisation d'armes et

d'agents chimiques en Syrie. L'UE engage donc une fois de plus les autorités syriennes à accorder sans plus tarder à la mission d'établissement des faits de l'ONU un accès plein et sans entraves à tous les sites où auraient été utilisées des armes chimiques.

Je vais maintenant passer au Liban. L'Union européenne souscrit pleinement à la teneur de la déclaration présidentielle du 10 juillet 2013 sur le Liban (S/PRST/2013/9). L'Union européenne salue la décision du Liban de garder ses frontières ouvertes à tous les réfugiés. Bien qu'elles déploient de généreux efforts pour accueillir et aider les réfugiés, les autorités libanaises n'en sont pas moins confrontées à de graves problèmes ayant de multiples incidences humanitaires, politiques, sécuritaires et socioéconomiques.

L'Union européenne a versé plus de 113 millions d'euros en appui au Liban depuis le début de la crise et est déterminée à poursuivre cette assistance.

L'Union européenne réaffirme son appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à laquelle les États membres de l'UE contribuent activement, et souligne qu'il importe que le Liban continue d'être attaché à la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil et d'autres obligations internationales, notamment celles du Tribunal spécial pour le Liban.

L'UE note avec une vive préoccupation l'implication de parties libanaises aux combats en Syrie, notamment la participation ouvertement revendiquée du Hezbollah. Elle souligne aussi qu'elle s'inquiète de plus en plus des tirs de part et d'autre de la frontière et des obus tirés depuis la Syrie sur le Liban, et réitère que les violations de la souveraineté du Liban sont inacceptables. Nous exhortons tous les acteurs libanais à répondre à l'appel du Président Sleiman demandant que soit respectée dans la pratique la politique libanaise de dissociation du conflit syrien et à continuer de s'y attacher, ainsi qu'à d'autres principes énoncés dans la Déclaration de Baadba.

L'Union européenne exhorte à la formation rapide d'un nouveau gouvernement libanais, et encourage aussi les dirigeants politiques libanais à reprendre leurs discussions sur le cadre électoral et les arrangements en vue des élections parlementaires.

Je voudrais terminer par quelques mots sur la situation en Égypte, que nous suivons avec une vive préoccupation. L'UE apprécie grandement sa relation avec l'Égypte et continue de se tenir aux côtés du peuple

égyptien qui lutte pour la dignité, la démocratie, la justice sociale et des conditions de vie décentes. Hier, les Ministres des affaires étrangères de l'UE ont approuvé les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'UE sur l'Égypte, lesquelles soulignent les positions et les préoccupations de l'UE auxquelles je fais allusion. Je voudrais réaffirmer trois messages fondamentaux.

Il importe au plus haut point que l'Égypte entame sa transition, ce qui permettrait une passation du pouvoir à un gouvernement dirigé par des civils et démocratiquement élu. La participation de tous reste centrale à ce processus. Toutes les parties doivent s'abstenir de recourir à la violence, et la sécurité et l'ordre doivent régner, en faisant preuve de retenue et en respectant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'UE est prête à aider le peuple égyptien qui aspire à un avenir démocratique et prospère.

Je tiens à ajouter une observation concernant les directives de la Commission européenne publiées vendredi dernier, auxquelles le Représentant permanent d'Israël et d'autres ont fait allusion. Je voudrais citer une déclaration faite par la Haute Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à cet égard. Le document

« réitère la position de longue date que les accords bilatéraux avec Israël excluent les territoires tombés sous l'administration d'Israël en juin 1967 ».

Cela sert à clarifier la position de l'Union européenne avant le début de la négociation d'accords avec Israël durant les prochaines perspectives financières de l'UE qui commencent en 2014. Cela ne préjuge aucunement de l'issue des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens. La position de toujours de l'UE est qu'elle reconnaîtra les changements apportés aux frontières une fois qu'ils auront fait l'objet d'une accord entre les deux parties. Dans ce sens, l'UE espère créer un climat favorable à des négociations sérieuses et soutenues aboutissant à un accord de paix entre les parties.

Toutefois, les dispositions spécifiques des directives ne seront pas appliquées avant le 1^{er} janvier 2014. Dans l'intervalle, l'UE attend avec intérêt de travailler et d'avoir des consultations avec Israël sur une large gamme de questions bilatérales, et a invité Israël à tenir des discussions sur la portée territoriale

des accords avec l'Union européenne actuellement en cours de préparation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter pour la manière avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil durant le mois courant. Je sais également cette occasion pour remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé détaillé.

Les troubles qui agitent actuellement la région ne devraient pas nous faire perdre de vue la question israélo-palestinienne et le fait que la recherche d'une solution juste et durable à ce conflit est, elle aussi, de première importance. Le calme relatif qui règne pour l'instant est peut-être annonciateur de nouveaux soubresauts.

Nous nous réjouissons de l'annonce faite depuis Amman concernant la conclusion d'un accord établissant les bases de la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens. Notre comité tient à saluer l'intense activité diplomatique du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, qui bénéficie du soutien du Comité de suivi de la Ligue arabe, ainsi que de nombreux chefs d'États. Il est capital que la communauté internationale poursuive son engagement, afin de s'assurer que les parties tiennent leurs promesses, négocient de bonne foi, et s'abstiennent de toute action qui pourrait compromettre le processus de négociation.

Le mois dernier, notre comité a organisé à Beijing une conférence internationale sur la paix israélo-palestinienne. Le nombre important de participants à cette manifestation et la forte couverture médiatique dont elle a bénéficié montrent l'importance que la communauté internationale accorde à cette question. Notre comité est profondément reconnaissant au Gouvernement chinois d'avoir accueilli cette conférence et sait gré aux experts chinois d'y avoir participé activement.

Le sentiment de la nécessité de redoubler d'efforts, après ceux qui ont été consentis depuis si longtemps pour parvenir à une solution négociée prévoyant deux États, était largement répandu chez les participants à la Conférence. Les intervenants ont apprécié l'engagement renouvelé des États-Unis et estimé qu'il fallait laisser à la diplomatie énergique du Secrétaire d'État, M. John

Kerry, le temps de faire ses preuves. Ils ont salué l'action et les initiatives menées par la Chine, et accueilli favorablement le rôle dynamique joué par la Ligue des États arabes. Ils ont toutefois regretté que d'autres acteurs clefs, comme le Conseil et le Quatuor, restent dans l'expectative et se sont montrés profondément préoccupés par le refus d'Israël de respecter ses obligations juridiques de mettre un terme à toutes les activités d'implantation, de respecter les frontières de 1967 et de libérer les prisonniers, ce qui empêche toute avancée.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'en ce mois de juillet, nous célébrons le neuvième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, dans laquelle celle-ci a réaffirmé l'illégalité de toutes les colonies et demandé à Israël de démanteler le mur de séparation et de réparer tous les préjudices causés. Voici 34 ans que le Conseil a adopté la résolution 446 (1979), dans laquelle il avait exhorté Israël à arrêter les transferts de colons vers les territoires occupés. Ces deux textes sont restés lettre morte. La construction du mur se poursuit et provoque un drame humanitaire. Au premier trimestre de 2013, nous avons constaté une augmentation alarmante des activités d'implantation par rapport à l'année précédente.

La directive par laquelle la Commission européenne interdit tout financement de l'Union européenne au profit des projets israéliens dans les colonies est une première mesure concrète pour empêcher le développement des dites colonies; nous nous en félicitons et espérons qu'elle sera suivie d'autres mesures. Elle envoie un message fort et montre que la patience de la communauté internationale envers les colonies israéliennes est à bout. Les dirigeants israéliens devraient prêter l'oreille et agir avec sagesse s'ils ne veulent pas compromettre de manière irréparable les efforts déployés pour faire repartir les négociations.

Notre Comité continuera à rappeler les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à leur obligation de veiller à ce qu'Israël respecte le droit international. Nous exigerons la levée du siège de Gaza, en conformité avec la résolution 1860 (2009). Nous espérons que malgré les troubles qui agitent la région, les Palestiniens ne perdront pas de vue l'objectif de la réconciliation, sans laquelle la solution prévoyant deux États ne pourra voir le jour, alors que se rapprochent la date butoir pour la constitution d'un gouvernement d'union nationale et celle envisagée pour la tenue des élections. Nous continuerons à mobiliser une aide en

faveur des institutions de l'État de Palestine. Le Conseil peut être certain que le Comité soutiendra tous les efforts déployés pour relancer des négociations de bonne foi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons adresser tous nos remerciements pour son excellent exposé à M. Serry, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

La délégation égyptienne appuie les déclarations qui seront prononcées par les délégations de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Nous voudrions y ajouter quelques points supplémentaires.

Premièrement, l'Égypte appuie les efforts déployés récemment par les États-Unis, dans le sillage, notamment, de plusieurs visites successives de leur Secrétaire d'État dans la région, en vue de la reprise de négociations de paix et qui ont déjà abouti à l'annonce de la reprise prochaine de pourparlers directs entre les deux parties. Nous espérons que ces efforts déboucheront bientôt sur de réels progrès, avant que nous n'atteignons le point de non-retour concernant la solution des deux États. Nous réaffirmons également que les efforts de médiation des États-Unis ne sauraient suffire. La partie israélienne doit également faire montre de la volonté politique nécessaire pour que les négociations réussissent. Elle doit choisir entre la paix et les colonies de peuplement et choisir la paix plutôt que les colonies de peuplement. L'Égypte attend également avec intérêt la réactivation de la Feuille de route du Quatuor une fois que les négociations de paix auront repris.

Deuxièmement, l'Égypte appuie la position de la Palestine selon laquelle les négociations doivent commencer sur la base des frontières de 1967 et d'une cessation des activités de peuplement. Elle souligne que les exigences de la Palestine ne sont pas des conditions préalables, mais qu'elles ne font qu'exprimer un appel légitime à la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Troisièmement, l'Égypte condamne la poursuite des attaques israéliennes contre la population palestinienne dans les territoires occupés et la violence continue des colons israéliens à l'encontre de Palestiniens désarmés ainsi que la destruction de leurs biens. Elle appelle à la libération immédiate des milliers

de prisonniers palestiniens incarcérés dans des centres de détention israéliens et à la fin des violations dont ils font l'objet.

Quatrièmement, l'Égypte condamne les activités illégales de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, en particulier Jérusalem-Est et les zones environnantes. Elle appelle la communauté internationale à prendre des mesures énergiques pour faire cesser ces mesures illégales, au nombre desquelles on peut citer, dernièrement, le projet israélien d'expulsion de la population de huit villages palestiniens du sud d'Hébron au motif qu'ils se trouvent à portée d'une zone de formation militaire, ainsi que l'adoption par la Knesset israélienne d'une loi sur la réinstallation organisée des bédouins dans le Néguev. L'Égypte rappelle à ce sujet qu'en mars 2012, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a conclu que l'adoption de ce projet de loi reviendrait à légaliser des pratiques raciales contre les citoyens arabes en Israël destinées à concentrer la plus forte densité de population arabe sur la plus petite portion de territoire possible.

Nous demandons également que les autorités israéliennes mettent un terme au processus visant à entériner l'aménagement d'un parc public au sud de Jérusalem. Il est en effet prévu de construire un cinquième de ce parc sur des terres palestiniennes, ce qui constitue une forme novatrice de confiscation de terres.

L'Égypte se félicite de la récente décision prise par l'Union européenne d'exclure les colonies de peuplement de tout accord futur avec Israël. Ce geste indique clairement la non-reconnaissance de la souveraineté israélienne sur les territoires arabes occupés depuis 1967. L'Égypte considère cette décision comme un pas dans la bonne direction, un pas vers la solution des deux États, et un pas dans la résistance contre l'importance croissante des colonies. Nous espérons que cela convaincra Israël d'arrêter la construction de ses colonies de peuplement, sans que cela restreigne les activités de l'Union européenne en Cisjordanie en représailles.

Cinquièmement, l'Égypte rejette le blocus israélien illégal imposé à la bande de Gaza, de même que les restrictions imposées à l'Autorité palestinienne. Ces mesures ont conduit à la destruction de l'économie palestinienne et à la détérioration des conditions de vie des Palestiniens.

Sixièmement, les forces de sécurité égyptiennes tentent de faire face aux menaces à la sécurité dans le Sinaï, en conformité avec les dispositions des accords de paix.

Septièmement, l'Égypte réaffirme que la situation qui règne dans la région ne doit pas nous faire oublier l'évolution de la question de Palestine, ni la nécessité de mettre un terme aux activités de colonisation et de créer un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est. Néanmoins, nous appelons également à la cessation immédiate des violences en Syrie, à la fourniture d'une aide d'urgence aux réfugiés syriens, et à l'apport du soutien nécessaire aux pays qui les accueillent. Nous réaffirmons l'importance de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en maintenant la cohésion de la société syrienne.

La situation actuelle en Syrie ne justifie en rien la poursuite de l'occupation du Golan syrien. Nous appelons à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives au Golan syrien occupé, y compris le retrait d'Israël des territoires syriens. Les violations de plus en plus nombreuses de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne nous préoccupent profondément, car elles enfreignent la souveraineté du Liban et la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Égypte appelle de nouveau le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement les activités illégales de colonisation par Israël et parvenir à une solution définitive, d'autant plus que la question de Palestine a été, et demeure, la principale raison de l'instabilité dans la région du Moyen-Orient, qui menace la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public. Le Moyen-Orient traverse une importante période de transition et de changement. Au cœur des défis auxquels nous sommes confrontés dans la région se trouve encore et toujours la question palestinienne. Cette question continue de saper les perspectives de paix, de coopération et de bien-être dans la région.

La Turquie a toujours été favorable à une solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité

avec Israël, et siégeant sur un pied d'égalité avec nous dans cette enceinte. La relance du processus de paix au Moyen-Orient et la reprise des négociations pour une paix globale entre les parties, en vue de trouver une solution juste et durable, sont devenues de plus en plus cruciales.

À cet égard, nous apprécions et appuyons les efforts récemment déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour faire avancer la relance des pourparlers entre les parties. Il ne faut pas laisser passer cette nouvelle occasion de parvenir à une solution viable des deux États. Nous encourageons les parties à s'engager à bien préparer le terrain pour mener les pourparlers sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de territoires convenus. Les parties doivent restaurer la confiance, grâce notamment au gel des activités de peuplement, à la libération des prisonniers et à des arrangements en matière de sécurité pour les deux parties. Nous pensons également que tout acte de provocation contre les lieux saints, notamment la mosquée d'Al-Aqsa, est à éviter.

Je tiens à rappeler encore une fois que la Turquie est, comme toujours, disposée à contribuer à tous les efforts internationaux visant à parvenir à un règlement juste et durable.

Malheureusement, les activités illégales de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, demeurent un obstacle majeur à d'authentiques négociations. Il est temps de s'engager sérieusement à respecter les paramètres établis du processus de paix. La situation préoccupante des Palestiniens détenus par Israël constitue toujours une autre source de grande inquiétude.

Nous suivons de près ce qui se passe concernant les récentes directives de l'Union européenne interdisant le financement et d'autres dispositions à l'égard des territoires occupés.

Il va sans dire que le blocus de Gaza est inhumain, illégal et qu'il ne saurait durer. Nous appelons de nouveau le Gouvernement israélien à lever le blocus, conformément à ses engagements bilatéraux et multilatéraux. Dans le même temps, la Turquie continuera d'encourager pleinement la réconciliation palestinienne, qui pour nous constitue l'une des bases nécessaires à une solution et une paix durables au Moyen-Orient. Nous appuyons fermement l'objectif visant à créer un gouvernement d'unité, embrassant la

totalité du peuple palestinien, selon le calendrier défini au Caire le 14 mai.

Réaliser la réconciliation et l'unité palestiniennes doit être considéré comme important et prioritaire dans la quête d'une solution juste, globale et viable pour sauver la Palestine du joug de l'occupation. La Turquie continuera d'appuyer le processus de paix, ainsi que les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État internationalement reconnu, conformément aux résolutions de l'ONU, aux principes de Madrid, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Pour le troisième ramadan consécutif, les Syriens subissent les attaques inhumaines et indiscriminées de leur régime. La situation en Syrie est déjà la plus grande tragédie humanitaire du XXI^e siècle. La crise menace de plus en plus la paix et la sécurité régionales, en même temps qu'elle représente un sérieux fardeau pour les pays voisins de la Syrie.

Il faut immédiatement trouver une solution politique ouvrant la voie à une transition démocratique qui soit en accord avec les demandes légitimes du peuple syrien. Cependant, l'espoir d'un règlement pacifique restera hors d'atteinte tant que se poursuivront sans relâche les attaques du régime avec des armes lourdes, notamment avec des missiles balistiques et des armes chimiques. Cela est totalement inacceptable.

Nous devons de toute urgence mettre fin aux attaques du régime, protéger le peuple syrien, assurer le retrait des milices étrangères de la Syrie, et entamer le processus de transition démocratique. Dans cet esprit, nous appelons une nouvelle fois le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à agir de toute urgence, avec détermination et collectivement.

J'aimerais finir en rappelant que 2013 est une année cruciale pour la paix au Moyen-Orient, et qu'il est temps désormais d'agir de manière sincère et concrète. Nous devons saisir l'élan qui permettra de revitaliser les négociations entre les parties et de prendre des mesures concertées en vue d'une solution prévoyant deux États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Jaafari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation rejette énergiquement, une fois encore, l'obstination de certaines délégations à détourner les débats du Conseil de sécurité sur la question « La situation au Moyen-Orient » de l'objectif premier pour lequel elle a été créée, en y introduisant de

force d'autres sujets qui n'entrent pas dans le cadre de cette question, comme les situations internes en Syrie, en Égypte, au Liban ou dans d'autres pays. Leur but est clairement de marginaliser l'occupation israélienne des territoires arabes, de la faire passer au second plan sur la liste des priorités de l'ONU, et de vider de sa substance ce point de l'ordre du jour, qui, comme nous le savons tous, concerne principalement les efforts visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe conformément aux termes de référence bien connus.

C'était fort étrange d'entendre le Représentant spécial du Secrétaire général, dans son exposé de ce matin, ignorer la définition juridique précise acceptée par l'ONU du Golan syrien occupé. Il n'a cessé de mentionner le « Golan » au lieu du « Golan syrien occupé », qui est l'expression acceptée en usage à l'ONU. En outre, il n'a pas parlé de la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne du Golan, conformément aux résolutions du Conseil. De même, il n'a pas fait la lumière sur la coopération qui existe entre Israël, d'une part, et les groupes terroristes armés qui opèrent dans la zone de séparation des forces dans le Golan, d'autre part.

Je ne répondrai pas aux allégations avancées par certaines délégations contre mon pays, la Syrie, au titre de ce point de l'ordre du jour afin de ne pas contribuer à ces tentatives qui, en fin de compte, ne sont que dans l'intérêt de la poursuite de l'occupation israélienne et des politiques de ceux qui défendent cette occupation. Il faut savoir que nous aurions énormément à dire pour réfuter et invalider ces allégations rappelées par les délégations d'États qui appuient, hébergent et arment les terroristes et propagent l'extrémisme et la destruction en Syrie et s'efforcent de faire échouer toute solution pacifique à cette crise sous la conduite des Syriens. Je fais spécifiquement référence ici aux règles appliquées par la Turquie, l'Arabie saoudite et le Qatar ainsi que certains États occidentaux connus, ce qui a été réaffirmé récemment par Zbigniew Brzezinski, ancien Conseiller national pour les questions de sécurité des États-Unis, et Roland Dumas, qui fut Ministre des affaires étrangères de la France.

La question de l'occupation israélienne des territoires arabes et de ses répercussions sur l'ensemble de la sécurité et de la stabilité des territoires et de la région a atteint un stade très dangereux compte tenu de l'incapacité de la communauté internationale à obliger Israël à mettre fin à son occupation des territoires arabes

occupés, en application des résolutions pertinentes empreintes de légitimité internationale, à mettre un terme aux violations graves des traités internationaux par Israël, en premier lieu les Conventions de Genève de 1949, et à faire cesser la poursuite sans précédent de la politique de colonisation et d'expulsion des habitants arabes de leurs terres. À cet égard, il est surprenant que certains pays qui font montre d'un enthousiasme factice pour les droits des peuples, la protection de la vie des civils et la garantie du respect des droits de l'homme ne fassent plus preuve d'une telle ferveur face à toutes ces violations israéliennes et déniaient au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et à se débarrasser de cette occupation israélienne raciste et colonisatrice. Nous faisons ici référence au danger lié à l'approbation souhaitée par Israël de ce que l'on appelle « la loi Praver », qui vise concrètement à confisquer 800 dunums de terres arabes dans le Néguev, à détruire 36 villages arabes et à expulser 45 000 habitants palestiniens de leurs foyers pour construire à la place des colonies israéliennes, tout cela dans le cadre de la poursuite des plans de nettoyage ethnique et de judaïsation menés par Israël au vu et au su de tous les marchands de crise dans le monde.

Dans le Golan syrien occupé, les souffrances des citoyens syriens qui plient sous le poids de l'occupation israélienne continuent, parce que la communauté internationale ne fait pas preuve de la volonté nécessaire pour mettre fin à cette occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et en particulier la résolution 497 (1981) et en raison de l'incapacité des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à prendre des mesures résolues pour mettre fin aux violations israéliennes systématiques et graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le Golan syrien. Malheureusement, il n'y a pas eu de progrès international sérieux pour faire cesser ces violations et mettre un terme aux campagnes de colonisation, aux politiques de répression et de discrimination raciale, à l'enlèvement de citoyens syriens de la zone de séparation et à la construction par Israël d'un mur de séparation dans le Golan occupé. Cela fait près de 46 ans qu'Israël occupe le Golan et y mène ses pratiques barbares. Hélas, pendant toute cette période, nous n'avons entendu personne appeler à l'organisation de réunions pour défendre les habitants du Golan pliant sous le poids de l'occupation israélienne et les personnes déplacées, qu'Israël a chassées de leurs terres, ni à la tenue de conférences pour recueillir des contributions pour leur fournir une aide humanitaire. En

outre, l'enthousiasme dont certains font preuve à l'égard des commissions d'établissement des faits disparaît quand la question concerne le Golan syrien occupé.

Compte tenu du silence international au sujet de ces pratiques israéliennes, Israël en est arrivé à mener une agression sur le territoire syrien, le 5 mai de cette année. Il continue de menacer de commettre d'autres agressions. Nous affirmons ici que la poursuite par Israël de tels actes d'agression a exacerbé les tensions dans la région à des niveaux sans précédent, ce qui laisse présager une guerre régionale à grande échelle qui menacerait la paix et la sécurité internationales. De même, le fait que des membres permanents du Conseil de sécurité continuent de couvrir les actes d'agression israéliens et son occupation des territoires arabes en font des partenaires de ces actes, et ils doivent donc assumer l'entière responsabilité de leurs conséquences.

Les forces d'occupation israéliennes fournissent une aide aux groupes terroristes dans la zone de séparation dans le Golan, en transportant les terroristes blessés via la ligne de séparation jusqu'à l'hôpital pour qu'ils y soient soignés avant de retourner sur le territoire syrien, toujours en traversant la ligne de séparation, pour poursuivre leurs activités terroristes dans cette région sensible. Il convient ici de prêter dûment attention au fait que cette aide fournie par Israël aux terroristes ne constitue pas seulement une violation flagrante de l'Accord de séparation des forces, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et du droit international, mais elle met également en danger la vie des forces des Nations Unies déployées sur place et anéantit leurs activités. C'est exactement ce qui s'est passé quand ces groupes terroristes ont, à plusieurs reprises, enlevé des soldats de la paix déployés dans le cadre de la FNUOD, avec l'incitation directe des services de renseignements qatariens. Cela est extrêmement grave et nous attendons toujours les résultats de l'enquête du Secrétariat à ce sujet.

Enfin, certains ne doivent pas se tromper ni tromper le monde et doivent cesser de fournir des prétextes et des justifications à Israël. Chacun sait parfaitement qu'Israël, en tant qu'entité colonisatrice, se fonde sur le nettoyage ethnique et n'a jamais été intéressé par la paix. Il a répondu à toutes les initiatives de paix par la duplicité, des moyens dilatoires et des prétextes avec ce qu'il appelle, à tort, les préoccupations en matière de sécurité, et ce au détriment des droits des

habitants arabes qui, depuis des décennies, plient sous le joug de l'occupation israélienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prononcerai une version abrégée de ma déclaration et en distribuerai la version intégrale.

La Malaisie s'associe aux déclarations que fera la représentante de l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et la représentante de Djibouti, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Les Malaisiens se joignent aux autres musulmans dans le monde qui observent ce mois sacré islamique du ramadan. Dans le même temps, nos pensées sont avec nos frères et sœurs de la oumma qui font face à l'oppression et à l'assujettissement sous l'occupation israélienne illégale qui se poursuit. En tant que membre du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, nous avons participé le mois dernier à une mission d'établissement des faits à Amman et au Caire, où nous avons entendu les récits alarmants de témoins. La situation dans le territoire palestinien occupé continue de se détériorer et, tandis qu'Israël continue de construire illégalement des colonies, les chances de paix diminuent lentement.

Le Comité spécial a été informé qu'Israël imposait de nouveau la limite de trois milles nautiques aux pêcheurs de Gaza et avait procédé à de nombreuses arrestations et confisqué des bateaux. Cela a entraîné une baisse de 60 % de la quantité totale de poissons pêchés cette année, ce qui a contribué au taux de pauvreté de 80 % enregistré chez les pêcheurs palestiniens. Nous avons également entendu des témoignages selon lesquels des fermiers de Gaza doivent faire face au danger lié à l'exploitation de leurs propres terres qui se trouvent dans la zone tampon meurtrière dans laquelle des soldats israéliens tirent aveuglément sur des personnes à une distance de 300 à 1 000 mètres. À la fin de l'année dernière, cette pratique abominable avait coûté la vie à cinq Palestiniens et fait 92 blessés.

Le blocus économique imposé à Gaza, y compris l'interdiction quasi totale des exportations, a des effets qui font froid dans le dos. Ma délégation renouvelle sa condamnation de ce blocus illégal, désormais dans sa septième année, et demande l'arrêt des politiques de châtement collectif du peuple palestinien qu'Israël applique de manière cynique et délibérée.

Ma délégation demeure également profondément préoccupée par la détention illégale de plus de 5 000 prisonniers palestiniens. Plus alarmant encore est le fait qu'environ 200 enfants palestiniens sont détenus. Les conditions scandaleuses que ces enfants doivent endurer n'auront d'autre résultat que d'infliger des traumatismes psychologiques à long terme à ces si jeunes esprits. Nous demandons par conséquent la libération de tous les enfants palestiniens qui se trouvent dans des centres de détention israéliens.

C'est sans surprise pour nous qu'Israël continue également de bafouer le droit international en toute impunité dans d'autres endroits du Moyen-Orient. Au début de l'année, Israël a accordé à une société israélo-nord-américaine les droits exclusifs de la prospection pétrolière dans la moitié des hauteurs du Golan syrien occupé, une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève.

Pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, la Malaisie continue de suivre avec beaucoup d'attention les faits nouveaux susceptibles de conduire à une reprise des négociations directes. Nous saluons les avancées obtenues par la navette diplomatique du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry. Nous lui souhaitons plein succès et lui apportons notre soutien dans ses efforts inlassables pour tenter de rapprocher les deux parties.

Il est donc opportun de réaffirmer notre appui à la solution des deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de la Palestine.

Ma délégation applaudit également l'Union européenne pour la récente publication des directives de la Commission européenne qui étayaient ses positions et engagements politiques au moyen de l'application de sanctions efficaces contre la pratique israélienne des colonies de peuplement.

En ce qui concerne à présent la situation en Syrie, la Malaisie accueille favorablement l'initiative américano-russe d'organiser une conférence internationale. Nous insistons sur la nécessité de l'arrêt immédiat de la violence et soulignons l'importance du dialogue pour parvenir à une solution politique. Les Malaisiens partagent les souffrances du peuple syrien. Toutefois, à nos yeux, seuls les Syriens peuvent décider de leur propre avenir. Aussi continuons-nous de penser qu'un processus politique ouvert et dirigé par les Syriens est la voie à suivre et qu'il doit s'appuyer sur les résolutions

2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie publié à Genève le 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Enfin, la Malaisie renouvelle son appui au Liban dans ses efforts pour libérer totalement l'ensemble de son territoire. À cet égard, nous demandons instamment à Israël de pleinement mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui demande un cessez-le-feu permanent et le retrait complet des troupes israéliennes du Liban, dans le plein respect de la Ligne bleue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Mission des États-Unis d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. J'adresse aussi mes remerciements à M. Robert Serry, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

Le Japon a depuis longtemps compris l'aspiration des Palestiniens à établir un État indépendant et appuyé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. C'est pourquoi le Japon a approuvé la solution des deux États, aux termes de laquelle Israël et un futur État palestinien indépendant coexisteraient, côte à côte, dans la paix et la sécurité.

De ce fait, le Japon se félicite sincèrement que le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, ait annoncé la semaine dernière à Amman qu'un accord établissant les bases de la reprise des négociations directes sur le statut final était intervenu entre Israéliens et Palestiniens. La communauté internationale tout entière doit désormais mobiliser les moyens politiques et économiques à sa disposition pour aider Israël et la Palestine à aplanir leurs divergences.

En cette période charnière, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, entreprend à partir d'aujourd'hui une visite en Israël, en Palestine et en Jordanie. Il va profiter des rencontres bilatérales prévues avec ses homologues pour exhorter les deux parties à mener des négociations franches et authentiques afin de faire des progrès notables, sur la base de l'accord annoncé par le Secrétaire d'État, M. Kerry.

Notre ministre doit également présider une rencontre au niveau ministériel avec Israël, la Palestine et la Jordanie pour évoquer la question du « couloir

de paix et de prospérité ». Cette initiative, lancée par le Japon en 2006 dans le but de mettre en place une économie palestinienne viable, a produit des avancées tangibles. Plusieurs sociétés se sont dites intéressées par le projet phare de cette initiative, le parc agro-industriel de Jéricho. Le Japon espère sincèrement que ce projet bénéficiera prochainement des investissements de divers pays et secteurs.

Je saisis cette occasion pour rappeler notre attachement au processus de paix au Moyen-Orient et à notre coopération étroite avec les États-Unis, les pays arabes, l'Europe et d'autres partenaires. Dans ce contexte, le Japon va continuer de promouvoir activement son initiative d'une conférence sur la coopération entre pays de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien.

En ce qui concerne la Syrie, le Japon est profondément inquiet par la gravité de la situation et par l'escalade dans ce pays. Le Japon déplore vivement que de nombreux milliers de personnes aient trouvé la mort suite à la violence, qui se poursuit en dépit de l'appel du Secrétaire général à une trêve pendant le ramadan. Les exposés que les organismes humanitaires des Nations Unies ont faits au Conseil la semaine dernière (voir S/PV.7000) ont été une nouvelle occasion d'entendre les récits des événements tragiques qui se déroulent jour après jour sur place. Le Japon partage l'inquiétude du Conseil, exprimée dans la déclaration présidentielle adoptée le 10 juillet (S/PRST/2013/9), quant au risque d'une régionalisation du conflit syrien, et en particulier ses répercussions croissantes sur la stabilité du Liban.

Confrontée au fléau que représente cette guerre, la communauté internationale dans son ensemble doit d'urgence endiguer la détérioration rapide de la situation humanitaire en Syrie. Le Japon reste déterminé à contribuer de manière importante à un tel effort international. L'aide versée par le Japon, par l'intermédiaire d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG), atteint désormais les 90 millions de dollars. Le Japon a également octroyé 240 millions de yen sous forme de prêt pour la stabilisation de la Jordanie. Dans le cadre de l'assistance transfrontalière, le Japon va fournir une assistance sous forme de services de santé et autres aux populations locales, en coopération avec les unités d'assistance des groupes de l'opposition et les ONG locales.

Mais l'aide humanitaire ne peut constituer une fin en soi. Le processus politique doit être engagé

d'urgence. À cet égard, il est regrettable que les récentes offensives militaires de l'armée syrienne rendent encore plus difficile la convocation de la conférence de « Genève II ». Nous condamnons les autorités syriennes pour ne pas avoir tenus leurs promesses et honoré leur responsabilité de protéger leur propre population et nous demandons à toutes les parties en Syrie de cesser immédiatement les violences et les violations des droits de l'homme. Nous devons tous nous employer à créer un climat propice qui conduira rapidement à une transition politique menée par les Syriens. Le Japon espère voir la Coalition nationale syrienne jouer un rôle de premier plan, sous la direction de son président nouvellement élu, M. Ahmed Al-Jarba, pour faire avancer le processus politique.

Avant de conclure, je voudrais brièvement évoquer l'Égypte. Suite à la prestation de serment du Président par intérim, M. Adly Mansour, un Gouvernement transitoire a été formé et a entamé ses travaux conformément à sa feuille de route politique. Le Japon appelle toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte de violence et à faire preuve de la plus grande retenue et d'un esprit responsable. Dans le même temps, le Japon espère que l'Égypte retrouvera dès que possible un gouvernement civil élu démocratiquement grâce à un processus ouvert qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

M^{me} Hassan (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je tiens à préciser que ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), puisque cet élément a été omis dans la liste des orateurs.

Je félicite les États-Unis à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et je salue, Monsieur le Président, la manière dont vous dirigez les travaux. Je remercie également M. Robert Serry de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

L'OCI apprécie et appuie les efforts que déploie le Secrétaire d'État, M. John Kerry, en faveur de la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens. Cette initiative opportune est capitale pour atteindre le noble objectif qu'est le règlement de l'épineux conflit israélo-arabe. Nous espérons que M. Kerry réussira à ramener les parties à la table de négociation, car laisser passer des occasions aussi cruciales ne manquerait pas d'avoir des conséquences néfastes, en particulier à un moment où

la situation au Moyen-Orient est extrêmement instable et explosive.

Malgré la réalité prometteuse née des efforts récents déployés par M. Kerry en vue de relancer les négociations de paix israélo-palestiniennes, Israël, la Puissance occupante, persiste dans ses pratiques illégales visant à renforcer son occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, qui dure depuis plusieurs décennies.

À cet égard, l'OCI estime que les activités de peuplement menées par Israël, principalement à Jérusalem-Est occupée, qui ont récemment connu une augmentation marquée, demeurent le problème fondamental sur lequel il faut se pencher avec sérieux. Il ne fait aucun doute qu'au moment où des efforts bien intentionnés sont déployés pour tenter de redonner vie au processus de paix au Moyen-Orient, la poursuite des activités de peuplement illégales menées par Israël en violation du droit international et des engagements en matière de paix ne fera que compromettre les chances de réaliser la solution des deux États et déstabiliser la région. La volonté d'Israël de participer à des négociations de paix sérieuses est donc tributaire de sa disposition à cesser toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

L'OCI, qui a approuvé l'Initiative de paix arabe, estime que les efforts pour régler le conflit israélo-palestinien doivent être menés en vertu des paramètres convenus, en particulier le principe bien établi du retrait d'Israël des territoires qu'il occupe depuis 1967 et la création d'un État palestinien indépendant sur ces mêmes territoires. Cela suppose qu'Israël reconnaisse sans équivoque les frontières de 1967 pour faciliter la reprise des négociations de paix. Dans le même temps, Israël, Puissance occupante, doit mettre en place plusieurs mesures de confiance à même de créer des conditions propices à la reprise des négociations de paix. La libération des prisonniers palestiniens, en particulier ceux qui ont été incarcérés avant la signature des accords d'Oslo, demeure fondamentale à cet égard.

Qui plus est, la levée des restrictions imposées par Israël à la circulation des Palestiniens et la prévention des actes de terreur commis par des colons israéliens fanatiques contre des civils palestiniens sont des étapes importantes qui devraient être franchies préalablement à la reprise des négociations. À cet égard, l'OCI se félicite de la décision prise par l'Union européenne d'exclure les colonies israéliennes de tout accord futur

entre Israël et les pays de l'Union et d'interdire l'octroi de financements, d'une aide à la coopération et de bourses universitaires ou de recherche à toute personne ou institution israélienne se trouvant dans des colonies implantées dans les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967.

Néanmoins, l'OCI est profondément préoccupée par les violations des droits fondamentaux des Palestiniens détenus dans les geôles israéliennes. La mort, au début de l'année, de plusieurs Palestiniens emprisonnés en Israël a d'une part révélé au grand jour les politiques inhumaines d'Israël et les violations systématiques commises par les forces d'occupation israéliennes contre les prisonniers palestiniens. D'autre part, elle requiert que la communauté internationale intervienne d'urgence en prenant des mesures efficaces pour défendre les droits fondamentaux des prisonniers palestiniens, leur sauver la vie et faire pression sur Israël afin qu'il respecte ses obligations à l'égard des prisonniers palestiniens, conformément au droit international humanitaire et aux Conventions de Genève, et les libère immédiatement.

L'Organisation de la coopération islamique s'inquiète vivement de la détérioration de la situation en Syrie et du fait que le bain de sang, la violence et les destructions de biens se poursuivent. L'OCI souligne la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle appelle donc à une cessation immédiate de la violence, des meurtres et des destructions ainsi qu'au respect des valeurs islamiques et des droits de l'homme pour préserver la Syrie du danger d'une guerre civile ouverte.

L'OCI demande instamment au régime syrien de faire preuve de sagesse et de s'engager dans un dialogue sérieux avec l'opposition afin d'ouvrir la voie à un processus de transition qui permettra au peuple syrien de réaliser ses aspirations légitimes à la réforme et au changement démocratiques. Cependant, tout en réaffirmant son attachement à un règlement pacifique de la crise en Syrie, l'OCI demande à la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités et d'agir rapidement pour mettre un terme aux massacres, aux destructions et aux déplacements dont est victime le peuple syrien et trouver une solution pacifique et durable à la crise syrienne.

Pour terminer, je renouvelle le plein appui et la solidarité totale de l'OCI à l'égard du peuple palestinien, qui tente de reconquérir ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment ses droits au retour, à

l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion du présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Depuis le dernier débat public sur la question (voir S/PV.6950), en dépit des initiatives et des efforts de paix régionaux et internationaux, Israël, Puissance occupante, poursuit sa politique de colonisation de la Palestine. La campagne de peuplement menée par la Puissance occupante a atteint durant le premier trimestre de cette année son plus haut niveau depuis sept ans, en violation des résolutions pertinentes et du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève.

Les civils palestiniens continuent d'être arrêtés, emprisonnés et déplacés de force. Les forces d'occupation continuent de faire un usage excessif de la force contre les manifestants palestiniens et de faire des victimes civiles. Le blocus de la bande de Gaza se poursuit et provoque de graves difficultés socioéconomiques et humanitaires. D'autre part, les colons continuent d'attaquer et de terroriser les Palestiniens, leurs villages et leurs biens, y compris des sites religieux.

Outre les projets de construction de plus de 1 000 logements dans les colonies de peuplement qui ont été annoncés, ces derniers mois, de nouvelles terres palestiniennes ont été saisies par les forces d'occupation et de nouveaux bâtiments palestiniens ont été démolis, ce qui a provoqué le déplacement de plusieurs familles palestiniennes. Les actes de provocation visant des sites religieux musulmans et chrétiens se sont poursuivis, en particulier à Jérusalem-Est, entraînant une aggravation dangereuse des tensions religieuses.

La campagne de peuplement menée actuellement par Israël et ses autres activités illégales et actes de provocation montrent que la Puissance occupante préfère occuper, annexer et dominer le peuple palestinien et son territoire. Elle montre également que la Puissance occupante n'a malheureusement aucune intention de

respecter le droit international et d'agir de bonne foi afin de promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

En conséquence, la période récente a été marquée par une détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 reste gravement menacée. Si Israël continue d'agir dans l'illégalité, il ne réussira qu'à miner les efforts en cours en vue de réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et à déstabiliser une situation fragile, ce en quoi il menace la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale doit donc veiller à ce que ces efforts n'échouent pas. Cela exige qu'Israël, la Puissance occupante, soit invitée à mettre fin immédiatement à toutes ses mesures illégales et à respecter le droit international, ainsi que l'esprit et les paramètres du processus de paix, définis de longue date.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle donc son appel à la cessation de toutes les mesures illégales de la puissance occupante dans le territoire palestinien occupé. Le respect du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment de celles du Conseil de sécurité, est indispensable à la réalisation d'une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient. Le non-respect continu de la loi oblige à rendre des comptes.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur la nécessité que la communauté internationale agisse d'urgence pour remédier à la situation injuste et critique que supporte le peuple palestinien sous une occupation militaire israélienne qui dure depuis de longues décennies. Les membres du Conseil de sécurité ne peuvent rester de simples spectateurs, mais ils doivent agir pour contribuer aux efforts visant à résoudre le long et tragique conflit qui a privé trop longtemps le peuple palestinien de ses droits humains inaliénables, notamment du droit à l'autodétermination, du droit de retour et du droit à jouir de la liberté dans un État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'armée de l'air israélienne a continué de violer l'espace aérien du Liban, intensifiant ses incursions au-dessus de ce pays, notamment avec de récents vols à basse altitude sur Beyrouth. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté du Liban et des résolutions internationales pertinentes, en particulier de la résolution 1701 (2006).

Elles enfreignent d'autre part manifestement la Charte des Nations Unies et les principes et dispositions du droit international. Le Mouvement des pays non alignés appelle le Conseil de sécurité à condamner ces violations dans les termes les plus forts possibles et à obtenir d'Israël qu'il mette fin à ses violations de la souveraineté libanaise – dans les airs, sur mer ou sur terre – et s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1701 (2006).

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, le Mouvement se préoccupe des fortifications militaires israéliennes, construites en violation de l'Accord sur le désengagement entre les forces israéliennes et syriennes, qui pourraient donner naissance à un risque de tension, d'escalade et d'affrontement dans la zone. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, aussi bien que les mesures prises par Israël pour imposer ses propres juridiction et administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucune valeur légale. Le Mouvement des pays non alignés exige d'Israël qu'il respecte la résolution 497 (1981) et se retire du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Mouvement des pays non alignés condamne dans les termes les plus forts possibles l'acte d'agression commis par Israël contre la République arabe syrienne le dimanche 5 mai. Le Mouvement des pays non alignés demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en condamnant clairement l'agression israélienne contre la République arabe syrienne, en prenant les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle ne se répète et en tenant Israël pour responsable de cet acte d'agression.

Je vais maintenant parler à titre national pour répondre brièvement à ce qu'a dit le représentant du régime israélien contre mon pays.

Concernant l'élection présidentielle, je dois dire que la nation iranienne est fière de cette élection démocratique où le taux de participation a dépassé 70 %. M. Rowhani a obtenu le 14 juin une majorité écrasante. Le taux élevé de participation a montré une fois de plus la vitalité du corps politique et de la société et le vaste potentiel dont dispose l'Iran pour surmonter tout obstacle qui se dresserait sur la voie de la stabilité et du renforcement de sa stature internationale. C'est pourquoi, dans les jours qui restent avant l'installation

du Président, Israël a déjà commencé sa campagne de calomnies afin de déformer les faits concernant l'élection passée et les élus. Ceci traduit sa profonde inquiétude devant toute évolution dans le sens de la stabilité et de la tranquillité dans la région.

Concernant le programme nucléaire de l'Iran, qui est strictement pacifique par nature et pleinement conforme à nos obligations internationales, je dois dire que nous sommes non seulement partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi à tous les principaux instruments internationaux interdisant les armes de destruction massive, et que nous sommes pleinement déterminés à respecter toutes les obligations juridiques découlant de ces traités. Mais la non-adhésion du régime israélien aux instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive et son non-respect des obligations connexes découlant de la Charte des Nations Unies sont des faits bien connus. En outre, les pratiques brutales du régime israélien s'agissant de tuer des femmes et enfants innocents, en particulier durant la guerre de 33 jours contre le Liban et l'attaque de 22 jours contre Gaza, sont aussi des faits bien connus. Les opérations terroristes du régime israélien dans le monde entier, notamment l'assassinat de physiciens nucléaires iraniens, sont non moins connues. Pour cacher son caractère terroriste, le régime israélien tente d'imputer à d'autres le blâme du terrorisme. C'est en partie le résultat de l'impunité dont jouit le régime.

L'indécision de l'Union européenne quant à condamner Israël pour son terrorisme d'État, d'une part, tout en plaçant l'aile militaire du Hezbollah sur la liste des organisations terroristes, d'autre part, cela sur la base d'accusations fausses et injustes, constitue un exemple de la pratique du « deux poids, deux mesures » en matière de terrorisme. Le Hezbollah fait partie du tissu sociopolitique du Liban, il est respecté et accepté par le peuple libanais comme un mouvement légitime de résistance contre l'agression du régime israélien. La décision de l'Union européenne ne suscitera aucun doute quant au caractère populaire du Hezbollah; bien plutôt, elle compliquera encore la situation au Moyen-Orient. L'Union européenne devrait se montrer à la hauteur de ses responsabilités et reconsidérer sa décision.

Pour terminer, le conseil que nous donnons au représentant du régime israélien est qu'au lieu de porter des allégations sans fondement contre d'autres pays de la région, il ferait mieux de se plier aux normes et règles du droit international et aux principes de la

Charte des Nations Unies, comme de corriger son comportement dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation de l'Indonésie est heureuse de participer à ce débat public. À ce sujet, je voudrais d'abord remercier les États-Unis, Président du Conseil pour le mois de juillet, d'avoir organisé la présente séance. Ma délégation est également reconnaissante à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé complet et détaillé. En faisant ces remarques, l'Indonésie tient aussi à s'associer aux déclarations prononcées par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par la représentante de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La région du Moyen-Orient continue à souffrir d'une grande instabilité, avec de tragiques conséquences humaines, une grave situation humanitaire et un point d'aboutissement incertain. L'Indonésie demeure profondément attachée aux perspectives de paix au Moyen-Orient, qui la préoccupent. La question de Palestine, souci majeur de mon pays, perdure depuis bien trop longtemps, que ce soit comme un fait ou aussi comme un point de l'ordre du jour du Conseil.

Nous sommes atterrés de constater que la politique israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'est poursuivie sans égard à la nécessité de créer des conditions propices à la paix et à la solution du conflit. Nous restons préoccupés à la pensée que rien n'oppose un obstacle aussi manifeste à tout progrès que la construction de colonies illégales, clair symbole du manque de détermination d'Israël à rencontrer les Palestiniens sur un terrain productif. De même, à travers tout le territoire palestinien occupé, Israël a poursuivi des politiques et pratiques telles que la construction du mur de séparation, les démolitions de maisons, les révocations du droit de résidence et la fermeture d'institutions palestiniennes. À Gaza, la situation humanitaire continue de se détériorer. Le blocus israélien, qui dure depuis cinq ans, asphyxie l'économie en même temps qu'il paralyse la circulation des personnes et des marchandises, augmentant ainsi le chômage et condamnant à l'étiollement les entreprises du secteur privé.

L'Indonésie a toujours soutenu à fond la solution des deux États, dans la conviction qu'un État de Palestine indépendant, avec des droits et responsabilités identiques à ceux des autres États, contribuera à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, loin d'y porter atteinte.

Nous estimons qu'une paix conclue sur la base des frontières de 1967, avec, pour capitale de l'État de Palestine, Jérusalem-Est, constitue la base minimale irréductible de négociation. À cet égard, ma délégation se félicite des efforts actuellement déployés par les États-Unis, notamment dans le cadre des voyages effectués dans la région par leur Secrétaire d'État, M. Kerry, au cours des trois derniers mois. Nous accueillons également avec satisfaction les projets de reprise des pourparlers directs et nous réjouissons à la perspective de ce processus historique.

Afin que cette initiative ait une bonne chance de succès, l'Indonésie exhorte Israël à mettre fin à tout comportement de nature à entraver ces efforts. À cet effet, ma délégation tient à souligner qu'il convient d'amener Israël à reconnaître la futilité de l'attitude consistant à ignorer les aspirations légitimes des Palestiniens concernant les questions centrales, à savoir les colonies de peuplement illégales, le statut de Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et les frontières permanentes.

Si l'on veut que des progrès réels soient enregistrés sur le dossier du Moyen-Orient, il est essentiel qu'Israël agisse en partenaire et membre responsable de la communauté internationale. Il est absolument essentiel qu'Israël renonce à l'impunité qui lui a permis de faire fi des résolutions des Nations Unies et du droit international pendant plus de 60 ans. En termes simples, aucun État ne devrait être à l'abri des conséquences de violations du droit international, Israël pas davantage que les autres. L'Indonésie se félicite par conséquent des nouvelles directives de l'Union européenne sur l'éligibilité des entités israéliennes et de leurs activités dans les territoires occupés en ce qui concerne l'octroi de subventions, de prix et d'instruments financiers financés par l'Union. Au titre des nouvelles directives, l'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières d'avant 1967 autre que celles qui auront été convenues par les parties au processus de paix au Moyen-Orient. Conformément à notre conviction que les violations du droit international ne doivent pas être récompensées, nous appuyons cette démarche, que

nous recommandons auprès des autres membres de la communauté internationale.

Je voudrais maintenant passer à la question syrienne.

Comme ma délégation l'a fait observer au cours du dernier débat sur le sujet (voir S/PV.6950), la catastrophe qui se déroule en Syrie a malheureusement continué d'évoluer, sans réponse de la communauté internationale, pas même du Conseil. Or la situation sur le terrain, les membres du Conseil ne le savent que trop, est devenue si critique qu'elle menace maintenant la stabilité de la région. Nous avons affaire à une grave crise humanitaire en Syrie concernant des réfugiés et personnes déplacées, qui appelle une attention immédiate. Sur la question des réfugiés, il est évident que le déferlement de plus d'1,7 million de personnes, y compris 71 000 réfugiés palestiniens, dans les pays voisins est une source de grande préoccupation pour les gouvernements concernés. Ces réfugiés ont besoin d'une aide supplémentaire des organisations de secours internationales. Nous devons veiller à ce qu'ils reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

Il ne fait pas de doute qu'une partie de la réponse qui s'impose à la situation en Syrie est d'ordre politique. À cet égard, l'Indonésie réitère son appel à un processus politique menant à une solution permanente au conflit qui soit conforme aux aspirations du peuple syrien. À cette fin, les membres du Conseil doivent mettre de côté leurs divergences pour s'acquitter de leur mandat et prendre des mesures sérieuses pour mettre fin à la violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole à ce très important débat. Je limiterai ici ma déclaration à la question des territoires palestiniens occupés.

La saga des malheurs palestiniens réapparaît bien souvent dans le discours international sans qu'il y soit apporté le moindre remède efficace. C'est l'histoire sans équivalent des longues souffrances endurées par une partie de la race humaine aux mains d'une autre, qui commence avec l'occupation de territoires, la réécriture de l'histoire, puis l'escalade de la violence et les incursions militaires, pour finir par l'imposition de conditions inhumaines au peuple palestinien par la destruction de leurs maisons, la confiscation de leurs terres, les bouclages et les blocus. Les frontières de

Gaza ont été assujetties à un régime de bouclages sans précédent où que ce soit dans le monde. La qualité de vie des Palestiniens dans l'ensemble des territoires occupés a été ramenée au niveau de la simple subsistance. Ainsi, 1,7 million de personnes à Gaza vivent sur une surface de 360 kilomètres carrés. Sur ce nombre, 80 % sont réduits à une pauvreté extrême et dépendent des distributions de vivres. Quelque 90 % de l'eau disponible est impropre à la consommation et 30 % des médicaments vitaux sont introuvables dans les hôpitaux. Ce ne sont là que quelques statistiques troublantes qui démontrent la condition précaire à laquelle est réduit le peuple palestinien, en particulier les femmes et les enfants. Malheureusement, tout ceci se produit sous les yeux de la communauté internationale et en l'absence de toute action résolue.

En dépit du concert de protestations internationales et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice à son encontre (voir A/ES-10/273), Israël continue de construire un mur de séparation en Cisjordanie, qui divise et isole les communautés, détruit leurs moyens de subsistance et empêche des centaines de milliers de personnes d'accéder à leur poste de travail, à leur famille, aux marchés, aux écoles et aux hôpitaux. Les appels répétés lancés par la communauté internationale aux fins d'une amélioration des conditions de vie dégradées du peuple palestinien demeurent sans réponse.

Il est on ne peut plus clair désormais qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit prolongé. La paix ne peut être réalisée sur cette terre par la force ou par des moyens militaires. Ce n'est que par la négociation que l'on pourra trouver une solution viable au conflit israélo-palestinien. Le Conseil de sécurité ne peut se soustraire à son rôle, en particulier alors que les résolutions qu'il a lui-même adoptées au fil du temps sur la question demeurent inappliquées. Le processus de paix actuellement dans l'impasse doit reprendre. Nous sommes convaincus que la quatrième Convention de Genève, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), le principe de l'échange de terres contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe sont les meilleurs guides qui soient pour parvenir à une solution pacifique. Nous voyons à cet égard une lueur d'espoir dans la démarche entreprise par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, pour ramener les parties à la table de négociation. Nous appuyons pleinement cette initiative.

La cause première du conflit n'est autre que l'occupation, qui doit prendre fin le plus tôt possible. Les colonies de peuplement présentent une menace existentielle à la viabilité d'un futur État palestinien. Elles sont contraires au droit international et à la feuille de route, et doivent par conséquent cesser. Si nous voulons réaliser la paix au Moyen-Orient, nous devons obtenir d'Israël qu'il cesse la poursuite de sa colonisation illégale et démantèle les colonies existantes, conformément à ses obligations au titre de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. À cet égard, nous considérons les mesures prises récemment par l'Union européenne comme un bon pas dans la bonne direction.

La revalorisation du statut de la Palestine dans le cadre du système des Nations Unies, l'an dernier, a représenté une modeste étape dans la direction de la rectification d'une injustice historique. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour créer les conditions propices à une solution véritable et juste. Notre objectif demeure la réalisation des aspirations inaliénables et légitimes du peuple palestinien par la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant fondé sur les frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, qui vive en paix et en harmonie aux côtés d'Israël. La réalisation de cet objectif nécessite une détermination collective. Engageons-nous tous à œuvrer à une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaite vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public, qui nous permet de faire état des points de vue sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Gouvernement équatorien exprime une fois de plus sa préoccupation face à la durée prolongée de la gestion du conflit israélo-palestinien par le Conseil de sécurité.

L'intransigeance d'Israël, avec sa politique illégale de colonisation, a peu à peu fermé toutes les issues de règlement bilatéral. Par conséquent, l'heure est venue pour que nous, les parties prenantes, trouvions une solution au conflit en vue d'instaurer la paix entre l'État de Palestine et Israël.

Mon pays considère qu'il est temps de relancer le processus de paix, au point mort depuis 2010, à la condition que ce processus soit crédible, sérieux, fondé

sur des paramètres clairs et assorti d'un calendrier déterminé. Le Président Abbas a répondu que toute proposition de paix devait d'abord être politique, et jamais subordonnée aux considérations économiques. Il a fait clairement savoir, en référence au plan économique proposé par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, qu'il n'accepterait ni accord intérimaire ni frontières provisoires, tant que seraient écartées les solutions politiques.

Le Président Abbas demande au Gouvernement israélien de venir à la table de négociation muni concrètement de cartes géographiques permettant de disposer des frontières à partir desquelles il sera possible de parvenir à un compromis final. Mon pays convient que ces frontières doivent être celles de 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe présentée en 2002. La Palestine, avec l'appui de la communauté internationale, est déterminée à faire la paix sur cette base.

Israël, Puissance occupante, rejette toute solution pacifique par sa politique de peuplement, la construction du mur, la confiscation de terres, la démolition de logements, le déplacement de civils et les détentions illégales. Le terrorisme des colons à l'encontre des Palestiniens sur leurs terres doit être condamné. Il faudrait à cet égard appeler le Conseil de sécurité lui-même à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte. Il conviendrait également de demander aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de s'acquitter de leurs responsabilités, car ces actes constituent des violations graves.

Enfin, l'Équateur réaffirme son engagement de reconnaître la Palestine comme État Membre de plein droit, ainsi qu'elle le mérite. Nous devons intensifier nos appels à tous les pays du monde afin qu'ils reconnaissent la Palestine. Telle est la paix que réclame la majeure partie de notre planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mcakuvana (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux autres délégations pour vous féliciter, ainsi que votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet. Ma délégation remercie M. Robert Serry de l'exposé qu'il a présenté au Conseil

aujourd'hui. Nous nous associons à la déclaration faite tout à l'heure par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et remercions les Ambassadeurs de Palestine et d'Israël de leurs déclarations.

Depuis octobre 2010, nous n'avons vu aucun indice significatif de ce que les négociations directes entre Israël et la Palestine reprendraient bientôt, en dépit des efforts régionaux, internationaux ou autres visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. Le geste réengagement des États-Unis dans le processus de paix ces derniers temps est louable. Nous apprécions en particulier les efforts entrepris par M. John Kerry pour faciliter la reprise de pourparlers de paix entre les parties.

L'Afrique du Sud accueille avec satisfaction l'annonce de la conclusion d'un accord entre Israël et la Palestine sur laquelle sera assise la reprise des négociations sur le statut final, malgré les désaccords persistants portant, en particulier, sur la question cruciale des implantations illégales qu'Israël continue de construire en toute impunité. Nous appelons Israël à revoir sa position sur les colonies, et à s'abstenir de ces actes illégaux, qui peuvent influencer négativement sur l'esprit des négociations.

Nous félicitons les Palestiniens d'avoir accepté de reprendre les négociations dans des conditions aussi pénibles et difficiles. Cela montre qu'ils ont à cœur de parvenir à la paix dans un esprit de compromis, ce qui est essentiel pour résoudre ce conflit inextricable. Nous appelons l'ensemble des organisations et partis palestiniens, dont le Hamas, à y voir une mesure positive en faveur d'une paix durable. L'avenir de la Palestine dépend largement de l'unité de son peuple. C'est pourquoi nous encourageons les Palestiniens à s'efforcer à l'unité, qui est une arme contre ceux cherchent à les diviser dans leur propre intérêt.

Nous nous félicitons en revanche de la décision d'Israël de libérer des prisonniers palestiniens, en guise de mesure de confiance et en témoignage de son attachement aux pourparlers de paix. Cependant, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par le sort des Palestiniens qui sont détenus illégalement dans les prisons israéliennes et qui vivent depuis longtemps dans des conditions épouvantables. Nous appelons une fois de plus Israël à respecter les droits fondamentaux de tous les prisonniers palestiniens, et à se conformer au droit international humanitaire et des droits de l'homme, et notamment à la quatrième Convention de Genève.

Nous avons, en tant que communauté internationale, la responsabilité de nous atteler à aider les parties de toutes les manières possibles pour que les négociations aboutissent à des résultats positifs.

À l'évidence, le succès des négociations passe nécessairement par la fin immédiate des actes d'agression que représente la poursuite des démolitions de maisons, des attaques en représailles – le fameux « prix à payer » –, des fouilles illégales de sites religieux et de la restriction des accès et de la circulation. Les attaques de colons contre les civils, la profanation de mosquées et d'églises palestiniennes, la destruction de biens et l'abattage d'oliviers doivent être condamnés dans les termes les plus forts et cesser une fois pour toutes.

S'agissant de la situation à Gaza, l'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par le blocus persistant imposé par Israël. Ce blocus ainsi que les restrictions imposées enfreignent le droit international humanitaire, notamment l'article 23 de la quatrième Convention de Genève, et sont contraires à la volonté de la communauté internationale telle qu'exprimée dans les diverses résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et 1860 (2009), entre autres instruments et cadres juridiques internationaux.

Nous saluons la décision de l'Union européenne de faire pression sur Israël en publiant de nouvelles directives interdisant le financement par l'Union d'entités liées aux colonies ou territoires occupés depuis la guerre de 1967. Il est bien connu que cette décision s'inscrit dans le droit fil de la position de l'Union européenne sur les colonies de peuplement, et elle devrait signifier clairement à Israël que les colonies non seulement sont illégales, mais peuvent également entraîner des mesures punitives de la part de pays et d'organisations respectueux de la loi. Nous espérons que d'autres pays et organisations envisageront à leur tour d'exercer des pressions sur Israël afin de le contraindre à abandonner sa politique rétrograde de construction de colonies de peuplement.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par la situation en Syrie et elle espère qu'une solution sera bientôt trouvée avant que l'on ait à déplorer encore bien d'autres morts, blessés ou déplacés. Nous tenons à souligner notre préoccupation face au sort des réfugiés palestiniens en Syrie, dont certains ont maintenant quitté le pays en raison de la poursuite des violences. Il est encourageant de constater que, malgré

les difficultés inhérentes au statut de réfugié, c'est un réfugié palestinien qui est récemment sorti vainqueur du concours de chanteurs Arab Idol, dans l'une de ces belles réussites qui témoignent du ressort de l'être humain. La décision prise par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de nommer Mohammad Assaf Ambassadeur régional de la jeunesse à l'UNRWA pour les réfugiés de Palestine, est fort encourageante. Elle devrait inciter les Palestiniens à poursuivre leur lutte jusqu'à la libération totale.

Enfin, la semaine dernière, nous avons célébré la Journée internationale Nelson Mandela et mené une réflexion sur la vie du Président Mandela, qui a consacré sa vie à la liberté de son peuple et des Palestiniens. Je pense qu'il est opportun de terminer par ses sages paroles concernant la question de Palestine : « Nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens ». Œuvrons donc de concert pour libérer les Palestiniens du joug de l'occupation et amenons-les jusqu'à la terre promise de la liberté à laquelle ils aspirent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance, et je remercie M. Serry de son exposé.

Bien que le conflit arabo-israélien dure depuis plus de six décennies et malgré de nombreux efforts et un grand nombre d'initiatives visant à parvenir à un règlement global et durable de ce conflit, les positions unilatérales que sont la poursuite de la colonisation illégale, les tentatives visant à modifier le caractère démographique du territoire palestinien, y compris la judaïsation de Jérusalem-Est, la multiplication d'arrestations de Palestiniens, l'imposition du blocus injuste à la bande de Gaza, les mesures visant à étouffer l'économie palestinienne, en particulier le non-transfert des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne ainsi que d'autres mesures illégales vident de leur contenu les efforts internationaux et nous ramènent à chaque fois à la case départ. Tout cela propage en outre les tensions dans la région et accroît les risques de multiplication des conflits, ce qui aurait des répercussions non seulement sur la région mais dans le monde entier.

Dans le cadre de l'approche adoptée par mon pays pour contribuer et coopérer aux efforts internationaux et bilatéraux en vue d'aboutir à la paix et à un règlement

juste et global du conflit qui tienne compte des intérêts des parties prenantes et qui conduise à l'édification d'un État palestinien indépendant viable, avec Jérusalem-Est pour capitale et sur la base des frontières d'avant 1967, et au retrait des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, et des territoires libanais qui restent occupés, nous considérons que les efforts déployés actuellement par les États-Unis pour une reprise des négociations entre la Palestine et Israël, montrent que la communauté internationale s'apprête à opter pour le dialogue et à respecter les résolutions empreintes de légitimité internationale. C'est ce qu'affirme l'Initiative de paix arabe, à laquelle le Sommet de la Ligue des États arabes tenu en mars à Doha a réitéré son appui et dont il s'efforce d'assurer le succès avec la communauté internationale.

Nous saisissons cette occasion pour affirmer que nous n'épargnons aucun effort pour appuyer les efforts internationaux dans ce domaine. Nous espérons que la communauté internationale fournira un appui afin de ne pas laisser passer une occasion qui semble favorable et prometteuse au milieu de la situation compliquée que connaît la région du Moyen-Orient.

Dans ce contexte, la délégation de mon pays accueille favorablement la décision de l'Union européenne de ne pas fournir des aides financières aux organisations israéliennes qui mènent des activités sur les territoires palestiniens occupés et de ne pas reconnaître une quelconque modification des frontières d'avant 1967. Il s'agit d'une mesure claire et explicite visant à appuyer les résolutions empreintes de légitimité internationale et le droit international de manière générale. Cela prouve également que la communauté internationale refuse les activités de peuplement illégales qui risquent de menacer les chances de réaliser la solution des deux États. À cet égard, nous appelons les autres États à suivre l'exemple de l'Union européenne dans ce domaine.

Au moment d'examiner la situation au Moyen-Orient, nous considérons que la situation en Syrie représente une menace et un défi pour la communauté internationale. En effet, si le régime syrien persiste à choisir la solution sécuritaire et le terrorisme d'État et compte tenu de l'incapacité de la communauté internationale à trouver une solution définitive et rapide à cette situation, cela conduira à des dérapages dangereux qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie ainsi que l'unité de son peuple et pourraient avoir de très graves répercussions. Cela

menace également la sécurité et la stabilité des États voisins ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Le régime syrien a déjà pris en otage le peuple syrien et en a fait un carburant garantissant son maintien, sans se soucier des terribles conséquences de cette politique, comptant pour cela sur la division actuelle au Conseil de sécurité. Le nombre de victimes civiles innocentes a déjà dépassé les 100 000, outre les millions de réfugiés et de personnes déplacées et la destruction systématique des logements, des installations et autres ainsi que les innombrables violations. Le Conseil de sécurité doit donc prendre des mesures rapides et efficaces, compte tenu de sa responsabilité, définie dans la Charte.

La communauté internationale, représentée par l'ONU, a adopté de nombreuses résolutions traitant toutes des violations commises contre le peuple syrien. C'est pourquoi le monde est déçu et perplexe. Il se demande jusqu'à quand le régime continuera d'employer la machine meurtrière qui détruit et déplace contre les civils innocents. Pourquoi les résolutions de la communauté internationale relatives à la situation en Syrie sont-elles ignorées?

Un examen objectif du contenu des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme – on compte plus de 15 résolutions – montre l'ampleur et la diversité des violations commises contre le peuple syrien et affirme clairement l'étendue de ces violations. Il montre également que le régime n'a aucun scrupule à employer tous les moyens pour se maintenir, même au prix du sang de l'ensemble du peuple syrien et si cela met en péril la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Depuis sa création, l'ONU joue un rôle humanitaire dont elle s'enorgueillit dans un grand nombre de situations connues au niveau international. Le Conseil a agi immédiatement pour mettre fin aux violations commises. Par conséquent, le peuple syrien – enfants, femmes, personnes âgées, toutes les victimes du conflit – attendent avec impatience des résolutions et des mesures efficaces de la part du Conseil de sécurité pour trouver une solution définitive et juste qui s'appuie sur le droit international et les résolutions empreintes de légitimité internationale et pour traduire en justice les responsables des crimes et des violations et permettre aux Syriens de décider de leur sort et de définir leur avenir après ces longues souffrances.

La communauté internationale espère que les violations soient traitées quel que soit l'endroit où elles sont commises en s'appuyant sur les normes internationales. Le Conseil de sécurité est donc tenu d'intervenir, quel que soit l'endroit où ces violations sont commises, pour y mettre fin, par respect pour la légalité internationale et la dignité humaine.

Les violations et les atrocités commises chaque jour par le régime syrien amènent toute personne juste à se demander si ce régime ajoute foi à la Charte des Nations Unies, aux dispositions du droit international humanitaire et aux droits de l'homme. Pourquoi persiste-t-il à mener sa politique de répression irresponsable contraire au droit positif et aux lois célestes? À cet égard, l'ONU ne doit-elle pas adopter une position ferme pour aider le peuple syrien et demander des comptes aux responsables de ses souffrances prolongées et de sa douleur? La conscience humaine peut-elle continuer de garder le silence sur ces atrocités?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Dhanapala (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat important. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'après les données statistiques publiées récemment par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, des mesures doivent être prises immédiatement pour apaiser les souffrances humaines dans ce domaine. Si ces pratiques immorales persistent, la probabilité d'une solution des deux États risque de diminuer.

La poursuite de la construction de colonies de peuplement est l'une des raisons de l'interruption du processus de paix. Les activités de peuplement sont un des facteurs de la récurrence de la violence dans la région. La communauté internationale a, à maintes reprises, demandé le gel des activités de peuplement.

Les restrictions sur les importations et les exportations en raison du blocus imposé sur Gaza paralysent la croissance économique. Elles doivent être levées conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, car une telle décision contribuerait grandement au progrès économique à Gaza et au bien-être de ses habitants.

Sri Lanka appuie également le travail des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit à la majorité des habitants de Gaza le minimum vital nécessaire. Toutefois les effets positifs de leurs efforts seront freinés tant que le blocus restera en place. Pour que la bande de Gaza connaisse durablement le développement, le blocus doit être levé.

Les deux parties au conflit doivent mettre en place le climat qui s'impose pour favoriser la paix. Des mesures de confiance doivent être prises d'urgence à l'appui des efforts de reprise du dialogue et des négociations de fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne des territoires occupés et éviter toute action contraire aux règles et aux pratiques établies du droit international. Le gel des colonies de peuplement ne doit pas être vu comme une condition préalable aux négociations, étant donné qu'il a été accepté dans des accords précédents. Les besoins de la population israélienne en termes de sécurité doivent être pris en compte. Nous encourageons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue dans l'intérêt de la sécurité de leurs civils et de cet objectif supérieur qu'est la paix.

Il importe que la communauté internationale demeure engagée dans la quête d'une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient. Récemment, le Gouvernement chinois a accueilli la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Sri Lanka plaide pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien de disposer d'un État et sur la réalisation de la solution des deux États.

Nous sommes encouragés par les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, ces derniers mois pour relancer le processus de paix, et nous invitons instamment les deux parties à faire montre de bonne volonté et à prendre des mesures de confiance pour préparer le terrain à la reprise des négociations. Nous sommes aussi conscients que la viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et du progrès économique du peuple palestinien et nous sommes certains que les efforts de réconciliation interpalestinienne vont se poursuivre. Les progrès faits par l'Autorité palestinienne sont louables.

Sri Lanka appuie la demande de la Palestine à accéder au statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et nous espérons que le Conseil de sécurité jouera un rôle plus constructif afin de concrétiser cette aspiration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays dénonce le fait que les droits inaliénables du peuple palestinien continuent d'être niés du fait de l'occupation militaire israélienne de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est, et des mesures illégales prises par la Puissance occupante qui provoquent des pertes civiles, le dénuement socioéconomique et humanitaire ainsi que la destruction des institutions, des propriétés, des infrastructures, des terres et des ressources hydriques palestiniennes, et fragmentent le territoire.

Le Venezuela condamne en particulier la construction des colonies de peuplement et du mur de séparation, de même que le recours à la force meurtrière contre les civils palestiniens, y compris les manifestants non armés. Nous condamnons également l'emprisonnement et les mauvais traitements subis par les détenus politiques, l'imposition du blocus sur la bande de Gaza et la création de centaines de postes de contrôle en Cisjordanie, ainsi que la confiscation des recettes palestiniennes et les diverses mesures visant à isoler Jérusalem-Est et à modifier son identité historique.

Depuis 1947, l'État d'Israël a systématiquement ignoré les résolutions pertinentes de l'ONU qui appellent à la solution des deux États. Israël bafoue les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de même que ceux du droit international humanitaire.

Mon pays appuie toute action entreprise par l'État de Palestine pour saisir toutes les occasions qui lui sont offertes à l'ONU et il réaffirme son appui illimité à la volonté des Palestiniens de devenir un État Membre à part entière de l'Organisation.

Le Venezuela attend avec intérêt la reprise du dialogue politique entre l'État de Palestine et Israël et renouvelle son appel à la Puissance occupante lui

demandant de mettre fin aux politiques qui y font obstacle.

À cet égard, nous appelons de nos vœux une solution bilatérale, avec un État de Palestine d'un seul tenant et économiquement viable, fondé sur les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU.

Le Gouvernement vénézuélien considère que la République arabe syrienne doit être respectée et que le dialogue est le seul moyen de régler le conflit dans ce pays. Le dialogue politique entre les autorités syriennes et l'opposition est la seule voie possible ainsi que les Syriens l'affirment eux-mêmes.

Le Venezuela déplore le fait que des armes sont envoyées de l'extérieur à des groupes impliqués dans des activités terroristes et qui refusent de participer à un dialogue politique. Mon pays condamne tout type d'intervention étrangère portant atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la République arabe syrienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission des États-Unis, pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles vous assumez la présidence du Conseil en ce mois de juillet.

Le Costa Rica a décidé de prendre la parole à la présente séance car il estime qu'elle intervient à un moment particulièrement crucial et porteur d'espoir pour le Moyen-Orient. Le fait que cela fait cinq heures que nous sommes dans cette salle à écouter les orateurs témoigne de l'intérêt que nous portons au débat de ce jour. À l'inverse des mois précédents, il existe aujourd'hui une petite lueur d'espoir dans la quête d'une solution négociée au conflit complexe qui oppose depuis longtemps les États d'Israël et de Palestine, avec les retombées que l'on sait sur le reste de la région.

Bien que le processus devant mener à d'éventuelles négociations soit encore aux stades préliminaires et que les obstacles soient nombreux à se dresser sur la route, nous nous devons de saluer le rôle constructif et résolument dévoué joué par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry. Son engagement et ses efforts efficaces méritent notre reconnaissance.

Le Costa Rica, qui est un pays épris de paix et a volontairement renoncé à son armée voilà plus de

60 ans, croit ardemment dans le règlement pacifique des conflits entre les peuples et les États, dans le contexte du droit international et de la diplomatie multilatérale. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'annonce faite la semaine dernière concernant la reprise des pourparlers entre les parties palestinienne et israélienne dans le but de poser les bases d'une négociation directe devant conduire à la réalisation de l'objectif partagé de la communauté internationale : la coexistence harmonieuse entre un État palestinien indépendant et viable et l'État d'Israël.

Nous savons bien qu'il ne s'agit là que d'un premier pas. Le chemin est semé d'embûches et d'obstacles. Ceux qui entendent imposer leurs objectifs pervers, leur vision exclusive, leur intolérance ou leur extrémisme d'un autre temps qui, outre, qu'il rejette la réconciliation et empêche d'avancer dans cette voie difficile, repose sur des visions rétrogrades, stériles et injustes pour les deux peuples, ne manqueront pas.

Le Costa Rica ne se berce pas d'illusions en ce qui concerne ce nouveau processus de négociations, mais il est convaincu du pouvoir créatif du discernement, du réalisme et de la persistance humaine. Nous estimons que l'histoire s'écrit avant tout grâce à la volonté des personnes. Sur la base de cette volonté et de paramètres réalistes, l'action humaine peut changer le cours des événements. C'est la possibilité qui se présente dans le cadre de ce conflit prolongé et douloureux. Il est essentiel d'abandonner la logique du conflit, du reproche et de la guerre pour la remplacer par une logique de la bonne foi, de la bonne volonté et de la paix. La logique de la paix transformera le conflit en recherche d'un terrain d'entente, les exigences en propositions, et la douleur du passé en espoir pour l'avenir. Nous sommes convaincus que les dirigeants israéliens et palestiniens et les acteurs qui les accompagnent pour les aider à s'acquitter de leurs immenses responsabilités sauront faire preuve du courage nécessaire pour aller de l'avant lorsqu'ils le peuvent afin de venir à bout de leurs différends. Aucune des parties n'obtiendra tout ce qu'elle veut, mais toutes deux ont l'occasion d'obtenir le minimum auquel elles aspirent et de réaliser l'objectif de la paix et de la coexistence.

Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'ONU dans son ensemble doivent aider les dirigeants à faire comprendre à leurs peuples qu'une concession n'est pas une défaite, mais plutôt le ciment qui permet de fixer les piliers d'une structure qui, si elle est achevée, permettra à chacun de ces peuples de vivre chez lui

dans un voisinage plus sûr et pacifique. Pour régler ce conflit, il faut isoler les extrémistes et donner plus de poids aux forces modérées dans les deux camps. En tant qu'Organisation et en tant que pays, nous devons être prêts à coopérer dans le cadre de cette entreprise. Le Costa Rica est prêt à participer à la réalisation de cette tâche, si minime soit sa contribution. Nous ne sommes pas des protagonistes de cet effort, mais en tant que pays épris de paix, ami d'Israël et de la Palestine et société habituée à la coexistence pacifique, nous prions les parties de faire de leur mieux pour rechercher inlassablement des solutions justes et légales à leurs différends et de collaborer avec quiconque peut les aider à sortir de l'impasse. Nous sommes convaincus que nous nous réunirons bientôt dans cette salle, non plus pour faire appel à la tolérance et à l'intelligence en vue de lancer un processus de négociations entre Palestiniens et Israéliens, mais plutôt pour célébrer leur entente et la fin du conflit et pour commencer à œuvrer au développement de relations harmonieuses entre ces deux peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

M^{me} Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Dans l'exposé qu'elle a présenté au Conseil de sécurité dans le courant du présent mois sur la situation en Syrie, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, a déclaré, « Nous assistons à la destruction non seulement d'un pays, mais aussi de son peuple » (*S/PV.7000, p. 2*). Avec 100 000 morts et des millions de personnes qui ont fui la violence et sont maintenant des réfugiés ou des déplacés, problèmes auxquels s'ajoute l'effondrement des services vitaux d'éducation et de santé, la situation ne peut être décrite que comme une tragédie. Le Gouvernement syrien, de même que les autres parties au conflit, doit respecter à la lettre le droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment en garantissant un accès immédiat à l'aide humanitaire. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de venir à bout de ses désaccords internes et d'exercer son rôle de chef de file pour favoriser une solution politique et pacifique à la guerre civile en Syrie. Les parties ont montré qu'elles ne sont pas prêtes à déposer les armes sans intervention étrangère, et le Conseil doit montrer qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une aggravation de la tragédie humaine. Avant que le conflit ne connaisse une nouvelle escalade, avec des conséquences encore plus graves pour la paix et la sécurité régionales, nous prions le Conseil d'agir.

Dans l'intervalle, nous accueillons avec satisfaction l'exposé que fera lundi prochain à l'Assemblée générale M. Pinheiro, Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Tant que le Conseil ne se montrera pas à la hauteur de la responsabilité qui lui incombe eu égard à ce conflit, il importe que l'ensemble des États Membres se penchent sur la question. Dans le courant du mois, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'est rendu à Reykjavik et a donné à l'Université d'Islande une conférence au cours de laquelle il a déclaré que « Le peuple syrien a besoin de paix, et tout ce qu'il a pour le moment sont des pourparlers en vue d'engager des pourparlers. Nous devons faire mieux. » En effet, nous devons faire mieux.

La semaine dernière, nous avons célébré la Journée internationale Nelson Mandela en hommage à l'héritage de Nelson Mandela et à ce qu'il représente. M. Mandela a dit un jour que nous ne pouvons être vraiment libres si nous privons notre prochain de sa liberté, de la même manière que nous ne sommes pas libres si nous sommes dépossédés de notre liberté.

J'en viens maintenant à la question palestinienne. L'occupation touche tous les Palestiniens ainsi que les Israéliens. Ils sont touchés de différentes manières, car l'un est occupé tandis que l'autre est l'occupant, mais les deux parties sont touchées. La sécurité des Palestiniens est gravement menacée, non seulement celle des jeunes hommes, mais également celle des personnes qui résident dans des zones proches des colonies, car les colons se montrent de plus en plus violents à l'encontre des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La sécurité des Israéliens est également menacée, notamment par les roquettes tirées aveuglément depuis Gaza, en violation claire du droit international, qui menacent et terrorisent la population civile dans le sud d'Israël. L'Islande est convaincue qu'il est possible de trouver une solution pacifique au conflit, et elle estime qu'il est à la fois urgent et possible que les parties se mettent d'accord. Nous nous félicitons donc de l'engagement renouvelé des États-Unis à revitaliser le processus de paix. Nous nous félicitons en particulier que le Secrétaire d'État, M. Kerry, ait annoncé vendredi dernier la conclusion d'un accord en vue de la reprise des négociations directes sur le statut final. Nous espérons que cette fois-ci, les négociations permettront de réaliser la solution des deux États, qui vivront côte à côte dans la paix et la sécurité, car cela représente la seule possibilité pour les deux parties et le seul moyen de normaliser les relations entre Israël et ses voisins.

Tant qu'un accord n'aura pas été conclu, la communauté internationale devra continuer de faire tout son possible pour prévenir et combattre les violations persistantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. À titre national, nous tenons à souligner certains aspects importants de la question à l'examen.

Le Conseil de sécurité ne cesse de convoquer ces débats sur le Moyen-Orient sans accomplir le moindre progrès. Il est regrettable que la situation dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, demeure sans solution. La région demeure marquée par l'instabilité et l'insécurité. Le principal problème politique du Moyen-Orient est l'agression systématique menée par Israël, Puissance occupante, contre la Palestine. Le Conseil de sécurité doit assumer le rôle qui lui incombe dans la défense de la paix et de la sécurité internationales et adopter des mesures concrètes et pratiques pour amener Israël à mettre fin à ses exactions contre le peuple palestinien.

Le comportement d'Israël est délibérément contraire aux résolutions de l'ONU, il met en danger la paix et la sécurité régionales et internationales, et viole les droits fondamentaux d'un peuple entier. L'occupation illégale par Israël du territoire palestinien et d'autres territoires arabes demeure le principal obstacle à une solution pacifique qui soit juste, durable et globale au Moyen-Orient. Aussi longtemps que ces actes d'agression se poursuivront et à moins que les droits légitimes du peuple palestinien ne soient pris en considération, il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient.

L'Assemblée générale a pris une mesure sans précédent en accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur à l'ONU. Dans la ligne de sa position traditionnelle, qui est d'appuyer la cause du peuple palestinien pour défendre ses droits, Cuba a soutenu cette décision. La délégation cubaine réaffirme son appui à l'admission de la Palestine en tant que Membre de l'ONU à part entière. Le Conseil de sécurité doit examiner et approuver sans retard la demande présentée en 2011 par la Palestine d'être reconnue par l'ONU en tant qu'État-Membre.

La situation actuelle dans la région est tendue et explosive. Différents rapports font état de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, ce qui aggrave encore les conditions de vie de ses habitants à la suite du resserrement du blocus. Les souffrances du peuple palestinien s'accroissent en raison du nombre croissant de colonies israéliennes illégales, des difficultés et de la douleur qu'éprouvent les détenus palestiniens et de la fermeture de tout accès des marchandises, de l'aide humanitaire et du combustible à la bande de Gaza. Seules la fin de la politique de colonisation, la mise en liberté des détenus palestiniens et la levée du blocus frappant la bande de Gaza permettraient de s'engager dans un processus politique véritable qui pourrait conduire à l'instauration de la paix dans l'ensemble de la région.

Cuba continuera de soutenir le peuple palestinien dans sa légitime et juste lutte pour l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Elle demande avec insistance qu'Israël respecte le droit international et se retire de tous les territoires arabes qu'il occupe. Une fois de plus, Cuba réaffirme son appui à une paix juste et durable dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Cuba continue de suivre de près la situation en Syrie et ses répercussions internationales. Elle demeure inquiète de constater que ceux qui cherchent un changement de régime appellent à recourir à la force et à la violence au lieu de promouvoir le dialogue et la négociation. Cet organe a pour devoir de consolider la paix, non d'attiser la violence; de prévenir l'instabilité, non de contribuer à financer, armer ou entraîner ceux qui veulent déstabiliser le pays; et de protéger la population innocente, non de l'utiliser ou manipuler à des fins géopolitiques. C'est aussi la responsabilité de l'Organisation dans son ensemble.

Cuba s'oppose aux manœuvres de l'OTAN visant à obtenir l'approbation du Conseil de sécurité pour attaquer la Syrie. Elle rejette aussi la complicité habituelle des médias quand il s'agit de déformer la réalité et de ne pas répondre des conséquences de leurs actes. Une guerre civile en Syrie ou l'intervention de forces étrangères auraient de terribles conséquences pour la paix et la sécurité internationales, en particulier pour le Moyen-Orient instable.

Cuba est préoccupée par la perte de vies innocentes en Syrie et partout ailleurs dans le monde. Elle condamne tous les actes de violence commis contre des civils innocents par les participants au conflit syrien

et à tous les autres conflits. Elle rejette le prétexte de protéger les vies humaines invoqué pour justifier une intervention étrangère, qu'elle soit directe ou passe par des groupes armés irréguliers, notamment des mercenaires, qui ne peuvent que semer la destruction et la mort. Nous réaffirmons le droit du peuple syrien à l'autodétermination et à la pleine souveraineté, à l'abri de toute ingérence ou intervention étrangères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pérou.

M. Román-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous sommes aussi reconnaissants à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Depuis 1947, année où le Pérou est devenu membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, il a constamment pris une position claire sur la question de Palestine, dans la ligne des normes et principes du droit international, et en particulier du droit des peuples à l'autodétermination. Le Pérou reconnaît donc la nécessité d'appliquer la résolution 181 (III) de l'Assemblée générale, qui jette les bases de la création de deux États sur le territoire palestinien, l'un arabe et l'autre juif, coexistant pacifiquement à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force. Reconnaisant le droit inaliénable du peuple palestinien à fonder son propre État indépendant, et convaincu que la création d'un État palestinien est essentielle à une solution pacifique et durable du conflit, le Pérou a reconnu la Palestine en tant qu'État et appuyé les résolutions adoptées par les Nations Unies, notamment la résolution historique 67/19 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 2012, dont il est l'un des auteurs, qui accorde à la Palestine le statut d'État non membre observateur. En accord avec ces mêmes principes, le Pérou a voté pour la demande d'admission à l'UNESCO présentée par la Palestine.

Dans le même esprit, et en signe de son attachement à la solution des deux États, le Pérou reconnaît aussi le droit indiscutable de l'État d'Israël à se développer pacifiquement et en harmonie avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et à l'abri de toute menace contre ses citoyens. Le Pérou condamne aussi fermement tout acte d'agression contre Israël. Cependant, tout en reconnaissant le droit d'Israël à préserver son existence et sa sécurité, le Pérou estime

que ce droit doit s'exercer dans le respect des droits de l'homme et à l'intérieur de frontières définies et reconnues au niveau international.

Ma délégation réaffirme qu'en vertu du droit international l'acquisition de territoires par la force est inacceptable, ce qui frappe de nullité tout acte d'Israël visant à imposer ses lois, sa juridiction et son administration. Conformément aux dispositions de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, le Pérou appelle à la cessation immédiate des activités de colonisation, des démolitions et évictions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Dans la ligne de son attachement traditionnel et inébranlable au règlement pacifique des différends, le Pérou réaffirme son plein appui à une paix durable au Moyen-Orient, qui ne peut résulter que de négociations directes entre les parties, sur la base de la mise en œuvre intégrale de leurs obligations en vertu des principes de Madrid, de la Feuille de route du Quator et d'autres accords, dans le plein respect du droit international, notamment des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Pérou se félicite donc de l'initiative prise par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que de toute autre initiative de paix susceptible de mener à la concrétisation de la solution des deux États, 65 ans après sa conception initiale.

Pour terminer, ma délégation exprime sa grave préoccupation au sujet de l'intensification du conflit en Syrie, qui, d'après les informations communiquées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a déjà fait plus de 90 000 morts et engendré de graves violations des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Pérou condamne tous types de violence, quelle qu'en soit l'origine, et exprime sa préoccupation au sujet des manifestations de sectarisme constatées dans le cadre du conflit. Nous appelons la communauté internationale à exhorter les parties à engager un dialogue politique ouvert à tous, sans conditions préalables, en vue d'une transition politique en Syrie, sur la base de la Feuille de route proposée dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, adresser mes félicitations à la délégation des États-Unis pour la convocation de

ce débat public trimestriel, qui permettra au Conseil de faire le bilan des récents événements au Moyen-Orient, y compris l'État de Palestine. Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé complet.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par les États-Unis, notamment dans le cadre des voyages effectués par leur Secrétaire d'État, M. John Kerry, afin de ramener Israël et la Palestine aux pourparlers directs. Nous espérons que l'annonce récente par les deux parties de leur intention de reprendre les pourparlers directs, après ce qui a constitué peut-être l'une des impasses les plus longues que l'on ait connues depuis la signature des accords d'Oslo, débouchera sur des résultats concrets. À cet égard, il est nécessaire de se pencher sur la question des activités de peuplement d'Israël, qui se sont poursuivies sans discontinuer et constituent toujours un obstacle sérieux. Ces activités ne sont pas seulement illégales, elles représentent aussi une menace grave à la solution des deux États. Nous nous associons à tous ceux qui exhortent Israël à mettre fin à ses activités de peuplement.

Le blocus de Gaza se poursuit également, avec des conséquences délétères sur les services essentiels, l'activité économique et le développement des infrastructures. Si nous apprécions les mesures qui sont prises par Israël pour permettre la circulation des denrées essentielles en direction de Gaza, ces mesures ne sauraient se substituer à la levée du blocus.

L'Autorité palestinienne traverse toujours l'une de ses plus graves crises financières, qui menace de mettre à mal les progrès accomplis dans la mise en place des institutions de l'État de Palestine. Il importe que la communauté internationale continue d'aider financièrement l'Autorité palestinienne à faire face à ses besoins.

Alors qu'elle siégeait au Conseil, en 2011 et 2012, l'Inde a appuyé la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU en qualité de membre à part entière. Poursuivant cet appui, l'Inde s'est portée coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale en novembre 2012, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur. L'Inde reste partenaire de l'Autorité palestinienne dans son développement socioéconomique, notamment par le biais de subventions budgétaires directes, de programmes de formation et de projets mis en œuvre par le Forum de dialogue Inde, Brésil et Afrique du Sud.

L'Inde maintient également son appui de toujours à une solution négociée à la question israélo-palestinienne,

devant aboutir à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et unifié, ayant pour capitale Jérusalem-Est, et vivant côte à côte en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme y appellent diverses résolutions de l'ONU, l'Initiative de paix arabe, et la Feuille de route du Quatuor. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue d'un règlement rapide du conflit.

Avant de terminer, je voudrais exprimer ma profonde préoccupation face à la dégradation de la situation en Syrie. Nous attendons avec impatience la tenue rapide de la conférence de « Genève II », qui devrait permettre d'engager un dialogue politique ouvert à tous, mené par les Syriens, et qui mette fin à la crise actuelle et corresponde aux aspirations légitimes de tous les secteurs de la société syrienne. Toute nouvelle militarisation, qui ne ferait qu'exacerber le conflit, doit être évitée par toutes les parties concernées, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Robert Serry, pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je serai bref. Nous venons d'avoir de nouveau un long débat, mais un débat relativement instructif, à mon sens, dans lequel la quasi-totalité des orateurs ont fait part de leur ferme appui à l'important effort engagé par les États-Unis pour relancer des négociations sérieuses et non, comme certains l'ont fait observer, de simples pourparlers sur les pourparlers. La presque totalité des orateurs ont également souligné le caractère urgent de la situation et la nécessité de voir ces efforts donner enfin des perspectives politiques crédibles à la réalisation de la solution des deux États.

Nous nous trouvons par conséquent au seuil d'une nouvelle phase importante et je veux assurer le Conseil de l'appui du Secrétaire général comme du mien propre aux importants efforts en cours. Je préciserai, à la lumière de certaines déclarations, que notre appui consiste notamment à proposer, en fonction de ce qui est demandé, des informations impartiales, équilibrées et factuelles sur ce qui est, tous en conviendront, une situation très complexe au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry des éclaircissements qu'il nous a fournis.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.